

# COMPTES DE L'AGENCE POUR 2003

---

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Août 2004



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique



## Rapport du Conseil des gouverneurs

1. Conformément à l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour 2003.
2. Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et l'introduction du Directeur général aux comptes, et les comptes eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

---

La Conférence générale,

Vu l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour l'exercice 2003, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [\*].

---

[\*] GC(48)/9.

---

[1] INFCIRC/8/Rev.2.





**Quarante-huitième session ordinaire**  
**Comptes de l'Agence pour 2003**

**Table des matières**

	<u>Page</u>
Table des matières	III
Introduction aux comptes de l'Agence pour 2003 et événements financiers marquants	1
Description des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2003	4
Partie I - Opinion du Vérificateur	7
- Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	9
Partie II - États financiers	
I État des recettes et des dépenses et modifications des réserves et des soldes des fonds pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003	37
II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2003	38
III État des mouvements de trésorerie pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003	39
IV État des crédits ouverts au budget ordinaire pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003	40
(Supplémentaire) État des soldes non engagés des crédits ouverts en 2002 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003	41
Partie III - États complémentaires	
S1 Fonds du budget ordinaire - Contributions au budget ordinaire - État au 31 décembre 2003	44
S2 Fonds de roulement - État au 31 décembre 2003	49
S3 Avances au Fonds de roulement - État au 31 décembre 2003	50
S4 Fonds du budget ordinaire - État des excédents de caisse au 31 décembre 2003	53

S4	Fonds du budget ordinaire - État des excédents de caisse au 31 décembre 2003	53
S5	Fonds du budget ordinaire – I. Parts des États Membres dans l'excédent de caisse de 2002	54
	II. Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions au 31 décembre 2003	57
S6	Fonds du budget ordinaire - État récapitulatif par chef de dépense	58
	(Supplémentaire) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2002 - état récapitulatif par chef de dépense	59
S7	Récapitulation des dépenses par grande catégorie et par groupe de fonds	60
	(Supplémentaire) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2002 - état récapitulatif des dépenses par grande catégorie	61
S8	Contributions au Fonds de coopération technique - État au 31 décembre 2003	62
S9	Programme de coopération technique - Dépenses de programme recouvrables - État au 31 décembre 2003	66
S10	Comptes courants - État au 31 décembre 2003	69
S11	Dépôts en banque - État au 31 décembre 2003	70
S12	Encaisse, comptes courants et dépôts en banque, par groupe de fonds et par fonds - État au 31 décembre 2003	72
	Partie IV - Notes aux états financiers	73
	Partie V - Annexes	
A1	Fonds du budget ordinaire - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	86
A2	Fonds de coopération technique - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	87
A3	Ressources mises à la disposition de l'Agence -	
a	Par les États Membres pour 2003 (contributions en espèces et en nature)	88
b	Par des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour 2003 (contributions en espèces et en nature)	92
c	Par programme sectoriel pour 2003 (contributions en espèces et en nature)	93

---

## Comptes de l'Agence pour 2003

### A. Introduction et événements financiers marquants

1. J'ai l'honneur de soumettre ci-après les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Le rapport du Vérificateur extérieur au Conseil des gouverneurs sur la vérification des comptes figure dans la partie I. Les comptes de l'Agence sont présentés dans les parties II et III constituées respectivement par les états financiers I à IV et les états complémentaires S1 à S12. La partie IV, intitulée « Notes aux états financiers », décrit l'objet et le financement des fonds et les pouvoirs en vertu desquels ils sont administrés, ainsi que les principes comptables essentiels appliqués par le Secrétariat dans l'établissement des états financiers et des états complémentaires. Les notes donnent des informations complémentaires sur des éléments et des événements importants qui pourraient influencer sur la situation financière de l'Agence ou sur celle de fonds en sa possession ou sous son contrôle. Les annexes (partie V) présentent des informations qui, conformément aux normes comptables actuelles pour le système des Nations Unies, n'apparaissent plus sous la forme d'états financiers, d'états complémentaires ou de notes, mais qui sont jugées utiles pour les États Membres.

#### A.1. Principales modifications

2. Il n'y a pas de modifications importantes de la présentation cette année. Toutefois, on a ajouté un état financier et des états complémentaires appelés « supplémentaires » qui se rapportent à la provision pour soldes non engagés des crédits ouverts sur laquelle j'ai attiré votre attention l'année dernière. Ces états supplémentaires rendent compte du décaissement des fonds qui avaient été mis de côté l'année dernière.

3. Pour la première fois, les revenus de placements provenant des contributions extrabudgétaires d'un État Membre ont été affectés au projet extrabudgétaire auquel la contribution originale était destinée, ce qui a bien sûr réduit le montant des revenus de placements versés au Fonds du budget ordinaire.

4. Suite à une décision du Tribunal administratif de l'OIT, l'Agence a été assujettie à un passif supplémentaire d'environ 400 000 dollars lié à la méthode de remboursement des impôts sur les émoluments qu'elle a versés, pour les années 2000 à 2003 incluses. Les états financiers contiennent une provision pour la totalité de ce montant.

5. Le Fonds général comprend cinq nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires (groupe de fonds III).

**Hongrie** — pour appuyer un expert fourni à titre gracieux pour la Division de la sûreté des installations nucléaires.

**Pakistan** — pour appuyer le projet international de l'Agence sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants.

**Émirats arabes unis** — pour appuyer la collecte et l'analyse chimique d'échantillons du biote et de sédiments marins provenant des Émirats arabes unis.

**Expositions commerciales** — fonds alimenté par plusieurs donateurs destiné à faciliter la présentation d'expositions commerciales lors de réunions de l'Agence.

**PERSGA-Red Sea** — pour appuyer l'exécution du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden.

6. Le Fonds général comprend six nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (groupe de fonds IV).

Nicaragua — pour appuyer le projet RLA/0/022 (Réunions de formulation de projets et promotion de la CTPD (ARCAL LI)).

Pays-Bas (CT-FSN) — transferts du Fonds pour la sécurité nucléaire au Fonds de coopération technique (FCT) pour appuyer les projets RAW/0/015 (Protection physique et sécurité des matières nucléaires) et UKR/0/008 (Renforcement de la sécurité des matières nucléaires).

France (CT-FSN) — transferts du Fonds pour la sécurité nucléaire au FCT pour appuyer le projet RAF/4/015 (Renforcement de l'infrastructure de gestion des déchets (AFRA I-1)).

Allemagne (CT-FSN) — transferts du Fonds pour la sécurité nucléaire au FCT pour appuyer le projet RAF/0/021 (Renforcement des capacités nationales et régionales des États parties à l'AFRA en matière de sécurité nucléaire (AFRA I-3)).

Roumanie (CT-FSN) — transferts du Fonds pour la sécurité nucléaire au FCT pour appuyer le projet RAW/0/015 (Protection physique et sécurité des matières nucléaires).

Royaume-Uni (CT-FSN) — transferts du Fonds pour la sécurité nucléaire au FCT pour appuyer le projet RAW/0/015 (Protection physique et sécurité des matières nucléaires).

## **A.2. Événements financiers marquants**

### **A.2.1. Généralités**

7. À la fin de 2003, le montant total des liquidités de l'Agence s'élevait, tous groupes de fonds confondus, à 168,2 millions de dollars (contre 126,3 millions de dollars en 2002).

### **A.2.2. Groupe de fonds I. Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement**

8. Les ouvertures de crédits initialement approuvées, d'un montant de 248,9 millions de dollars, au taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis, ont été réévaluées à 255,5 millions de dollars en appliquant le taux de change moyen de 0,8938 euro pour 1 dollar, conformément à la résolution GC(46)/RES/5.

9. Les disponibilités pour le Fonds du budget ordinaire, y compris le Fonds de roulement, ont augmenté, passant de 31,2 millions de dollars en 2002 à 55,9 millions de dollars en 2003. Par conséquent, la situation en matière de liquidités pour 2003 paraît saine. Néanmoins, ces chiffres ne rendent pas pleinement compte de la situation, dans la mesure où plusieurs États Membres ont versé leur contribution pour 2004 en 2003. Ces avances de contributions représentent un montant de 26,9 millions. Sans elles, le solde de caisse en fin d'exercice du Fonds du budget ordinaire aurait diminué par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique en bonne partie par le

non-versement de contributions attendues d'un grand donateur en fin d'exercice, qui est la principale cause de l'augmentation de 17 millions de dollars des contributions régulières à recevoir.

10. Les contributions régulières ont considérablement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 249,1 millions de dollars pour l'année considérée, contre 210,6 millions pour l'année précédente. Cette augmentation importante est essentiellement due à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

11. J'ai le plaisir d'annoncer qu'il y avait un excédent de caisse pour 2002 de 900 000 dollars. Ceci s'explique principalement par les économies réalisées sur le règlement des engagements de dépenses d'exercices précédents.

12. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses en 2003, qui s'élève à 600 000 dollars (contre 3 millions de dollars en 2002), se décompose comme suit :

	<u>Millions de dollars É.-U.</u>	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde non utilisé des crédits ouverts (état financier IV)	0,6	1,1
Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées (annexe A1)	0,0	1,8
Contributions régulières des nouveaux États Membres (état complémentaire S1)	<u>0,0</u>	<u>0,1</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état financier I)	<u>0,6</u>	<u>3,0</u>

### **A.2.3. Groupe de fonds II. Fonds général - Fonds de coopération technique**

13. Les ressources du Fonds ont légèrement baissé, le total des contributions promises s'élevant à 57,4 millions de dollars (58,3 millions de dollars en 2002) pour un objectif de 74,75 millions de dollars (73 millions de dollars en 2002). Les liquidités ont légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 38,8 à 37,8 millions de dollars. Environ 15% de ces liquidités sont détenus en monnaies difficiles à utiliser. L'Agence poursuit ses efforts pour réduire les montants détenus.

### **A.2.4. Autres groupes de fonds**

14. La situation financière des groupes de fonds III, IV, V et VI est satisfaisante. Ces fonds sont alimentés par des contributions extrabudgétaires d'États Membres ou d'établissements d'États Membres qui sont reçues avant que les activités correspondantes ne soient entreprises, ou dans le cadre d'accords de financement avec l'ONU ou d'autres organisations internationales et d'accords avec les donateurs.

(signé) MOHAMED ELBARADEI  
Directeur général

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES COMPTES AVEC  
LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AGENCE INTERNATIONALE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE  
AU 31 DÉCEMBRE 2003**

**Responsabilités du Directeur général**

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies et qu'il établit des comptes annuels indiquant les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Agence internationale de l'énergie atomique durant l'exercice et leur situation financière respective à la fin de cet exercice, ainsi que l'utilisation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'Agence. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des avoirs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier intérieur permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

**Déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier**

Nous confirmons par la présente que les comptes ci-joints, constitués par les états financiers I à IV, les états complémentaires S1 à S12 et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies.

(signé) MOHAMED ELBARADEI  
Directeur général

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget  
et des finances

## **PARTIE I**

### **Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs**

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs  
Agence internationale de l'énergie atomique  
A-1400 VIENNE  
Autriche

le 5 avril 2004

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 qui m'ont été soumis par le Directeur général en application de l'alinéa 11.03 a) du Règlement financier. J'ai vérifié ces états et exprimé mon opinion à leur sujet.

En outre, conformément à l'article 12.08 du Règlement financier, je sou mets mon rapport sur les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

(signé)

**JOHN BOURN**  
Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni  
Vérificateur extérieur





## **OPINION DU VÉRIFICATEUR**

### **À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

J'ai vérifié les états financiers ci-joints, constitués par les états I à IV, les états complémentaires S1 à S12 et les notes explicatives, de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. L'établissement de ces états financiers incombe au Directeur général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le Vérificateur extérieur juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et des données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes établies par le Directeur général ainsi que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sont exposées dans la note 2 aux états financiers et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice financier précédent.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'Agence internationale de l'énergie atomique que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Agence.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

(signé)

**Sir John Bourn**  
**Contrôleur et vérificateur général des comptes**  
**Royaume-Uni**  
**Vérificateur extérieur**

**Londres, le 31 mars 2004**



**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR  
SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE  
INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE  
POUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DÉCEMBRE 2003**

*Comprenant :*

- Synthèse *(paragraphes 1 à 24)*
- Portée et approche de la vérification *(paragraphes 25 à 32)*
- Constatations détaillées pour 2003 *(paragraphes 33 à 105)*
  - concernant la gestion des projets de coopération technique, l'impact des rapports et recommandations résultant de la vérification extérieure et d'autres questions financières.
- Suivi des recommandations faites en 2002 *(paragraphes 106 à 111)*
- Remerciements *(paragraphe 112)*

## SYNTHÈSE

### RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA VÉRIFICATION

1. J'ai vérifié les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003 conformément au Règlement financier. J'ai procédé à des vérifications distinctes pour les fonds suivants dont la gestion incombe à l'Agence : Économat du Centre international de Vienne, restaurant de Seibersdorf, Fonds de prévoyance pour le personnel, Fonds des immeubles d'habitation et projet d'agrandissement de la crèche du Centre international de Vienne. Les états financiers relatifs à ces fonds, accompagnés de l'opinion que j'ai formulée à leur sujet, ont été soumis au Directeur général.

**2. Mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2003.**

3. Mon rapport comporte des observations et des recommandations ayant pour objet de contribuer à l'amélioration de la gestion et du contrôle financiers de l'Agence, qui sont formulées en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier. Pour 2003, ce travail d'audit de la gestion a porté sur deux grands domaines :

- Gestion des projets de coopération technique
  - Où, suite à mon examen initial des projets modèles en 1999, j'ai examiné les progrès réalisés par l'Agence en ce qui concerne l'introduction de nouvelles initiatives visant à accroître l'impact des projets et à améliorer l'établissement des rapports ;
- Impact des rapports et recommandations résultant de la vérification extérieure
  - Où j'ai saisi l'occasion, en cette dernière année de mes fonctions en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence, d'analyser ce qu'ont fait l'Agence et le Secrétariat en réponse aux rapports et aux recommandations que j'ai présentés durant mon mandat.

4. Mon rapport comporte aussi des observations sur d'autres questions financières résultant de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2003, et un suivi des recommandations faites en 2002.

### PRINCIPALES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION

#### Gestion des projets de coopération technique

5. Les objectifs du programme de coopération technique (CT) de l'Agence sont de contribuer à apporter des avantages socio-économiques durables et de favoriser une plus grande autonomie dans l'application des techniques nucléaires. J'ai évalué les progrès réalisés par rapport à ces objectifs au cours des cinq dernières années en étudiant l'élaboration de nouveaux critères de gestion des projets et d'évaluation au niveau du programme et des projets. Mes collaborateurs ont procédé à un examen de la gestion des projets de coopération technique à deux niveaux, celui du programme et celui des

projets. Ils ont aussi examiné l'un des plans thématiques, celui concernant la technique de l'insecte stérile, pour évaluer l'impact de la planification thématique sur la gestion des projets.

## **Niveau du programme**

### ***Programmes nationaux***

6. Au niveau du programme, mes collaborateurs ont constaté que les projets régionaux concernant plusieurs pays ont davantage de chances d'atteindre leurs objectifs si chaque pays participant a des priorités nationales cohérentes. **J'encourage donc** le Département de la coopération technique à élaborer des directives pour les aperçus de programmes de pays et à préparer de tels aperçus en aussi grand nombre que possible. Les aperçus devraient contribuer à intégrer les projets dans les plans des États Membres, facilitant ainsi la réussite du projet et la durabilité.

### ***Établissement des rapports***

7. L'introduction de la programmation biennale en 2001 a eu pour conséquence un décalage entre le cycle du programme de coopération technique et celui de l'Agence, comme la Conférence générale l'a noté en septembre 2003. **Je recommande** que l'Agence :

- envisage d'harmoniser dès que possible les cycles du programme de coopération technique et du programme financé par le budget ordinaire ;
- fasse tout son possible pour assurer la compatibilité entre les futurs documents relatifs au programme et budget (Livre bleu) et les plans internes de gestion.

### ***Examen à mi-parcours***

8. L'Agence a publié son premier rapport à mi-parcours en avril 2003 pour communiquer aux États Membres une évaluation intérimaire des résultats par rapport aux objectifs. Le rapport rendait compte de l'état des activités concernant les projets de coopération technique. **Je recommande** que l'Agence veuille à ce qu'il y ait un minimum de répétitions entre l'examen à mi-parcours ou l'examen biennal et les rapports annuels sur la coopération technique, et, si les deux rapports restent essentiels, à ce qu'ils donnent des informations cohérentes.

### ***Évaluation***

9. Un objectif de performance du Département de la coopération technique est que 70 % des projets satisfassent au critère central d'ici à 2007 et que les programmes nationaux appuient au moins 80 % des projets. Pour que la performance puisse être solidement validée par rapport à l'objectif, **je recommande** que le système informatisé de la coopération technique (TC-PRIDE) indique si les projets satisfont au critère central dès le début ou si des activités supplémentaires peuvent être nécessaires.

10. Les projets traditionnels continuent de faire partie du programme de coopération technique mais ne satisfont pas facilement au critère central et aux principes des projets modèles car souvent ils n'ont pas d'effets définis dans le temps ni d'objectifs quantifiés. **Je recommande** que le Département de la coopération technique examine ces projets pour voir s'ils concordent avec l'approche basée sur le critère central et, dans la négative, les exclue d'une évaluation par rapport à ce critère.

### ***Gestion du Fonds de coopération technique***

11. Au niveau de la direction, une supervision et une gestion efficaces des ressources de la coopération technique sont essentielles pour la planification, la hiérarchisation et le maintien des projets. À la fin de 2003, il est apparu que le programme de CT était surprogrammé de 24 %, du fait

principalement d'un manque à recevoir au titre des contributions d'États Membres et des variations de change. En janvier 2004, l'Agence a pris des mesures pour revoir l'ordre de priorité des projets inachevés et étudier les possibilités d'ajuster la situation. **Je salue** les dispositions que l'Agence a prises pour être alertée plus tôt de tels manques à recevoir à l'avenir et faire en sorte que des mesures de gestion soient prises en temps utile pour éviter d'engager trop de dépenses.

## Niveau des projets

### *Planification des projets*

12. Le Département de la coopération technique a fixé des indicateurs de performance selon lesquels 60 % des effets des projets et 70 % des produits des projets seraient obtenus dans les délais et les budgets prévus d'ici à 2007, bien que mes collaborateurs n'aient trouvé aucune indication que la probabilité de dépassement de la durée programmée soit moins grande pour les projets modèles que pour les autres projets. Une bonne gestion des projets s'appuie nécessairement sur des budgets et des échéanciers solides, avec un suivi rigoureux permettant de prendre rapidement les mesures correctives qui s'imposeraient. **Je recommande** donc que l'Agence continue de renforcer la gestion des projets, y compris le suivi par rapport à des effets et des objectifs temporels, pour donner aux États Membres des assurances quant à l'état d'avancement des plans de travail. Au moment de mon examen, l'Agence était en train d'introduire des cours sur la gestion des projets pour renforcer la gestion basée sur les résultats, et **je salue** la mise en place, dans l'ensemble de l'organisation, d'une formation à la gestion des projets pour répondre aux besoins opérationnels recensés et assurer l'acquisition des compétences nécessaires par le personnel.

### **Planification thématique**

13. Depuis 2001, la technique de l'insecte stérile (TIS) fait l'objet d'un plan thématique de l'Agence. Depuis les années 80, l'Agence a fourni quelque 22 millions de dollars, à l'exclusion de ses dépenses de personnel, pour des projets de lutte contre la tsé-tsé en Afrique. La seule région à ne pas avoir été réinfestée est Zanzibar, île débarrassée de la mouche en 1997. À l'évidence, une gestion efficace des projets est essentielle tout au long des applications de la TIS appuyées par l'Agence pour éviter la réinfestation et accroître la durabilité. D'après les plans nationaux de deux pays dans lesquels mes collaborateurs se sont rendus, des ressources de quelque 92 millions de dollars seraient nécessaires pendant le premier plan décennal pour que la campagne de lutte contre la tsé-tsé progresse dans ces pays.

### **Mandat**

14. Dans deux pays visités, l'Agence a étendu ses activités au-delà de son mandat habituel, qui est d'appuyer des programmes reposant sur la technologie nucléaire, au financement de la remise en état d'installations d'élevage d'insectes, à des essais de techniques de pulvérisation en aérosol et à la collecte d'informations de référence sur l'infestation par la tsé-tsé. **Je recommande** que l'Agence précise la portée de son appui stratégique à l'ensemble du programme d'éradication de la tsé-tsé, lorsque des techniques ne relevant pas du transfert de technologie nucléaire sont en jeu.

15. **Je me félicite** de l'appui apporté par l'Agence aux campagnes nationales et régionales menées par les États Membres pour atténuer l'impact socio-économique de l'infestation par la tsé-tsé. Dans un pays visité par mes collaborateurs, les autorités n'ont pas approuvé la fourniture de fonds d'un montant de 500 000 dollars qui, d'après le budget du projet, devaient être versés par l'État Membre, et la législation relative à l'utilisation des techniques nucléaires pour la stérilisation était encore à l'étude par le gouvernement. **Je recommande** que le Département de la coopération technique cherche à

obtenir l'accord formel des États Membres sur les apports de l'Agence et du pays, en plus des résultats escomptés, et qu'ils confirment ensemble que les plans nationaux sont conformes au critère central.

16. Si l'Agence continue de financer tous les aspects des programmes d'éradication de la tsé-tsé, y compris la technologie de pulvérisation séquentielle en aérosol, l'utilisation efficace de ressources limitées sera un élément essentiel de la gestion des projets. **J'encourage** l'Agence à étudier s'il est possible de réduire les doubles emplois et d'accroître la durabilité en coordonnant les essais financés par elle, de favoriser au maximum le transfert de données d'expérience entre les régions, et d'accroître l'efficacité en synchronisant les activités de réduction des populations de mouches sauvages et la fourniture de mouches stérilisées grâce à la technologie nucléaire.

### ***Gestion des objectifs et des étapes des projets***

17. L'Agence a redéfini les objectifs des projets pour les axer davantage sur l'impact économique et sanitaire de la mouche tsé-tsé, par exemple sur les effets de la mouche sur le bétail et les populations des zones cibles. **J'approuve** cette nouvelle approche qui ramène les résultats attendus à des niveaux plus réalistes, permet de fixer des échéanciers plus courts et utilise des informations de référence sur les populations de tsé-tsé pour définir les étapes permettant de mesurer les progrès.

18. La construction d'insectariums et la constitution de colonies de mouches se sont avérées problématiques, les délais de construction ayant retardé la création des colonies, ce qui pose des problèmes à l'Agence en termes de gestion efficace des projets, d'achat de fournitures et d'équipements et de formation de personnel. **J'encourage** le Département de la coopération technique à demander des confirmations périodiques des effectifs des colonies et à prévoir des mesures de repli en cas de retard inacceptable dans la constitution des colonies.

19. Mes collaborateurs ont constaté que les procédures d'achat ne pouvaient pas toujours être adaptées aux retards de construction des insectariums ; de ce fait, deux grands ensembles d'équipements sont en attente d'installation dans un pays. Ils ont constaté aussi que quatre envois n'avaient pas la qualité requise ou ne répondaient pas aux spécifications initiales. Le Département de la coopération technique a payé les factures au fournisseur sur la foi des récépissés d'expédition et s'en est remis, pour le contrôle de la qualité, à l'établissement de contrepartie dans le pays bénéficiaire, qui n'était pas toujours pleinement conscient de cette responsabilité. **Je recommande** que l'Agence convienne formellement avec les établissements de contrepartie de leur rôle dans la vérification de la qualité des équipements fournis par elle et qu'elle renforce ce contrôle par des vérifications ponctuelles réalisées par ses fonctionnaires en déplacement.

20. S'agissant des projets examinés, mes collaborateurs estiment que la formation de personnel sur des bourses de longue durée (de un à deux ans) semble mieux convenir pour un programme de mise en valeur des ressources humaines que pour les besoins opérationnels de projets sur la technique de l'insecte stérile. **Je recommande** que l'Agence envisage une formation mieux ciblée sur des objectifs de projet bien définis pour que l'exécution des projets ne pâtisse pas d'une longue absence de personnel clé et que des avantages prédéterminés et mesurables puissent être obtenus.

### ***Coordination***

21. La Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) est l'organe de coordination de l'Union africaine en matière d'éradication de la tsé-tsé. La PATTEC est financée en partie par l'Agence et organisée à l'heure actuelle par un fonctionnaire à temps complet de l'Agence. Elle a demandé l'aide de l'Agence pour une expansion des activités à court terme pour une valeur de 2,7 millions de dollars. **Je recommande** que l'Agence fasse en sorte que sa propre contribution soit intégrée à celles de toutes les contreparties et de tous les organismes

internationaux d'appui dans le cadre d'un plan stratégique permettant de suivre les contributions et les progrès de toutes les parties et d'en rendre compte.

## **Impact des rapports et recommandations résultant de la vérification extérieure**

22. Après avoir exercé pendant huit ans les fonctions de Vérificateur extérieur, j'ai saisi l'occasion de ce dernier rapport pour analyser ce qu'ont fait l'Agence et le Secrétariat en réponse aux rapports et aux recommandations que j'ai présentés durant mon mandat. Une évaluation des progrès, de l'impact et des effets bénéfiques découlant d'un audit indépendant peut être utile pour les États Membres, le Conseil des gouverneurs et mes successeurs en leur donnant des éléments d'appréciation sur la gestion générale et la gestion financière de l'Agence.

23. La partie 'Constatations détaillées' du présent rapport contient des observations concernant l'audit de la gestion ou de l'optimisation des ressources sur la durée de mon mandat (venant s'ajouter à l'examen annuel des comptes et des états financiers) et sur les progrès qu'à mon avis l'Agence a faits ces dernières années en réponse aux rapports et aux recommandations résultant de la vérification extérieure. Mon examen a porté sur les principaux secteurs opérationnels, organisationnels et infrastructurels de l'Agence du point de vue de l'optimisation des ressources ou de la performance, avec pour objectif de contribuer à améliorer la gestion financière en général et l'économie, l'efficacité ou l'efficacité de l'exécution des activités.

24. J'en ai conclu que le Directeur général et le Secrétariat ont toujours donné une réponse positive à nos recommandations et nos avis, acceptant ces recommandations et travaillant à les mettre en œuvre chaque fois que possible. Je considère cela comme un important aspect d'un bon gouvernement d'entreprise, qui appuie un processus d'audit externe indépendant qui est productif et apporte une contribution constructive aux activités et aux objectifs de l'Agence, conformément aux exigences et aux attentes de l'organisation et de son organe directeur.

# **PORTÉE ET APPROCHE DE LA VÉRIFICATION**

## **PORTÉE DE LA VÉRIFICATION**

25. J'ai vérifié les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003, conformément à l'article XII du Règlement financier et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes, qui est annexé à ce règlement. Ma vérification a été effectuée conformément aux Normes communes de vérification externe des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. La direction de l'Agence est responsable de l'établissement de ces états financiers, et je suis chargé d'exprimer une opinion à leur sujet en me fondant sur les pièces justificatives que j'ai obtenues au cours de ma vérification.



26. J'ai procédé à des vérifications distinctes pour les fonds suivants dont la gestion incombe à l'Agence :

Économat du Centre international de Vienne ;  
Restaurant de Seibersdorf ;  
Fonds de prévoyance pour le personnel ;  
Immeubles d'habitation ;  
Crèche du Centre international de Vienne – Projet d'agrandissement  
(clos au 31 décembre 2003)

27. Les états financiers relatifs à ces fonds, accompagnés de l'opinion que j'ai formulée à leur sujet, ont été soumis au Directeur général.

28. Outre la vérification des comptes et des opérations financières de l'Agence, j'ai procédé à des examens en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes. En vertu de ce paragraphe, je peux formuler les observations que je juge utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, les incidences financières des pratiques administratives.

## **OBJECTIF DE LA VÉRIFICATION**

29. La vérification avait principalement pour but de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'année avaient été encourues aux fins approuvées par la Conférence générale, si les recettes et les dépenses étaient classées et enregistrées comme il convient, conformément au Règlement financier de l'Agence, et si les états financiers présentaient convenablement la situation financière au 31 décembre 2003.

## **APPROCHE DE LA VÉRIFICATION**

30. L'examen auquel j'ai procédé a été fondé sur une vérification par sondage au cours de laquelle les opérations enregistrées ont fait l'objet de contrôles directs approfondis dans toutes les parties des états financiers. Enfin, j'ai procédé à un examen pour m'assurer que les états financiers correspondaient exactement aux relevés comptables de l'Agence et étaient présentés convenablement.

31. Ma vérification a comporté un examen d'ensemble et les contrôles par sondage des relevés comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugé nécessaires en la circonstance. Ces procédures de vérification sont destinées principalement à me permettre de me faire une opinion sur les états financiers de l'Agence.

## **CONCLUSION DE LA VÉRIFICATION**

32. En dépit des observations figurant dans le présent rapport, mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Conformément à la pratique normale, mes collaborateurs consignent des constatations supplémentaires dans des lettres adressées aux hauts responsables de l'Agence. Aucun de ces points n'a influé sur mon opinion concernant les états financiers et les états complémentaires de l'Agence, et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2003.

## CONSTATATIONS DÉTAILLÉES POUR 2003

### GESTION DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

#### INTRODUCTION

33. L'Agence regroupe ses activités selon trois piliers : transfert de technologie, sûreté et vérification. Dans le contexte plus large des travaux de l'Agence, et s'agissant des buts fondamentaux énoncés dans la stratégie à moyen terme, le programme de coopération technique (CT) est le principal mécanisme de transfert de technologie. Les objectifs des activités de coopération technique de l'Agence sont de contribuer à apporter des avantages socio-économiques durables et appréciables et de favoriser une plus grande autonomie dans l'application des techniques nucléaires. L'objectif stratégique du programme de coopération technique est de favoriser de plus en plus l'obtention d'un impact socio-économique tangible en contribuant directement et de manière rentable à la réalisation des principales priorités de chaque pays en matière de développement durable. À l'heure actuelle, l'Agence a quelque 985 projets de coopération technique en cours.

34. Dans les années 90, les projets traditionnels d'assistance technique et de formation ont cédé la place aux projets modèles, le critère central étant introduit pour le programme de 2001-2002. Les aperçus de programmes de pays et la planification thématique, mis en place pendant cette période, étaient conçus comme les deux principaux outils de planification des activités de l'Agence, assurant l'appui national et la cohérence avec les objectifs nationaux de développement et les priorités nationales en matière de recours aux applications nucléaires, de façon à obtenir l'impact maximal.

#### Introduction des projets modèles

35. Un projet modèle de l'Agence doit satisfaire à quatre critères : répondre à un besoin réel ; faire ressortir le rôle indispensable de la technologie nucléaire mise en œuvre ; avoir un impact économique ou social important ; démontrer sa durabilité grâce à un ferme engagement gouvernemental.

36. Dans mon dernier rapport sur les projets de CT, en 1998, mes collaborateurs passaient en revue les projets modèles, constatant de manière générale que les projets modèles choisis pour l'examen répondaient à un besoin national réel. Malgré cela, le rôle indispensable des techniques nucléaires mises en œuvre n'était pas clairement établi pour deux projets dans le domaine de l'agriculture. Ces projets servaient à démontrer les avantages d'une technologie nucléaire ayant fait l'objet de projets antérieurs. Pour de tels cas, je recommandais que les États Membres examinent les projets de ce type et donnent explicitement leur aval à la participation de l'Agence.

37. Mes collaborateurs constataient aussi, à propos des projets examinés en 1998, que ces projets étaient susceptibles d'avoir un impact économique ou social important, bien qu'il y eût des variations s'agissant de l'ampleur des efforts faits pour quantifier cet impact ou définir des indicateurs de performance pouvant servir à évaluer la réussite des projets. Sur le point de savoir si les projets avaient démontré leur durabilité à long terme grâce à un ferme engagement gouvernemental, je constatais que, s'agissant de la fourniture de ressources financières et physiques aux projets, le niveau d'engagement des gouvernements et des établissements de contrepartie était variable. Dans certains cas, les organismes nationaux avaient des difficultés à financer les dépenses de fonctionnement, ce qui pouvait faire douter de la durabilité.

## **PORTÉE DU PRÉSENT EXAMEN**

38. Pour 2003, j'ai réexaminé les projets de coopération technique pour évaluer les progrès réalisés depuis 1998 dans le cadre des nombreuses initiatives signalées aux États Membres dans le rapport annuel sur la coopération technique. Cet examen a permis à mes collaborateurs d'analyser l'évolution sur six ans, depuis l'introduction des projets modèles. Ils ont d'abord examiné la mesure dans laquelle des projets modèles avaient été lancés et les raisons de l'adoption ultérieure du critère central, avant de procéder à un examen de la gestion des projets de CT à deux niveaux : celui du programme et celui des projets.

39. Au niveau du programme, ils ont analysé la mesure dans laquelle le Département de la CT est à même de présenter des rapports sur ses indicateurs de performance stratégiques, programmatiques et budgétaires en examinant :

- la programmation par pays ;
- l'établissement des rapports ;
- l'évaluation.

40. Au niveau des projets, ils ont examiné :

- si les projets avaient été gérés dans le respect des délais ;
- si les produits et les effets avaient été clairement définis ;
- si des systèmes de collecte des données avaient été mis en place pour rendre compte des résultats ;
- si les données appropriées étaient recueillies.

41. La planification thématique sert à affecter les ressources à des projets ayant une solution technique commune appuyée par l'Agence. Mes collaborateurs ont examiné l'un des thèmes, la technique de l'insecte stérile, pour évaluer l'impact de la planification thématique sur la gestion des projets.

### **Méthodologie**

42. Mes collaborateurs ont examiné les dossiers concernant dix projets, ayant chacun un budget total de plus de 200 000 dollars et comportant divers éléments – experts, voyages d'étude, fourniture de matériel, etc. Ils ont tenté d'obtenir une répartition équilibrée par région géographique et domaine d'activité des projets en choisissant quatre projets régionaux (concernant plus d'un pays), deux projets traditionnels et quatre projets modèles pour tenir compte de ce qui est la modalité de CT la plus récente et la plus importante.

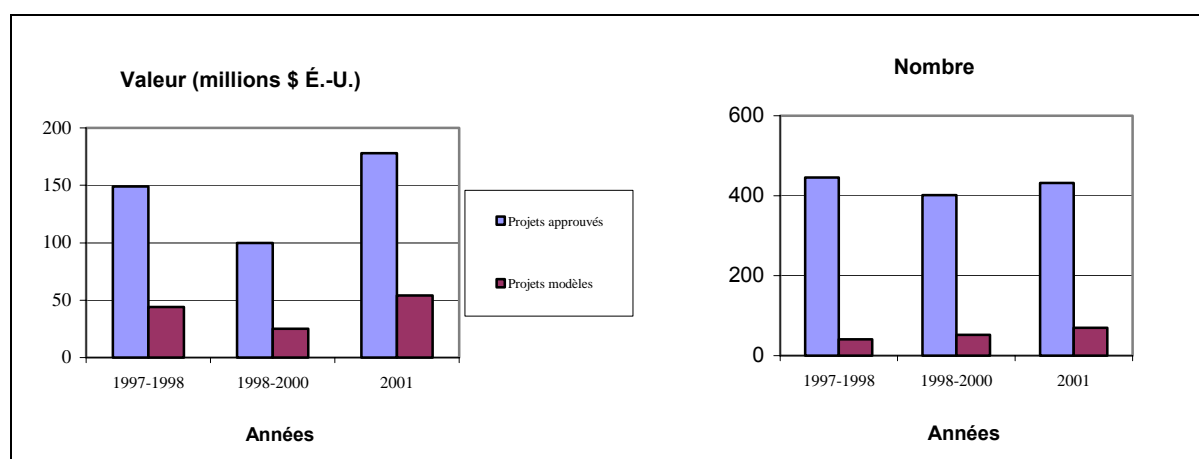
43. Au total, les dix projets concernaient 39 pays. Six d'entre eux se sont achevés en 2002-2003, ce qui a permis à mes collaborateurs d'examiner non seulement la planification et le suivi, mais aussi les résultats et la façon dont il en est rendu compte. Dans la plupart des cas, les projets achevés avaient commencé avant 2001, ce qui a facilité l'évaluation de l'impact qu'a eu l'initiative concernant les projets modèles. Pour élargir la portée de l'examen, mes collaborateurs ont analysé les évaluations de plus de 30 projets réalisées par le Bureau des services de supervision interne (OIOS) et ont accompagné des membres de ce bureau lors d'une visite à des projets d'application de la technique de l'insecte stérile en Ouganda, en Tanzanie et en Éthiopie.

## RAPPEL

### Introduction et croissance des projets modèles

44. Mes collaborateurs ont examiné les dossiers informatisés sur les projets de coopération technique (TC-PRIDE) en septembre 2003 pour évaluer dans quelle mesure l'introduction des projets modèles était en cours de réalisation et les données correspondantes conservées. Pour les projets approuvés après 2001, le Département de la coopération technique a cessé d'indiquer s'il s'agissait de projets modèles. La figure 1 montre que de 1997 à 2001 le nombre de projets modèles approuvés a augmenté régulièrement par rapport au nombre total de projets approuvés. Pendant ces cinq années, les projets modèles ont représenté 124 millions de dollars (29 %) sur un budget total approuvé pour les projets de coopération technique de 427 millions de dollars. Au total, 164 (13 %) des 1 280 projets approuvés sont signalés comme des projets modèles dans TC-PRIDE.

**Figure 1: Croissance des projets modèles en nombre et en valeur**



Source : TC-Pride. Statut de projet modèle accordé avant ou pendant l'exécution du projet.

### Initiative concernant le critère central

45. Quand il a réexaminé sa stratégie en novembre 2000, le Département de la coopération technique a déterminé qu'un ferme engagement gouvernemental était la condition préalable essentielle de la réussite des projets. La direction a donc introduit un nouveau critère central de l'approbation des projets. Un projet satisfait au critère central s'il répond à un besoin réel dans un domaine dans lequel existe un programme national bénéficiant d'un engagement et d'un soutien fermes du gouvernement de l'État bénéficiaire. Le Département de la coopération technique établit un ordre de priorité entre les projets selon le respect du critère central, en partie pour répondre aux préoccupations concernant la durabilité. Le respect de ce critère est donc important pour les États Membres qui sollicitent un appui au titre de projets.

### INITIATIVES AU NIVEAU DU PROGRAMME

#### Programmes nationaux

46. Le rapport que le Directeur général a présenté au Conseil des gouverneurs en novembre 2002 évaluait le processus de planification de la CT et concluait qu'il y avait des possibilités d'amélioration dans ce domaine. Les 18 conclusions du rapport prévoyaient notamment l'élaboration de directives cohérentes pour les aperçus de programmes de pays et l'exécution du programme. En novembre 2003,

le Directeur général annonçait que 93 pays avaient des aperçus de programmes de pays, soit une augmentation de 32 pendant l'année.

47. Dans six des pays concernés par les projets que mes collaborateurs ont examinés, l'aperçu de programme de pays était encore en cours d'élaboration. Pour deux projets régionaux, les objectifs n'avaient pas été pleinement atteints à cause d'incompatibilités avec les priorités nationales des pays concernés. Dans ces cas, les projets régionaux ont permis de préciser les priorités nationales et ont abouti à de nouveaux projets nationaux ayant des objectifs mieux alignés sur ces priorités. La probabilité que les projets régionaux atteignent leurs objectifs est plus grande lorsqu'ils sont intégrés à des priorités nationales cohérentes. **J'encourage donc** le Département de la coopération technique à faire tout son possible pour adopter des directives pour les aperçus de programmes de pays et l'établissement de ces aperçus, qui devraient intégrer les projets aux plans des États Membres, contribuant ainsi à la réussite des projets et à la durabilité.

### **Établissement des rapports**

48. L'introduction de la programmation biennale en 2001 a eu pour conséquence un décalage entre le cycle du programme de coopération technique et celui du budget de l'Agence, comme la Conférence générale l'a noté en septembre 2003. Au moment de notre examen, la CT fonctionnait selon le cycle 2003-2004, tandis que l'Agence fonctionnait selon le cycle 2002-2003. Ce décalage ne facilite pas l'établissement des rapports et le suivi des programmes en général sur une base comparable ou cohérente. Il accroît le risque d'incompatibilité entre les indicateurs de performance de la CT et du budget qui figurent dans le document relatif au programme et budget (Livre bleu) et ceux qui apparaissent dans le plan interne de gestion correspondant. Par souci de clarté, il serait avantageux que les produits et les indicateurs soient alignés dans l'ensemble des systèmes de planification de l'Agence. **Je recommande** donc que l'Agence :

- envisage d'harmoniser dès que possible les cycles du programme de coopération technique et du programme financé par le budget ordinaire ;
- fasse tout son possible pour assurer la compatibilité entre les futurs documents relatifs au programme et budget et les plans internes de gestion. Pour cela, elle pourrait étendre la méthodologie du cadre logique utilisée dans le Livre bleu aux plans de gestion et synchroniser l'établissement des rapports.

### **Examen à mi-parcours**

49. L'Agence a publié son premier rapport à mi-parcours en avril 2003 pour communiquer aux États Membres une évaluation intérimaire des résultats par rapport aux objectifs. Signe encourageant de progrès, le rapport donnait des informations sur une partie des activités de CT. Le temps consacré par le personnel des divisions techniques à l'appui aux projets de CT est financé par le budget ordinaire et il en est donc rendu compte dans l'examen à mi-parcours. Toutefois, le financement par le budget ordinaire (qui couvre essentiellement les traitements du personnel de CT) exclut le financement volontaire utilisé pour l'exécution des projets de CT. Il est rendu compte de cette exécution dans l'examen annuel de la CT, en mai de chaque année. Le rapport à mi-parcours ne rend donc compte que d'environ 20 % des fonds de CT : de la plupart des dépenses de personnel pour les projets, mais non des produits et des effets liés aux projets.

50. Je reconnais que l'examen à mi-parcours n'a pas encore sa forme définitive et j'encourage l'Agence à éviter ces risques de confusion en améliorant encore les procédures d'établissement des rapports pour les futurs examens. En outre, il y a chevauchement entre le rapport annuel sur la CT et les examens de l'exécution à mi-parcours et en fin de biennie. **Je recommande** que l'Agence veille à ce qu'il y ait un minimum de répétitions entre l'examen à mi-parcours ou l'examen biennal et les

rapports annuels, et, si les deux rapports restent essentiels, à ce qu'ils donnent des informations cohérentes.

## Évaluation

51. Au niveau du programme, la confirmation préalable de ce qu'un projet satisfait au critère central n'est pas enregistrée actuellement dans le système informatisé de la coopération technique (TC-PRIDE) et il est difficile d'obtenir une liste approuvée des projets satisfaisant à ce critère. Un objectif de performance du Département de la coopération technique est que 70 % des projets satisfassent au critère central d'ici à 2007 et que les programmes nationaux appuient au moins 80 % des projets. Un responsable de la CT a estimé que 60 % des projets du programme en cours de 2003 satisfaisaient au critère central ; 20 % étaient des projets traditionnels et 20 % se situaient entre les deux catégories. Pour que la performance puisse être solidement validée par rapport aux objectifs, **je recommande** que le système informatisé de la coopération technique (TC-PRIDE) indique si les projets satisfont au critère central dès le début ou si des activités supplémentaires peuvent être nécessaires. Ceci faciliterait le suivi des progrès par rapport aux objectifs.

## Projets concernant les ressources humaines

52. Malgré l'accent encourageant mis sur les projets modèles et le critère central, les projets traditionnels continuent de faire partie du programme de CT. Au moment de l'examen, en août 2003, il y avait 82 projets actifs concernant la mise en valeur des ressources humaines et la technologie nucléaire. Ces projets ne satisfont pas facilement au critère central et aux principes des projets modèles, car souvent ils n'ont pas d'effets définis dans le temps ni d'objectifs quantifiés : par exemple, renforcer les compétences et les capacités du personnel dans le vaste contexte du développement des sciences et des technologies nucléaires. On suppose habituellement un apport technique continu de l'AIEA, les projets se suivant généralement l'un l'autre, ce qui risque de porter atteinte à la durabilité. Avec de tels projets, il est donc difficile de vérifier clairement la réalisation des objectifs en fonction du critère central. **Je recommande** que le Département de la coopération technique examine ces projets pour voir s'ils concordent avec l'approche basée sur le critère central et, dans la négative, les exclue d'une évaluation par rapport à ce critère. Il faudrait alors réévaluer l'objectif selon lequel 70 % des projets satisferont au critère central d'ici à 2007.

## Gestion du Fonds de coopération technique

53. Au niveau de la direction, une supervision et une gestion générales des ressources sont essentielles pour la planification, la hiérarchisation et le maintien des projets. Chaque année, en octobre, l'Agence prévoit des ressources budgétaires pour une 'surprogrammation' pendant l'année suivante. La surprogrammation vise à accroître la valeur totale du programme de coopération technique exécuté en tenant compte du fait que des circonstances imprévues peuvent retarder l'exécution de certains projets planifiés.

54. L'Agence estime les contributions qu'elle recevra en supposant que 90 % des sommes promises seront effectivement versées pendant l'année correspondante. En octobre 2002, l'Agence a planifié son programme pour 2003 en budgétisant des promesses de contributions d'un montant de 75 millions de dollars, dont 67 millions seraient reçus en 2003. Si ce programme était entièrement exécuté, le budget serait dépassé de 6 millions de dollars (8 % après ajustement pour recettes diverses).

55. À la fin de 2003, la surprogrammation s'élevait à 17,5 millions de dollars (24 % des 72,5 millions de dollars de ressources disponibles, comprenant les ressources nouvelles et les fonds non engagés reportés d'exercices antérieurs). Cette situation s'expliquait principalement par un manque à recevoir plus important que prévu au titre des contributions et par les variations de change. En janvier 2004, l'Agence a pris des mesures pour revoir l'ordre de priorité des projets inachevés et

étudier les possibilités d'ajuster la situation. **Je salue** les dispositions que l'Agence a prises pour être alertée plus tôt de tels manques à recevoir à l'avenir et faire en sorte que des mesures de gestion soient prises en temps utile pour réduire au maximum le risque d'impact financier négatif sur les programmes.

## AU NIVEAU DES PROJETS

### Planification des projets

56. Lors d'une évaluation de la planification du programme de coopération technique en 2002, le Bureau des services de supervision interne a indiqué qu'une mauvaise planification initiale des projets résultait en un pourcentage élevé de prolongations. C'est en partie pour cette raison que le Département de la coopération technique a fixé des indicateurs de performance selon lesquels 60 % des effets des projets et 70 % des produits des projets seraient obtenus dans les délais et les budgets prévus d'ici à 2007. Mes collaborateurs ont examiné les difficultés qu'il y aurait à atteindre ces objectifs en cherchant à déterminer si les projets modèles avaient une plus grande probabilité d'être achevés dans les délais prévus que les autres projets.

57. Mes collaborateurs n'ont trouvé aucune indication que la probabilité de dépassement de la durée programmée soit moins grande pour les projets modèles que pour les autres projets. La figure 2 montre que sur 41 projets modèles achevés examinés, 24 (59 %) ont dépassé la durée initialement prévue, contre 175 des 319 autres projets (55 %). Le dépassement moyen a régulièrement été de 1,5 an par rapport à une durée moyenne initialement prévue de 2,3 ans. Les dépassements tendent à être plus importants lorsque le budget est plus élevé, notamment dans le cas des projets modèles, ce qui indique que les projets de plus grande valeur peuvent être plus difficiles à gérer.

**Figure 2: Durée prévue et durée effective des projets**

Projets achevés	Projets modèles	Autres projets	Total
Dans les délais prévus	17	144	161
Dépassement des délais	24	175	199
Durée moyenne de dépassement	1,5 an	1,55 an	
Budget moyen	564 487 \$	201 151 \$	242 531 \$
Budget moyen des projets ayant dépassé les délais	767 811 \$	239 758 \$	438 750 \$

Source : TC-Pride.

58. Il est évident que les dépassements peuvent avoir plusieurs causes, dont certaines échappent au contrôle du Département de la coopération technique, tels les retards imputables aux gouvernements. Pour limiter ces retards, le développement continu du critère central et l'expansion des aperçus de programmes de pays devraient garantir que les plans de travail des projets sont pleinement acceptés et soutenus par les pays bénéficiaires et les contreparties. La planification et le suivi des projets doivent être encore améliorés pour que le Département de la coopération technique puisse atteindre ses objectifs de façon plus systématique. Une bonne gestion des projets s'appuie nécessairement sur des budgets et des échéanciers solides ; et un suivi rigoureux permet de prendre rapidement les mesures correctives qui s'imposeraient.

59. **Je recommande** que le Département de la coopération technique continue de renforcer la gestion des projets, y compris le suivi par rapport à des effets définis dans le temps, pour donner aux États Membres des assurances quant à l'état d'avancement des plans de travail. Au moment de mon examen, l'Agence était en train d'introduire des cours sur la gestion des projets pour renforcer la gestion basée sur les résultats. Deux cours étaient envisagés, l'un élaboré en interne après consultation des responsables départementaux et l'autre par le biais d'une consultation externe. **J'encourage** l'introduction d'une formation de ce type et je **salue** la mise en place, dans l'ensemble de l'Agence, d'une formation à la gestion des projets pour répondre aux besoins opérationnels recensés et assurer l'acquisition des compétences nécessaires par le personnel.

### **Objectifs et effets des projets**

60. Pour les projets examinés, mes collaborateurs ont constaté que les projets modèles avaient des objectifs, des effets et des indicateurs de performance mieux définis que les projets traditionnels. Un projet traditionnel examiné par mes collaborateurs, pour lequel une étude de faisabilité d'une centrale nucléaire avait été initialement achevée dans les années 70, a été exécuté sous forme de différents projets en réponse aux demandes de l'État Membre jusqu'à être finalement annulé en 2002, après que le Département de la coopération technique et le pays concerné eurent accepté qu'il était peu probable que la nouvelle technologie soit utilisée dans un proche avenir. Pour un projet modèle dans le domaine de la santé, ces problèmes ont été pris en compte en établissant à l'avance des procédures permettant aux donateurs de se retirer du projet en l'absence de l'appui gouvernemental spécifié ou d'une approbation en temps voulu. **J'encourage** le Département de la coopération technique à envisager d'établir des conditions similaires pour toutes les parties aux futurs projets, dans le cadre du critère central et des aperçus de programmes de pays.

61. Mes collaborateurs ont constaté que les systèmes de collecte de données sont relativement partiels, ce qui empêche de rendre compte des résultats, notamment en ce qui concerne les effets. Ce problème est reconnu dans le rapport à mi-parcours de l'Agence, qui confirme que des systèmes de collecte de données de référence et de données sur la performance ne sont pas en place pour tous les programmes. Comme indiqué dans mon rapport de l'an dernier, **j'encourage** l'Agence dans son ensemble à poursuivre les efforts visant à mettre en place des systèmes appropriés de collecte des données permettant de rendre compte des progrès et de procéder à des contrôles de validation valables.

### **Collecte de données**

62. Dans mon rapport de 1998 sur les projets de coopération technique, j'indiquais que l'on s'en remettait trop à un seul indicateur – le taux de mise en œuvre financière – pour évaluer les progrès. En 2003, pour l'un des six projets modèles examinés par mes collaborateurs, il était évident que certaines pressions avaient été exercées pour que les ressources soient dépensées pendant le troisième trimestre du fait que le taux de mise en œuvre financière était de 30 %. Comme on le reconnaît désormais dans l'ensemble de l'Agence, mesurer la performance en termes de mise en œuvre financière ne donne pas une idée claire des résultats ou des effets obtenus. En outre, en septembre 2003, le Département de la coopération technique avait viré des ressources s'élevant à 8 millions de dollars entre des budgets de projets d'un montant total de 71 millions de dollars dans le cadre de la gestion des ressources de trésorerie.

63. Rendre compte de l'exécution par rapport à des objectifs budgétaires qui évoluent ainsi fait qu'il est difficile de dresser un tableau clair ou complet de la performance à l'intention de la direction et des États Membres. Dans ces conditions, l'exécution annoncée représentera un pourcentage plus élevé du budget ajusté que ce n'aurait été autrement le cas. Il est important de suivre les dépenses par rapport au budget afin d'évaluer les progrès des résultats par rapport aux recettes, pour faire en sorte que les budgets ne soient pas dépassés et que les résultats soient obtenus dans les délais voulus. Cependant,



**je continue d'approuver** l'approche basée sur les résultats, qui comporte une évaluation essentielle de l'exécution en fonction d'objectifs prédéterminés en termes d'effets, plutôt que simplement d'apports fournis.

## PLANIFICATION THÉMATIQUE

64. Le principe de la planification thématique valide des domaines prioritaires de coopération technique sur la base d'une bonne compréhension des problèmes, des avantages comparatifs d'ensembles techniques spécifiques, et des rôles, des responsabilités et des objectifs des principales parties prenantes. Depuis 2001, la technique de l'insecte stérile (TIS) fait l'objet d'un plan thématique de l'Agence. Les insectes sont élevés dans des insectariums, stérilisés par irradiation, puis relâchés dans un environnement infesté où ils s'accouplent avec les femelles sauvages, ce qui empêche la reproduction et aboutit à une élimination partielle ou totale des insectes.

65. L'expérience a montré aux experts de l'Agence qu'une utilisation efficace de la TIS exige la réduction préalable des populations de mouches jusqu'à un niveau à partir duquel on peut ensuite éliminer entièrement la population. Cette technique peut être utilisée contre la mouche tsé-tsé en Afrique, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a estimé qu'elle cause des pertes de 3 millions de têtes de bétail par an. L'Organisation mondiale de la santé a indiqué que la tsé-tsé a causé 45 000 cas de trypanosomose en 1999, le nombre total estimé de personnes infectées se situant entre 300 000 et 500 000.

66. En août 2003, l'Agence a proposé de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) pour la création progressive de zones exemptes de tsé-tsé en Afrique, l'objectif étant de supprimer les contraintes dues à la tsé-tsé en matière de santé humaine, d'agriculture productive et d'élevage. D'après la proposition, l'impact global de la tsé-tsé en Afrique, y compris les pertes de capacités, se situerait entre 4 et 4,5 milliards de dollars par an. En novembre 2003, le FNUPI a approuvé une subvention de 300 000 dollars à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase appuyée par l'Agence.

67. Depuis les années 80, l'Agence a fourni quelque 22 millions de dollars, à l'exclusion de ses dépenses de personnel, pour des projets de lutte contre la tsé-tsé en Afrique : 43 projets ont été mis en œuvre, dont 31 achevés et 12 en cours au moment de mon audit. Bien que ces projets aient permis d'éliminer temporairement la tsé-tsé dans certaines régions africaines, la seule à ne pas avoir été réinfestée est Zanzibar, île débarrassée de la mouche en 1997. En 2003, un consultant a conclu que l'intervention sur Zanzibar à l'aide de la TIS avait été un grand succès technique pour ce qui est de l'éradication de la mouche sur l'île d'Unguja. Toutefois, il estimait que les avantages socio-économiques de l'intervention étaient moins évidents et que le rendement des futurs projets, compte tenu des coûts de la TIS et des diverses mesures de suivi, méritait un examen attentif.

68. En mars 2002, l'Agence estimait que la TIS coûtait 1 000 dollars par kilomètre carré et espérait réduire ce coût à 500 dollars par kilomètre carré en améliorant les techniques. D'autres techniques ont permis une réduction importante des populations de tsé-tsé avec des insecticides particuliers (pulvérisation séquentielle en aérosol), avec un coût estimé à 269 dollars par kilomètre carré pour l'élimination de la mouche sur 16 000 kilomètres carrés au Botswana. Pour des raisons techniques et par souci d'efficacité, on peut utiliser d'abord la pulvérisation séquentielle en aérosol pour réduire la population de mouches, puis la technique de l'insecte stérile pour l'éliminer totalement.

69. À l'évidence, une gestion efficace des projets est essentielle tout au long des applications de la TIS appuyées par l'Agence pour éviter les problèmes de réinfestation qui ont précédemment réduit la durabilité de l'impact de l'investissement. Les progrès continuent de dépendre de contraintes qui ne sont pas liées aux ressources : la création de colonies de mouches stériles ; le temps nécessaire pour obtenir des résultats visibles durables (jusqu'à dix ans) ; la coordination de la fourniture de mouches

stériles avec la réduction des populations de mouches sauvages par d'autres techniques au-delà des frontières nationales ou régionales. D'après les plans nationaux de deux pays dans lesquels mes collaborateurs se sont rendus, des ressources de quelque 92 millions de dollars seraient nécessaires pendant le premier plan décennal pour que la campagne de lutte contre la tsé-tsé progresse dans ces pays. Les sources de financement prévues sont le gouvernement, l'Agence, d'autres organisations internationales et le secteur privé.

70. Atteindre les objectifs de la lutte contre la tsé-tsé suppose donc des investissements et des efforts considérables. En 2003, l'Agence a entrepris un vaste réexamen de la technique de l'insecte stérile, comprenant une analyse, par le Bureau des services de supervision interne, des contrôles financiers et de la possibilité d'atteindre les objectifs, à savoir l'éradication de la tsé-tsé dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Dans le cadre du présent rapport, mes collaborateurs ont examiné les processus de gestion des projets relatifs à la TIS pour contribuer à une évaluation globale du plan thématique correspondant.

### **Mandat**

71. Dans deux pays visités, l'Agence a étendu ses activités au-delà de son mandat habituel en l'absence d'un financement par d'autres organisations internationales et d'un appui compensatoire du gouvernement. Les projets de l'Agence ne portaient pas seulement sur le transfert des techniques nucléaires pour l'éradication de la tsé-tsé, mais comportaient aussi le financement de la remise en état d'installations d'élevage d'insectes, des essais de pulvérisation séquentielle en aérosol et la collecte d'informations de référence sur l'infestation par la tsé-tsé. La pulvérisation séquentielle en aérosol ne comporte pas d'élément de technologie nucléaire, ne relève pas vraiment du mandat de l'AIEA et semble mieux correspondre à ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou de l'Organisation mondiale de la santé. Compte tenu du volume des investissements requis, **je recommande** que l'Agence précise la portée de son appui stratégique à l'ensemble du programme d'éradication de la tsé-tsé, lorsque des techniques ne relevant pas du transfert de technologie nucléaire sont en jeu.

### **Plans nationaux**

72. **Je me félicite** de l'appui apporté par l'Agence à la mise au point de campagnes nationales et régionales ciblées menées par les États Membres pour atténuer l'impact socio-économique de l'infestation par la tsé-tsé. Les plans formeront partie d'une approche coordonnée appuyée par les pays et l'Union africaine. Mes collaborateurs ont examiné l'appui gouvernemental en matière de personnel, terrains, bâtiments et financement dans les pays qu'ils ont visités, appui qui, d'après le critère central de l'Agence, devrait être poursuivi et étendu à l'ensemble de la région où la technique doit être appliquée.

73. Dans l'un des pays visités, les autorités n'ont ni approuvé ni fourni des fonds d'un montant de 500 000 dollars qui, d'après le budget du projet, devaient être versés par l'État Membre, et la législation relative à l'utilisation des techniques nucléaires pour la stérilisation était encore à l'étude par le gouvernement lorsque l'Agence a approuvé le projet de budget. **Je recommande** que l'Agence et les États Membres confirment que les plans nationaux sont conformes au critère central et s'entendent sur les apports de l'Agence et du pays, en plus des résultats escomptés et des indicateurs de performance associés.

74. Deux des trois pays visités par mes collaborateurs envisageaient séparément des essais des techniques de réduction des populations par pulvérisation séquentielle en aérosol, devant être financés en partie par l'Agence. Dans l'un des pays, l'Agence avait financé une étude de ces techniques par un consultant, pour un coût de plus de 7 000 dollars. Le consultant a estimé le coût d'un programme d'essai sur les îles Buvuma (lac Victoria) à 642 000 dollars, comprenant la location d'hélicoptères

pour la pulvérisation, l'achat d'un bateau (175 000 dollars), d'autres équipements et des services d'experts. Le coût estimatif au kilomètre carré, même après déduction du prix du bateau (qui pourrait servir pour d'autres projets), est de 3 738 dollars, soit nettement plus que les 269 dollars par kilomètre carré au Burkina Faso.

75. Au moment de l'examen par mes collaborateurs, le gouvernement était dans l'incapacité de fournir un appui financier au projet. Après les essais, la mouche tsé-tsé pourrait réinfester l'île jusqu'à la constitution de colonies de mouches stériles, actuellement prévue pour la cinquième année du projet. Si l'Agence continue de financer tous les aspects des programmes d'éradication de la tsé-tsé, y compris la technologie de pulvérisation séquentielle en aérosol, l'utilisation efficace de ressources limitées deviendra un élément essentiel de la gestion des projets. **J'encourage** l'Agence à étudier s'il est possible de réduire les doubles emplois et d'accroître la durabilité en coordonnant les essais financés par elle, de favoriser au maximum le transfert de données d'expérience entre les régions, et d'accroître l'efficacité en synchronisant les activités de réduction des populations de mouches sauvages et la fourniture de mouches stérilisées grâce à la technologie nucléaire.

### **Gestion des objectifs et des étapes des projets**

76. Jusqu'en 2003, les objectifs des projets étaient l'élimination étendue de la tsé-tsé, c'est-à-dire qu'ils étaient axés sur les effets, mais non directement liés à des résultats réalisables pendant la durée de chaque projet. L'Agence a redéfini les objectifs pour les axer davantage sur l'impact économique et sanitaire de la mouche tsé-tsé, par exemple sur les effets de la mouche sur le bétail et les populations des zones cibles. **J'approuve** cette nouvelle approche qui ramène les résultats attendus à des niveaux plus réalistes, permet de fixer des échéanciers plus courts et utilise des informations de référence sur les populations de tsé-tsé pour définir les étapes permettant de mesurer les progrès.

77. Dans les pays visités par mes collaborateurs, les étapes fixées en 2003 étaient la constitution de colonies d'insectes stériles dans les insectariums actuellement en construction, et la création de capacités par la formation du personnel devant travailler dans les installations d'élevage en masse. Chaque pays a l'intention de constituer des colonies avant de vendre les excédents à d'autres pays touchés. Mes collaborateurs ont noté que dans un pays le gouvernement n'approuvera les dispositions prises en vue d'un prêt pour l'expansion des colonies d'insectes qu'après avoir accepté une étude argumentée contribuant à la planification et au suivi du projet.

### **Progrès par rapport aux étapes fixées pour les pays**

78. La construction d'insectariums et la constitution de colonies de mouches se sont avérées problématiques. Un insectarium était en cours d'extension grâce à des fonds publics prévus pour des plans établis par un consultant financé par l'Agence. Un nouvel insectarium plus grand était prévu plus près de l'aéroport pour faciliter le transfert des mouches. Un pays finançait la construction d'un grand insectarium pour l'élevage en masse de mouches, bien que le calendrier initial prévoyant l'achèvement des travaux en septembre 2003 eût été par la suite révisé et prévoie désormais l'achèvement de deux des six unités en avril 2004. Au moment de la visite de mes collaborateurs, le gouvernement analysait la performance du sous-traitant. Dans le troisième pays visité, un nouvel insectarium était en cours d'achèvement grâce à des fonds de l'Agence, mais avec quelque six mois de retard par rapport au calendrier initial. De tels retards posent des problèmes pour la gestion efficace de la constitution de colonies, des achats de biens et d'équipements et de l'organisation de la formation du personnel dans les délais voulus. Mes collaborateurs ont examiné la gestion des projets de l'Agence dans ces domaines.

## Constitution de colonies

79. En 2003, après appel d'offres, l'Agence a passé un contrat d'un montant de 236 000 dollars sur trois ans avec une société de Slovaquie pour la production de pupes en vue de leur transport vers des insectariums de différents pays d'Afrique, des équipements d'une valeur de 100 000 dollars devant en outre être fournis par l'Agence. En septembre, le sous-traitant n'avait pas produit le nombre de pupes prévu dans le contrat, en partie parce que l'Agence n'avait pas fourni à temps du matériel de qualité acceptable. L'Agence a par la suite renégocié le contrat après que le sous-traitant eut demandé davantage d'argent.

80. La constitution de colonies dans chacun des pays visités par mes collaborateurs était aussi en retard, du fait de retards de construction des insectariums et de difficultés techniques, la plus grande colonie comprenant quelque 20 000 insectes pour un objectif de 10 millions d'ici 2010. À l'évidence, la constitution de colonies de mouches stériles est un élément critique de la gestion des projets nécessitant une bonne coordination des dispositions prises par les responsables d'insectariums, au niveau régional, pour le transfert des mouches stériles ou des pupes. Tout retard dans une colonie peut affecter les autres. **J'encourage** le Département de la coopération technique à demander des confirmations périodiques des effectifs des colonies et à prévoir des mesures de repli en cas de retard inacceptable dans la constitution des colonies.

## Achats

81. Pour cinq projets examinés, mes collaborateurs ont noté des problèmes concernant l'achat en temps voulu des équipements pour les projets. Pendant l'examen des activités sur le terrain, ils ont constaté que les procédures d'achat n'avaient pas toujours été adaptées aux retards de construction des insectariums ; de ce fait, deux grands ensembles d'équipements sont entreposés en toute sécurité dans un pays en attendant que les travaux de construction soient achevés. Dans chaque pays, mes collaborateurs ont examiné les équipements entreposés fournis par l'Agence. Ils ont constaté que quatre envois en particulier pouvaient être considérés comme n'ayant pas la qualité requise ou ne répondant pas aux spécifications initiales :

- des pièges à mouches en tissu d'un coût de 30 000 dollars n'avaient pas de poche pour contenir l'attractif chimique, étaient faits d'un matériau de qualité médiocre et n'avaient pas de corde pour l'assemblage du piège ;
- un groupe électrogène n'avait pas le dispositif de mise en route automatique demandé et, malgré des problèmes d'approvisionnement électrique qui avaient entraîné des pertes de mouches transférées depuis les laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, avait été entreposé pendant cinq ans avant son installation en 2002 ;
- une machine à laver à chargement par le haut fournie à la place d'une machine à chargement frontal a été acceptée pour le lavage de combinaisons de travail alors que l'appareil devait servir à nettoyer du matériel destiné au projet ;
- sept fours de stérilisation fournis à deux équipes sur le terrain pour un coût de plus de 31 000 dollars n'étaient pas suffisamment isolés pour retenir la chaleur et n'avaient pas de protection adéquate. Après que son attention eut été attirée sur cette situation à la suite d'un audit, la contrepartie a indiqué à l'Agence que les fours devaient être remplacés, avec un risque accru de mise en retard du projet.

82. Dans toutes les opérations d'achat examinées par mes collaborateurs, le Département de la coopération technique avait payé les factures au fournisseur sur la foi des récépissés d'expédition et s'en était remis, pour le contrôle de la qualité, à l'établissement de contrepartie dans le pays bénéficiaire. D'après les résultats de l'audit, il y a clairement un risque de qualité insuffisante ou

d'erreurs de livraison pouvant affecter l'achèvement des projets. Dans le cas des fours, l'un avait d'abord été fourni au mauvais pays ; les autres ont été entreposés par la contrepartie sans vérification de la qualité en attendant que la construction des insectariums soit achevée. Dans ces conditions, il peut y avoir extinction de la garantie avant que les vérifications de la qualité ne soient faites.

83. **Je recommande** que l'Agence prenne des dispositions plus formelles et systématiques pour convenir avec les établissements de contrepartie de leur rôle dans la vérification de la qualité des équipements fournis par elle et qu'elle renforce ce contrôle par des vérifications ponctuelles réalisées par ses fonctionnaires lors de leurs séjours périodiques dans les pays. Le Bureau des services de supervision interne est en train de vérifier les diverses commandes pour déterminer si les procédures suivies étaient correctes. Il examinera s'il est possible de réduire le coût des achats en achetant sur place davantage d'articles, tels que les tissus, plutôt qu'en faisant transporter le matériel par avion, solution très onéreuse qui, d'après mes collaborateurs, n'était pas toujours justifiée par l'urgence de la demande.

### **Formation de personnel**

84. S'agissant des projets relatifs à la technique de l'insecte stérile qu'ils ont examinés, mes collaborateurs estiment que la formation de personnel sur des bourses de longue durée (de un à deux ans) semble mieux convenir pour un programme de mise en valeur des ressources humaines que pour les besoins opérationnels apparents des projets. Dans deux cas, la création de capacités nationales n'a pas bénéficié du retour du personnel après l'obtention d'un diplôme. **Je recommande** que l'Agence examine si la formation pourrait être mieux ciblée sur des objectifs de projet bien définis pour que l'exécution des projets ne pâtisse pas d'une longue absence de personnel clé et que des avantages prédéterminés puissent être obtenus grâce à la formation.

### **Coordination**

85. La Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) est l'organe de coordination de l'Union africaine en matière d'éradication de la tsé-tsé. La PATTEC est financée en partie par l'Agence et organisée par un fonctionnaire à temps complet de l'Agence. La direction de l'Agence a fait savoir à mes collaborateurs que l'Union africaine avait l'intention de financer le poste à partir de juillet 2004. En septembre 2003, les responsables de la PATTEC, notant la vaste portée et les aspects multiples de la campagne de lutte contre la tsé-tsé, ont demandé à l'Agence d'appuyer l'extension des activités à court terme (trois ans, avec un budget de 2,7 millions de dollars), à moyen terme (trois à six ans) et à long terme (jusqu'à dix ans).

86. La campagne de l'Union africaine concernant l'impact de la tsé-tsé bénéficie clairement d'un appui. Toutefois, pour que l'Agence puisse gérer efficacement ses ressources, **je recommande** qu'elle fasse en sorte que sa propre contribution soit intégrée à celles de toutes les contreparties et de tous les organismes internationaux d'appui dans le cadre d'un plan stratégique permettant de suivre les contributions et les progrès de toutes les parties et d'en rendre compte.

## **IMPACT DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION EXTÉRIEURE**

### **Introduction**

87. Étant donné que cette année est la dernière de mon mandat de Vérificateur extérieur, il peut être approprié d'analyser ce qu'ont fait l'Agence et le Secrétariat en réponse aux rapports et aux recommandations que j'ai présentés durant les huit années où j'ai exercé ces fonctions. Une évaluation des progrès, de l'impact et des effets bénéfiques découlant du processus de vérification peut être utile pour les États Membres, le Conseil des gouverneurs et mes successeurs en leur donnant des éléments d'appréciation sur la gestion générale et la gestion financière de l'Agence.

88. En m'acquittant de mes responsabilités d'audit de la gestion conformément au Règlement financier, je me suis intéressé aux domaines importants des activités de l'Agence et aux problèmes clés en matière d'infrastructure, y compris les initiatives majeures concernant la gestion, à travers un programme structuré de vérification, en plus de l'audit des états financiers annuels. Mon examen a porté sur les principaux domaines opérationnels et organisationnels de l'Agence du point de vue de l'optimisation des ressources ou de la performance. L'objectif était de contribuer à améliorer la gestion et le contrôle financiers pour accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations grâce à des recommandations objectives et indépendantes sur les processus de gestion.

89. Mes rapports ont porté sur les domaines de gestion suivants, en sus des questions découlant directement de l'audit financier des comptes de l'Agence :

- En 1996, les systèmes de contrôle financier, le système d'évaluation de la performance des programmes et les voyages officiels.
- En 1997, les contrats de travail, la formation à la gestion et l'achat de biens et services.
- En 1998, les projets de coopération technique, et la politique informatique.
- En 1999, les garanties renforcées, et l'introduction du système comptable AFIMS.
- En 2000, la sûreté nucléaire, y compris l'utilisation des indicateurs de performance, le système d'évaluation de la performance des programmes et les liens avec les activités de l'Agence pour l'énergie nucléaire, la trésorerie de l'Agence et la sécurité de la technologie de l'information.
- En 2001, le gouvernement d'entreprise et les contrôles internes à travers un examen de l'audit interne, la gestion des achats, le contrôle de l'évolution de la technologie de l'information, la gestion par décentralisation fonctionnelle et la planification du remplacement du personnel.
- En 2002, la gestion basée sur les résultats, l'élaboration des projets de technologie de l'information et la monnaie de comptabilisation et d'information financière de l'Agence.

90. Les résultats enregistrés dans les domaines les plus importants sont présentés ci-après.

## **Politique de l'organisation unique et initiatives transversales**

91. Au début de son mandat, le Directeur général a introduit une politique de l'organisation unique pour l'Agence, visant à réduire les doubles emplois et l'inefficacité en encourageant des procédures et des systèmes applicables à l'ensemble de l'Agence. Dès 2002, celle-ci avait établi des initiatives transversales entre les départements dans les domaines spécifiques suivants : l'environnement, l'assurance de la qualité, la gestion des connaissances, la sécurité et la protection contre le terrorisme nucléaire, et les réacteurs de recherche.

92. J'ai fait des observations en 2001 sur des éléments de la gestion par décentralisation fonctionnelle et, dans plusieurs rapports, j'ai encouragé des progrès vers une utilisation efficace de systèmes applicables à l'ensemble de l'Agence avec des services d'appui centralisés, notamment en ce qui concerne les systèmes informatiques communs, lesquels absorbent un budget et des dépenses d'exploitation substantiels dont dépend l'Agence. J'ai examiné par exemple les avantages d'une normalisation accrue dans le domaine des systèmes de technologie de l'information (TI) grâce au passage d'un système basé sur un ordinateur central à un système décentralisé ; j'ai recommandé l'introduction d'une stratégie de TI et l'analyse coûts-avantages des nouveaux systèmes ; j'ai estimé le dividende des investissements antérieurs en TI ; j'ai examiné les stratégies d'investissement futures et les progrès vers un mécanisme de gestion de la TI applicable à l'ensemble de l'Agence ; et j'ai attiré l'attention sur les risques que représente pour la continuité des opérations et des systèmes l'introduction de nouveaux systèmes comptables.

93. Mes observations et mes recommandations concernant l'évaluation du risque avaient pour but d'aider l'Agence à planifier une stratégie de TI, à élaborer des plans d'urgence pour les nouveaux systèmes et à fournir aux États Membres l'assurance que le financement du remplacement du matériel était nécessaire. L'Agence est actuellement en train d'évaluer les coûts et les avantages de l'introduction d'un système d'information intégré pour la gestion financière et administrative applicable à l'ensemble de ses opérations.

## **Système d'information et de gestion basé sur les résultats**

94. Depuis la fin des années 90, l'Agence a abandonné la méthode traditionnelle consistant à mettre l'accent sur l'évaluation de la performance et de l'exécution des programmes en termes de dépenses par rapport au budget approuvé au profit de la mesure des progrès en fonction d'objectifs spécifiques et d'indicateurs de performance. Dans trois rapports – sur les projets de coopération technique en 1998, la sûreté nucléaire en 2000 et la gestion basée sur les résultats en 2001 – j'ai fait des recommandations sur l'introduction d'indicateurs de performance, de processus basés sur les résultats et de leurs compléments indispensables, à savoir de solides systèmes de suivi. Mes collaborateurs ont donné des orientations sur les meilleures pratiques pour la mesure de la performance et l'utilisation des indicateurs de performance au sein de l'Agence, et fait des recommandations pour l'adoption de systèmes appropriés de collecte et d'analyse des données. Suite à mes recommandations, l'Agence a introduit l'utilisation de jalons, amélioré les procédures d'examen et la formation, et a considérablement réduit le nombre d'indicateurs de performance pour se concentrer plus efficacement sur les effets essentiels ; en outre, elle est en train de mettre au point un panier d'indicateurs généraux de haut niveau pour donner un aperçu plus équilibré des progrès accomplis à son organe directeur, et progresse dans la mise en place d'un système d'établissement des rapports amélioré et plus efficace.

## **Gouvernement d'entreprise et contrôle interne**

95. Un bon gouvernement d'entreprise est essentiel pour promouvoir la réalisation des objectifs programmatiques et stratégiques, en particulier en période de grands changements. Le maintien d'un contrôle interne efficace est un élément essentiel pour un bon gouvernement d'entreprise ainsi que pour l'administration et la gestion satisfaisantes des ressources financières de l'Agence. Mes

collaborateurs ont régulièrement examiné l'adéquation des domaines clés des contrôles internes de l'Agence, y compris la qualité des services fournis par la Section de l'audit interne du Bureau des services de supervision interne. Tout récemment, cette section a pourvu des postes précédemment vacants pour renforcer sa propre capacité de fournir une assurance indépendante et objective de ce que des contrôles internes efficaces sont en place ; elle a en outre renforcé les mécanismes de suivi des recommandations résultant des vérifications et introduit des procédures pour estimer les économies découlant de ces vérifications.

### **Gestion des ressources humaines**

96. Entre 1997 et 2003, j'ai fait rapport sur les contrats de travail et la formation à la gestion, et examiné la politique de rotation du personnel de l'Agence, laquelle limite la durée du service continu avec comme conséquence la nécessité d'une planification efficace du remplacement du personnel. J'ai encouragé le renforcement d'une formation à la gestion ciblée et l'introduction d'orientations pour la gestion des projets lorsque cela peut répondre à des besoins opérationnels identifiés. L'Agence a introduit un programme de base pour la formation à la gestion qu'elle continue d'actualiser à mesure que sont identifiés de nouveaux besoins opérationnels de formation.

### **Coopération technique**

97. Dans deux rapports sur les initiatives prises pour hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, j'ai effectué un examen, assorti de recommandations, des changements introduits dans le programme par le Département de la coopération technique de concert avec d'autres départements. Suite au rapport initial que j'ai soumis sur cette question en 1998, l'Agence a établi un groupe d'experts de haut niveau qui a procédé à un examen approfondi des activités du programme, et fait rapport au Conseil des gouverneurs la même année. Les initiatives qui ont fait suite à cet examen ont généralement contribué à accroître l'impact des projets grâce à la collaboration avec les États Membres, ainsi qu'à améliorer l'établissement des rapports et la gestion des projets. Je fais le point de la situation dans mon présent rapport.

### **Garanties**

98. En 1999, après que les États Membres se sont entendus sur l'introduction de protocoles additionnels pour renforcer l'assurance fournie par le système des garanties, mes collaborateurs ont examiné les progrès accomplis dans l'introduction de mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience. Dans mon rapport de suivi, j'ai noté les progrès accomplis en matière de planification centralisée, avec des arrangements améliorés d'approbation et de gestion des projets, l'élaboration d'un cadre d'application des garanties intégrées, et des systèmes améliorés de gestion de l'information. Le Département des garanties a en outre répondu aux recommandations résultant des vérifications en essayant un système d'enregistrement du temps de travail pour le personnel de TI et en établissant un système intégré de TI.

### **Achats**

99. Étant donné que les achats constituent le deuxième poste de dépense de l'Agence après les ressources humaines, j'ai examiné les questions ayant trait aux achats à deux reprises, en 1998 et en 2001, et donné un avis sur la nécessité de renforcer les procédures d'achat et le Comité d'autorisation des achats, d'introduire la planification annuelle des achats, de regrouper les deux services chargés des achats en une entité unique et de faire preuve de plus de transparence en ce qui concerne les achats de gré à gré. Suite à ces diverses recommandations, l'Agence m'a informé qu'elle avait pris des mesures pour intégrer la fonction d'achat en une entité unique en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité.



## Questions d'ordre général

100. Mes collaborateurs ont régulièrement donné des avis au Secrétariat sur la présentation des comptes annuels et les questions financières, pour aider l'Agence à fournir aux États Membres des rapports financiers de grande qualité et fiables, conformes aux bonnes pratiques et aux normes comptables du système des Nations Unies. En 2002, par exemple, afin de fournir une assurance indépendante sur le rapport du Secrétariat au Conseil des gouverneurs, j'ai fait des observations sur les propositions de l'Agence relatives à l'adoption de l'euro en remplacement du dollar des États-Unis pour les opérations budgétaires et financières.

101. Mes collaborateurs ont en permanence cherché à maintenir des relations de travail franches et fructueuses avec les responsables de la gestion administrative de l'Agence sur les questions qui surgissent durant le processus de vérification financière, et j'ai pu émettre des opinions tranchées, sans réserve, sur la vérification des comptes de l'Agence de 1996 à 2003.

## Conclusion

102. En ce qui concerne les principaux aspects programmatiques ou opérationnels, comme la coopération technique et la mesure de la performance, mes collaborateurs ont effectué des vérifications ciblées en vue de mes rapports annuels et, selon que de besoin, ont examiné les progrès accomplis au cours des années suivantes. En outre, chaque année, j'ai inclus dans mon rapport, à l'intention du Conseil des gouverneurs et des États Membres, des observations sur le suivi des recommandations résultant de la vérification de l'année précédente.

103. Comme l'ont confirmé ces rapports de suivi, le Directeur général et le Secrétariat ont toujours répondu positivement aux recommandations et aux conseils résultant de la vérification extérieure. Ils se sont montrés disposés à accepter et à mettre en œuvre ces recommandations chaque fois que possible. Je considère cela comme un aspect important d'un bon gouvernement d'entreprise, qui appuie un processus d'audit externe indépendant et productif, et apporte une contribution constructive aux activités et aux objectifs de l'Agence, conformément aux besoins et aux attentes de celle-ci et de son organe directeur.

## Autres questions financières

### CAS DE FRAUDE OU DE PRÉSUMPTION DE FRAUDE

104. Dans le cadre de la vérification extérieure, mes collaborateurs discutent avec la direction et le Bureau des services de supervision interne de toute enquête sur des cas de fraude ou de présomption de fraude. Il n'y a pas eu de cas de pertes financières imputables à des fraudes ou des présomptions de fraude qui m'ait été signalé ni qui mérite actuellement que j'y attire l'attention.

### PERTES D'AVOIRS, AVOIRS PASSÉS PAR PROFITS ET PERTES ET VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX

105. Conformément à l'article 10.05 du Règlement financier, l'Agence m'a fait savoir qu'un montant total de 33 716 dollars avait été passé par profits et pertes en 2003. En outre, elle m'a signalé la perte de 22 articles d'une valeur totale de 83 504 dollars. À l'exception de huit articles d'une valeur totale de 44 295 dollars, elle a récupéré sans frais pour elle les coûts de remplacement des autres articles auprès de ses assureurs. Des discussions sont en cours avec ceux-ci au sujet de ces huit articles et l'Agence n'anticipe pas de perte nette. L'Agence n'a fait aucun versement à titre gracieux en 2003.

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS FAITES EN 2002

106. Mon rapport de 2002 comportait des recommandations relatives à la gestion basée sur les résultats et à la gestion des projets de technologie de l'information.

### Gestion basée sur les résultats

107. L'Agence a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre pleinement mes recommandations. **Je recommandais** que l'Agence établisse un schéma de ses différents indicateurs de performance pour assurer une relation logique entre les divers niveaux d'indicateurs et recenser les manques ou les doubles emplois éventuels dans la mesure de la performance. L'Agence est en train d'examiner les relations logiques pertinentes entre lesdits indicateurs. **Je recommandais** en outre que l'Agence examine les possibilités d'améliorer les consultations avec les cadres moyens et le reste du personnel à propos de leurs besoins d'information, et obtienne systématiquement des informations en retour des États Membres sur la façon dont la gestion basée sur les résultats est mise en œuvre. L'Agence a organisé des consultations avec le personnel et élaboré un rapport à mi-parcours ; en outre, elle discute systématiquement sa procédure d'établissement des rapports avec les États Membres pendant les réunions du Conseil.

108. **Je recommandais** l'adoption d'une méthodologie appropriée de suivi des ressources permettant de surveiller les dépenses de personnel tout au long du cycle des projets, ainsi que l'introduction d'un système d'enregistrement des dates de début et d'achèvement des projets, et d'un mécanisme permettant de corréliser plus étroitement la mesure de la performance au niveau des projets avec les échéanciers et les principaux jalons des projets. L'Agence est en train d'élaborer des procédures pour ces activités de suivi. Pour renforcer le niveau global de contrôle et de documentation sur les projets, **je recommandais** que l'Agence adopte un système centralisé, valable pour l'ensemble de l'organisation. Celui-ci était en cours d'élaboration en 2003 en vue de sa mise en œuvre en 2004.

109. **Je recommandais** que la Section de l'audit interne établisse un programme pour vérifier la précision et la fiabilité des informations sur la performance dans l'ensemble de l'Agence. La Section prévoit de mettre en œuvre un tel programme dans le cadre de son plan de travail. Sur la base de ma **recommandation** l'engageant à veiller à l'efficacité des systèmes de suivi de la performance, l'Agence ne mettra en œuvre les directives actuelles concernant l'introduction d'indicateurs de performance que dans les cas où il existe déjà des systèmes efficaces de collecte des données. Approuvant ma **recommandation** l'engageant à continuer d'affiner et d'améliorer la pertinence des indicateurs de performance, l'Agence poursuivra l'élaboration de ces indicateurs sur la base des critères recommandés dans mon rapport.

### Gestion des projets de technologie de l'information

110. **Je recommandais** que tous les descriptifs de projets de technologie de l'information (TI) importants comprennent des jalons bien définis et des calendriers d'exécution permettant de suivre les progrès, et que les responsables de ces projets s'entendent sur des critères d'essai et d'acceptation par les utilisateurs au moment de la planification desdits projets. La Division de la technologie de l'information encourage cette approche, qui aide les utilisateurs à s'approprier les systèmes au cours de la mise en œuvre.

111. **Je recommandais** que, dès le stade de la planification, l'Agence définisse clairement les rôles et les responsabilités pour tous les projets de TI et conserve l'ensemble des dossiers sur les coûts d'exécution et de maintenance. **Je recommandais** en outre que tout plan de TI à long terme repose sur des bases solides, et que l'Agence applique de manière systématique une méthodologie standard pour les projets. La Division de la technologie de l'information applique actuellement une telle méthodologie.

## **REMERCIEMENTS**

112. Je tiens à remercier le Directeur général et ses collaborateurs ainsi que le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans son ensemble pour la coopération et l'assistance qu'ils m'ont prodiguées pendant mon mandat en tant que Vérificateur extérieur de 1996 à 2003. Sans leur coopération, et en particulier celle du Directeur général adjoint chargé de la gestion et ses collaborateurs qui ont répondu à nos demandes d'informations et à nos recommandations, l'efficacité du processus d'audit externe indépendant et la valeur de ce contrôle pour l'Agence auraient été réduites.

**(signé) Sir John Bourn**  
**(Contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni)**  
**Vérificateur extérieur**

## **PARTIE II**

### **États financiers**

#### **Texte d'une lettre du 22 mars 2004 adressée par le Directeur général au Vérificateur extérieur**

Monsieur,

En vertu de l'alinéa 11.03 a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et signés par le Directeur de la Division du budget et des finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) MOHAMED ELBARADEI  
Directeur général



**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MODIFICATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS**  
**pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003**  
(en dollars des États-Unis)

	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT						FONDS GÉNÉRAL						FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET FONDS DE RÉSERVE		T O T A L		
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE		FONDS DE ROULEMENT		FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE		FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES		FONDS EXTRABUDGÉTAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE		ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES		PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)			État compt.	2002
	État compt./Note	2003	2002	État compt./Note	2003	2002	État compt./Note	2003	2002	État compt./Note	2003	2002	État compt./Note	2003			
<b>RECETTES</b>																	
Contributions régulières	S1	249 097 190	210 550 949												249 097 190	210 550 949	
Crédit spécial pour l'achat de matériel des garanties		-	1 847 000												-	1 847 000	
Contributions volontaires				S8	57 432 170	58 302 516									119 940 174	106 734 127	
Dépenses de programme recouvrables				S9	2 649 195	2 363 301									2 649 195	2 363 301	
Recettes diverses																	
Activités productrices de recettes	N5a	1 036 138	875 244												1 036 138	875 244	
Fonds reçus en vertu d'arrangements interorganisations																	
Activités financées conjointement	N5b	3 329 176	2 906 362												(152 424)	(1 133 550)	
Recettes tirées de services rendus	N19	25 053	14 031												3 329 176	2 906 362	
Inérêts		1 739 594	2 753 522		701 696	1 207 453		76 900							25 053	14 031	
Ajustements de change		365 158	62 111		99 531	(765 519)									3 316 069	3 960 975	
Autres/divers	N20	(70 249)	405 210		(16 594)	(21 559)		2 075							464 689	(703 408)	
<b>TOTAL RECETTES</b>		255 522 060	219 414 429		60 865 998	61 086 192		51 153 229	42 364 606		11 856 003	5 624 543		(152 424)	379 620 492	327 807 554	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		254 891 282	214 117 270		68 416 180	71 053 802		39 498 719	34 710 336		9 948 877	6 723 355		110 911	373 116 864	327 479 794	
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	S4	-	2 334 092												-	2 334 092	
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>	S4	630 778	2 963 067												21 399	(312 786)	
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	N7a	(3 194 576)	(750 268)												(1 434 756)	(725 820)	
Réserve pour contributions non recouvrées		5 595 830	1 383 575												5 595 830	1 383 575	
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>		3 032 032	3 596 374		(5 790 362)	(9 943 162)		11 654 510	7 654 270		1 907 126	(1 098 812)		(160 003)	10 664 702	(1 348 577)	
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	S4	1 108 783	2 297 639		2 230 148	2 780 318		430 542	401 062		69 649	514 921			4 263	4 881	
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts																	
Virements aux réserves	N8	22 128	50 000												22 128	50 000	
Virements depuis les réserves		750 000	(1 847 000)												750 000	(1 847 000)	
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	S2	(4 140)	2 700												(4 140)	2 700	
Sommes créditées aux États Membres	S5, N9	(2 335 816)	(75 886)		9 967 836	17 130 680		31 741 195	23 685 863		5 539 706	6 123 597		1 483 604	(2 335 816)	(75 886)	
Soldes des fonds en début d'exercice		41 971 061	37 947 234												90 567 280	87 787 222	
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE</b>		44 544 048	41 971 061		6 407 622	9 967 836		43 826 247	31 741 195		7 516 481	5 539 706		79 140	103 507 539	90 567 280	

ÉTAT II

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS  
au 31 décembre 2003  
(en dollars des États-Unis)

	FONDS GÉNÉRAL										FONDS D'AFFECTATION SPECIALE ET FONDS DE RÉSERVE		T O T A L				
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT					FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES					FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE			Etat compt.			
	GROUPE DE FONDS I		GROUPE DE FONDS II		GROUPE DE FONDS III		GROUPE DE FONDS IV		GROUPE DE FONDS V		GROUPE DE FONDS VI						
Etat compt./ Note	2003	2002	Etat compt./ Note	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002				
<b>ACTIF</b>																	
Encaisse et dépôts à terme		55 854 156	31 228 958		37 779 887	38 755 513		56 963 669	45 125 624		16 284 522	9 905 089	78 719	248 906	S12	168 161 781	126 253 996
Somme à recevoir																	
Contributions régulières à recevoir des États Membres	S1, N12	60 800 224	43 945 009	S8	3 298 949	2 882 461										60 800 224	43 945 009
Contributions volontaires à recevoir	S9			S9	6 924 325	7 110 467										3 298 949	2 882 461
Autres contributions à recevoir	N13a	4 909 467	11 041 177	N13b	4 222 200	4 790 440		454 297	796 180		501 546	154 306	37 964	55 153		6 924 325	7 110 467
Compte provisoire - voyages	N13c	992 262	668 041													10 128 288	17 050 910
<b>TOTAL ACTIF</b>		122 556 109	86 883 185		52 225 361	53 538 881		57 417 966	45 921 804		16 786 068	10 059 395	116 683	304 059		250 305 829	197 910 884
<b>PASSIF</b>																	
Avances de contributions	S1, S2	26 874 200	5 974 190	S8, S9	4 931 207	2 343 103		22 222	22 222		500 000					32 327 629	8 339 515
Engagements non réglés	N14	26 553 055	24 187 530		33 639 940	34 080 220		11 469 797	11 748 004		8 769 587	4 517 490	6 900	27 225		80 308 920	74 655 690
Provision pour revalorisation de liquidités	N16	22 762 616	10 487 595	N16	79 006	-										22 841 622	10 487 595
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	S4	-	2 334 092													-	2 334 092
Somme à payer	N15a	2 022 190	1 928 717	N15b	243 261	37 255		2 099 700	2 410 383		-	2 199	30 643	37 691		4 395 794	4 416 245
Autres																	
<b>TOTAL PASSIF</b>		78 012 061	44 912 124		38 893 414	36 460 578		13 591 719	14 180 609		9 269 587	4 519 689	37 543	64 916		139 873 965	100 233 137
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>																	
Contributions régulières non recouvrées	S1	23 333 643	17 737 813	S9	6 924 325	7 110 467										30 257 968	24 848 280
Autres réserves	N8	1 200 000	450 000													1 200 000	450 000
Fonds de roulement	S2, S3	18 001 440	18 005 580													18 001 440	18 005 580
Excédent (déficit)	S4	2 008 965	5 777 668		6 407 622	9 967 836		43 826 247	31 741 195		7 516 481	5 539 706	79 140	239 143		2 008 965	5 777 668
Soldes des fonds																58 963 491	48 596 219
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>		44 544 048	41 971 061		13 331 947	17 076 303		43 826 247	31 741 195		7 516 481	5 539 706	79 140	239 143		110 431 864	97 677 747
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>																250 305 829	197 910 884

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances



## ÉTAT III

**ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE**  
**pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003**  
(en dollars des États-Unis)

	2003	2002
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :</b>		
Excédent (insuffisance) net des recettes par rapport aux dépenses (état I)	10 664 702	(1 348 577)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(17 085 561)	(20 452 311)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir et compte provisoire - voyages	6 598 401	(3 826 612)
Augmentation (diminution) des avances de contributions	23 988 114	986 160
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	5 653 230	2 614 707
Augmentation (diminution) des sommes à payer	( 20 451)	442 592
Augmentation (diminution) des autres soldes	10 019 935	11 424 533
Moins : Intérêts	(3 316 069)	(3 960 975)
Ajustements de change	( 464 689)	703 408
<b>ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>36 037 612</b>	<b>(13 417 075)</b>
<b>PRODUIT DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :</b>		
Plus : Intérêts	3 316 069	3 960 975
Ajustements de change	464 689	( 703 408)
<b>ENTRÉES NETTES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>3 780 758</b>	<b>3 257 567</b>
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES :</b>		
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	3 843 385	5 998 821
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts	22 128	-
Augmentation (diminution) de la provision pour contributions non recouvrées (FCT)	( 186 142)	66 839
Virements aux réserves	750 000	50 000
Virements depuis les réserves	-	(1 847 000)
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	( 4 140)	2 700
Sommes créditées aux États Membres	(2 335 816)	( 75 886)
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES</b>	<b>2 089 415</b>	<b>4 195 474</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME</b>	<b>41 907 785</b>	<b>(5 964 034)</b>
<b>ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>126 253 996</b>	<b>132 218 030</b>
<b>TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE</b> (état complémentaire S 12)	<b>168 161 781</b>	<b>126 253 996</b>
se décomposant comme suit :		
Groupe de fonds I - Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	55 854 156	31 228 958
Groupe de fonds II - Fonds de coopération technique	37 779 887	38 755 513
Groupe de fonds III - Fonds pour les programmes extrabudgétaires	56 963 669	45 125 624
Groupe de fonds IV - Fonds extrabudgétaire de coopération technique	16 284 522	9 905 089
Groupe de fonds V - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	78 719	248 906
Groupe de fonds VI - Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve	1 200 828	989 906
	<b>168 161 781</b>	<b>126 253 996</b>

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances

**ÉTAT IV**

**ÉTAT DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET ORDINAIRE  
pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003**

(en dollars des États-Unis)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts			Dépenses				Solde
	a/ Ajustés	b/ Virements	Révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	19 312 000	( 4 538)	19 307 462	17 900 836	1 131 996	272 186	19 305 018	2 444
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	28 442 000	( 357)	28 441 643	24 619 713	3 168 453	653 284	28 441 450	193
3. Sécurité nucléaire et protection contre les rayonnements	20 941 000	18 368	20 959 368	20 201 028	569 471	188 869	20 959 368	-
4. Vérification nucléaire et sécurité des matières	92 688 000	( 2 698)	92 685 302	83 002 178	8 784 675	896 996	92 683 849	1 453
5. Services d'appui liés à l'information	20 688 000	( 1 756)	20 686 244	18 623 057	557 823	1 504 418	20 685 298	946
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	15 493 000	( 4 316)	15 488 684	14 974 005	477 671	34 683	15 486 359	2 325
7. Politiques et gestion générale	54 008 000	( 4 703)	54 003 297	48 719 700	4 850 179	430 885	54 000 764	2 533
Crédits ouverts - Budget	251 572 000	-	251 572 000	228 040 517	19 540 268	3 981 321	251 562 106	9 894
8. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 942 000	-	3 942 000	2 911 226	46 136	371 814	3 329 176	612 824
<b>T O T A L</b>	<b>255 514 000</b>	<b>-</b>	<b>255 514 000</b>	<b>230 951 743</b>	<b>19 586 404</b>	<b>4 353 135</b>	<b>254 891 282</b>	<b>622 718</b>

a/ Appendice à la résolution GC(46)/RES/5.

b/ Sur la base de la décision du Conseil des gouverneurs figurant dans le document (GOV/1999/15), un montant de 18 368 dollars a été transféré au programme sectoriel 3 "Sûreté nucléaire et protection contre les rayonnements" pour couvrir le coût de l'assistance d'urgence fournie à l'Équateur, à la Géorgie, au Nigeria et au Qatar. Des soldes non utilisés en fin d'exercice au titre de chapitres du budget ordinaire ont servi à rembourser cette avance.

c/ Dont 2 758 970 dollars d'engagements non réglés au titre des coûts d'appui répartis de l'Agence et 1 222 351 dollars d'engagements non réglés au titre du Laboratoire de l'Agence.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

## ÉTAT IV (SUPPLÉMENTAIRE)

**ÉTAT DES SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2002**  
**pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003**  
(en dollars des États-Unis)

Description du programme sectoriel	Soldes non engagés des crédits ouverts reportés	Dépenses			Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Total	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	157 210	112 141	45 069	157 210	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	135 549	129 587	4 808	134 395	1 154
3. Sécurité nucléaire et protection contre les rayonnements	-	-	-	-	-
4. Vérification nucléaire et sécurité des matières	412 473	38 317	374 155	412 472	1
5. Services d'appui liés à l'information	19 330	19 327	-	19 327	3
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	13 722	8 877	-	8 877	4 845
7. Politiques et gestion générale	1 579 683	581 999	997 684	1 579 683	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 317 967</b>	<b>890 248</b>	<b>1 421 716</b>	<b>2 311 964</b>	<b>6 003</b>
Crédit spécial pour l'achat de matériel des garanties	16 125	-	-	-	16 125
<b>TOTAL</b>	<b>2 334 092</b>	<b>890 248</b>	<b>1 421 716</b>	<b>2 311 964</b>	<b>22 128</b>

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances



## **PARTIE III**

### **ÉTATS COMPLÉMENTAIRES**

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE

État au 31 décembre 2003

(en dollars des États-Unis)

État Membre	2003			Exercices antérieurs			Total des sommes dues au taux de 0,801 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,801 €	Versements et crédits en 2003 b/		
Afghanistan	15 291	-	-	-	15 291	-	124 506	-
Afrique du Sud	753 231	-	753 231	753 231	-	-	-	6 724
Albanie	6 547	46	-	46	6 501	-	6 501	-
Algérie	131 497	-	131 497	131 497	-	-	-	1 577
Allemagne	23 738 722	2 719	23 736 003	23 738 722	-	-	-	228 414
Angola	4 058	-	4 058	4 058	-	-	-	185
Arabie saoudite	1 100 897	-	1 100 897	1 100 897	-	515 352	-	10 341
Argentine	2 402 706	-	-	-	2 402 706	1 256 460	6 429 579	-
Arménie	4 058	-	4 058	4 058	-	42 370	176 782	-
Australie	3 606 484	3 606 484	-	3 606 484	-	-	-	34 755
Autriche	2 344 503	-	2 344 503	2 344 503	-	-	-	22 096
Azerbaïdjan	7 851	-	7 851	7 851	-	-	-	209
Bangladesh	17 382	-	17 382	17 382	-	-	-	185
Bélarus	34 981	-	34 981	34 981	-	373 359	-	17 069
Belgique	2 678 523	-	2 678 523	2 678 523	-	-	-	25 875
Bénin	4 368	-	-	-	4 368	-	14 953	-
Bolivie	17 456	139	-	139	17 317	-	17 317	-
Bosnie-Herzégovine	8 372	93	8 279	8 372	-	112 389	-	101
Botswana	19 659	825	-	825	18 834	-	18 834	-
Bésil	4 337 977	-	-	-	4 337 977	23 760	11 288 877	-
Bulgarie	24 302	-	24 302	24 302	-	-	-	209
Burkina Faso	4 368	-	-	-	4 368	46	4 973	-
Cameroun	17 445	232	-	232	17 213	-	17 213	-
Canada	6 058 048	-	6 058 048	6 058 048	-	-	-	7 079 977
Chili	372 247	4 484	255 241	259 725	112 522	7 686	112 522	-
Chine	2 848 992	-	2 848 992	2 848 992	-	-	-	18 316
Chypre	82 490	-	82 490	82 490	-	-	-	672
Colombie	353 853	-	-	-	353 853	58 780	669 179	-
Corée, République de	3 617 424	-	3 617 424	3 617 424	-	-	-	18 525
Costa Rica	41 501	-	-	-	41 501	40 144	176 522	-
Côte d'Ivoire	17 473	-	-	-	17 473	-	88 007	-
Croatie	71 904	-	71 904	71 904	-	-	-	556
Cuba	61 159	-	-	-	61 159	48 512	107 256	-
Danemark	1 772 601	-	1 772 601	1 772 601	-	-	-	16 230
Égypte	156 236	-	156 236	156 236	-	-	-	1 182

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2003						Exercices antérieurs		
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,801 €	Versements et crédits en 2003 b/	Sommes dues	Total des sommes dues au taux de 0,801 €	Versements anticipés et crédits c/
El Salvador	37 133	-	-	-	37 133	-	209 021	246 154	-
Émirats arabes unis	518 565	-	518 565	518 565	-	922	-	-	4 173
Équateur	52 423	-	-	-	52 423	66 271	48 064	100 487	-
Espagne	5 974 564	-	5 974 564	5 974 564	-	-	-	-	60 745
Estonie	16 253	16 253	-	16 253	-	-	-	-	19 681
États-Unis d'Amérique	68 068 305	593 795	42 362 797	42 956 592	25 111 713	11 256 654	-	25 111 713	-
Éthiopie	7 224	7 224	-	7 224	-	-	-	-	8 745
Fédération de Russie	2 754 252	-	2 754 252	2 754 252	-	-	-	-	24 889
Finlande	1 206 646	-	1 206 646	1 206 646	-	-	-	-	12 729
France	15 307 276	-	15 307 276	15 307 276	-	-	-	-	153 486
Gabon	28 395	-	-	-	28 395	-	458 031	486 426	-
Géorgie	10 920	-	-	-	10 920	-	805 736	816 656	-
Ghana	10 902	139	278	417	10 485	-	-	10 485	-
Grèce	994 651	-	994 651	994 651	-	-	-	-	6 446
Guatemala	56 793	-	-	-	56 793	21 978	67 670	124 463	-
Haïti	4 368	-	-	-	4 368	-	318 681	323 049	-
Hongrie	207 676	207 676	-	207 676	-	-	-	-	246 753
Îles Marshall	2 076	-	2 076	2 076	-	5 185	-	-	5 178
Inde	614 006	-	614 006	614 006	-	-	-	-	5 495
Indonésie	417 197	-	-	-	417 197	67 713	5 060	422 257	-
Iran, République islamique d'	488 908	2 968	2 880	5 848	483 060	444 495	-	483 060	-
Iraq	211 875	-	-	-	211 875	-	2 000 331	2 212 206	-
Irlande	753 788	-	753 788	753 788	-	-	-	-	5 240
Islande	74 962	-	74 962	74 962	-	-	-	-	90 248
Israël	1 058 051	4 858	1 053 193	1 058 051	-	4 678	-	-	3 373
Italie	12 011 695	74 246	11 937 449	12 011 695	-	4 227 776	-	-	53 249
Jamahiriya arabe libyenne	124 378	2 272	109 018	111 290	13 088	-	-	13 088	-
Jamaïque	8 737	-	-	-	8 737	8 626	26 616	35 353	-
Japon	47 036 041	-	47 036 041	47 036 041	-	-	-	-	482 460
Jordanie	15 546	-	15 546	15 546	-	-	-	-	116
Kazakhstan	56 546	881	24 613	25 494	31 052	321 537	588 794	619 846	-
Kenya	16 231	-	16 231	16 231	-	187 721	-	-	139
Koweït	376 592	2 991	373 601	376 592	-	-	-	-	3 226
Lettonie	18 261	-	18 261	18 261	-	-	-	-	19 674
L'ex-République yougoslave de Macédoine	13 106	-	-	-	13 106	30 847	290	13 396	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2003									
	Exercices antérieurs					2003				
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,801 €	Versements et crédits en 2003 b/	Sommes dues	Total des sommes dues au taux de 0,801 €	Versements anticipés et crédits c/	
Liban	24 028	-	-	-	24 028	301	21 491	45 519	-	
Libéria	2 185	-	-	-	2 185	-	190 855	193 040	-	
Liechtenstein	14 856	-	14 856	14 856	-	-	-	-	139	
Lituanie	32 465	-	32 465	32 465	-	-	-	-	278	
Luxembourg	188 150	-	188 150	188 150	-	-	-	-	1 600	
Madagascar	6 223	-	6 223	6 223	-	2 087	-	-	2 088	
Malaisie	430 744	40 249	390 495	430 744	-	-	-	-	3 385	
Mali	3 767	-	3 767	3 767	-	171 108	-	-	46	
Malte	26 368	4 881	21 487	26 368	-	-	-	-	30 621	
Maroc	87 248	-	87 248	87 248	-	79 630	-	-	742	
Maurice	18 836	-	18 836	18 836	-	-	-	-	21 662	
Mexique	2 269 465	-	-	-	2 269 465	2 056 798	29 047	2 298 512	-	
Monaco	9 901	-	9 901	9 901	-	-	-	-	93	
Mongolie	2 096	-	2 096	2 096	-	-	-	-	46	
Myanmar	19 642	139	-	139	19 503	-	-	19 503	-	
Namibie	13 185	-	13 185	13 185	-	-	-	-	14 029	
Nicaragua	2 030	-	2 030	2 030	-	14 680	-	-	713	
Niger	2 185	-	-	-	2 185	-	63 536	65 721	-	
Nigeria	95 711	85 799	9 912	95 711	-	-	-	-	-	
Norvège	1 425 535	1 425 535	-	1 425 535	-	-	-	-	1 786 584	
Nouvelle-Zélande	535 413	535 413	-	535 413	-	-	-	-	672 835	
Ouganda	10 920	-	-	-	10 920	15 578	187 851	198 771	-	
Ouzbékistan	21 844	-	-	-	21 844	51 593	320 379	342 223	-	
Pakistan	112 020	-	112 020	112 020	-	-	-	-	1 090	
Panama	30 385	30 385	-	30 385	-	-	-	-	232	
Paraguay	32 764	-	-	-	32 764	8 823	117 734	150 498	-	
Pays-Bas	4 018 938	-	4 018 938	4 018 938	-	-	-	-	38 256	
Pérou	246 822	-	-	-	246 822	37 121	365 960	612 782	-	
Philippines	203 788	-	148 758	148 758	55 030	299 629	-	55 030	-	
Pologne	585 203	5 760	579 443	585 203	-	-	-	-	-	
Portugal	895 141	-	895 141	895 141	-	-	-	-	41 642	
Qatar	89 833	-	-	-	89 833	788	85 461	175 294	-	
République arabe syrienne	148 715	-	148 715	148 715	-	7 631	-	-	1 182	
République centrafricaine	2 185	-	-	-	2 185	-	3 836	6 021	-	
République de Moldova	4 368	-	-	-	4 368	-	376 675	381 043	-	
République démocratique du Congo	8 737	-	-	-	8 737	-	185 254	193 991	-	
République dominicaine	48 053	-	-	-	48 053	-	659 982	708 035	-	
République tchèque	314 258	2 880	311 378	314 258	-	-	-	-	-	
République-Unie de Tanzanie	7 534	7 534	-	7 534	-	-	-	-	46	
Roumanie	110 836	-	110 836	110 836	-	-	-	-	1 020	



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2003				Exercices antérieurs			Total des sommes dues au taux de 0,801 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,801 €	Versements et crédits en 2003 b/	Sommes dues		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12 801 593	-	12 801 593	12 801 593	-	-	-	15 472 359	
Saint-Siège	2 319	2 319	-	2 319	-	-	-	2 907	
Sénégal	10 920	-	-	-	10 920	24 965	3 231	14 151	
Serbie et Monténégro	36 355	3 005	33 350	36 355	-	-	-	487	
Sierra Leone	2 185	-	-	-	2 185	14 341	155 767	-	
Singapour	923 860	-	923 860	923 860	-	796 196	-	3 571	
Slovaquie	77 222	-	77 222	77 222	-	-	-	626	
Slovénie	190 627	-	190 627	190 627	-	-	-	1 414	
Soudan	13 106	-	-	-	13 106	21 448	8 880	-	
Sri Lanka	32 729	232	5 230	5 462	27 267	28 211	-	-	
Suède	2 430 507	2 591	2 427 916	2 430 507	-	-	-	25 272	
Suisse	2 993 128	-	2 993 128	2 993 128	-	-	-	27 955	
Tadjikistan	2 185	-	-	-	2 185	2 573	6 431	-	
Thaïlande	465 459	-	465 459	465 459	-	7 181	-	-	
Tunisie	56 358	-	56 358	56 358	-	-	-	510	
Turquie	883 177	8 092	836 955	845 047	38 130	-	-	-	
Ukraine	101 261	-	101 261	101 261	-	-	-	21 562	
Uruguay	168 189	-	-	-	168 189	-	298 905	467 094	
Venezuela	434 670	-	-	-	434 670	248 677	697 249	-	
Vietnam	24 302	360	23 942	24 302	-	-	-	-	
Yémen	13 521	-	13 521	13 521	-	-	-	185	
Zambie	3 887	-	3 887	3 887	-	-	-	46	
Zimbabwe	17 473	-	-	-	17 473	-	57 025	-	
Total partiel	249 076 358	6 683 499	204 939 384	211 622 883	37 453 475	23 012 620	20 205 781	57 659 256	
26 864 466									
<u>Nouveaux Membres</u>									
Érythrée	2 185	-	-	-	2 185	-	2 113	4 298	-
Honduras e/	7 726	-	7 726	7 726	-	-	-	-	-
République kirghize f/	2 185	-	-	-	2 185	-	-	2 185	-
Seychelles g/	4 368	-	-	-	4 368	-	-	4 368	-
Total partiel	16 464	-	7 726	7 726	8 738	-	2 113	10 851	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2003			Exercices antérieurs			Total des sommes dues au taux de 0,801 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,801 €	Versements et crédits en 2003 b/		
<u>Anciens Membres</u>								
Cambodge	4 368	-	-	-	4 368	-	259 810	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	-	-	-	-	152 161	-
Yougoslavie j/	-	-	-	-	-	-	2 718 146	-
Total partiel	4 368	-	-	-	4 368	-	3 130 117	-
<b>TOTAL</b>	<b>249 097 190</b>	<b>6 683 499</b>	<b>204 947 110</b>	<b>211 630 609</b>	<b>37 466 581</b>	<b>23 012 620</b>	<b>60 800 224</b>	<b>26 864 466</b>

a/ Versements anticipés de contributions au budget ordinaire pour 2003 (\$ 5 974 130), crédits au titre des excédents de caisse (\$ 696 949) et crédits au titre du Fonds de roulement (\$ 12 420) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2003.

b/ Versements reçus pendant l'exercice 2003 (\$ 22 897 450), crédits au titre des excédents de caisse (\$ 84 930) et crédits au titre du Fonds de roulement (\$ 30 240).

c/ Versements anticipés de contributions au budget ordinaire pour 2004 (\$ 25 334 894) et crédits au titre des excédents de caisse (\$ 1 526 560) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2004.

d/ L'Érythrée est devenue Membre de l'Agence le 20 décembre 2002.

e/ Le Honduras est devenu Membre de l'Agence le 24 février 2003.

f/ La République kirghize est devenue Membre de l'Agence le 10 septembre 2003.

g/ Les Seychelles sont devenues Membre de l'Agence le 22 avril 2003.

h/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003.

i/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

j/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S2

## FONDS DE ROULEMENT

État au 31 décembre 2003

(en dollars des États-Unis)

	2003	2002
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	17 970 132	17 776 836
Sommes reçues/(remboursements)		
d'États Membres	17 894	( 303 193)
du Fonds du budget ordinaire	-	496 489
Solde au 31 décembre	<u>17 988 026</u>	<u>17 970 132</u>
Niveau fixé	18 000 000	18 000 000
Plus : Augmentation nette due aux contributions des nouveaux États Membres	1 440	5 580
Total (état II/état complémentaire S3)	<u>18 001 440</u>	<u>18 005 580</u>
Plus : Versements anticipés de contributions d'États Membres (état complémentaire S3)	9 734	1 080
Moins : À recevoir d'États Membres (état complémentaire S3)	<u>( 23 148)</u>	<u>( 36 528)</u>
Solde au 31 décembre	<u>17 988 026</u>	<u>17 970 132</u>

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3**

**AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT**  
**État au 31 décembre 2003**  
(en dollars des États-Unis)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés
Afghanistan	1 260	540	720	-
Afrique du Sud	70 200	70 200	-	-
Albanie	540	540	-	-
Algérie	12 060	12 060	-	-
Allemagne	1 681 560	1 681 560	-	-
Angola	360	360	-	-
Arabie saoudite	95 400	95 400	-	-
Argentine	198 000	198 000	-	-
Arménie	360	360	-	-
Australie	280 080	280 080	-	-
Autriche	162 900	162 900	-	-
Azerbaïdjan	720	720	-	-
Bangladesh	1 620	1 620	-	-
Bélarus	3 240	3 240	-	-
Belgique	194 400	194 400	-	-
Bénin	360	360	-	-
Bolivie	1 440	1 440	-	-
Bosnie-Herzégovine	720	720	-	-
Botswana	1 620	1 620	-	-
Brésil	357 480	357 480	-	-
Bulgarie	2 160	2 160	-	-
Burkina Faso	360	360	-	-
Cameroun	1 440	1 440	-	-
Canada	440 460	440 460	-	-
Chili	31 860	31 860	-	-
Chine	263 880	263 880	-	-
Chypre	6 480	6 480	-	-
Colombie	29 160	29 160	-	-
Corée, République de	318 780	318 780	-	-
Costa Rica	3 420	3 420	-	-
Côte d'Ivoire	1 440	1 440	-	-
Croatie	6 660	6 660	-	-
Cuba	5 040	5 040	-	-
Danemark	128 880	128 880	-	-
Égypte	13 860	13 860	-	-
El Salvador	3 060	1 000	2 060	-
Émirats arabes unis	34 920	34 920	-	-
Équateur	4 320	4 320	-	-
Espagne	433 620	433 620	-	-
Estonie	1 620	1 620	-	-
États-Unis d'Amérique	4 500 000	4 500 000	-	-
Éthiopie	720	720	-	-
Fédération de Russie	205 020	205 020	-	360
Finlande	89 820	89 820	-	-
France	1 112 940	1 112 940	-	-
Gabon	2 340	2 340	-	-
Géorgie	900	-	900	-
Ghana	900	900	-	-
Grèce	92 700	92 700	-	-
Guatemala	4 680	4 680	-	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés
Haïti	360	200	160	-
Hongrie	20 700	20 700	-	-
Îles Marshall	180	180	-	-
Inde	58 680	58 680	-	-
Indonésie	34 380	34 380	-	-
Iran, République islamique d'	40 320	40 320	-	-
Iraq	17 460	5 760	11 700	-
Irlande	50 760	50 760	-	-
Islande	5 580	5 580	-	-
Israël	71 460	71 460	-	-
Italie	871 740	871 740	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	11 520	11 520	-	-
Jamaïque	720	720	-	-
Japon	3 359 520	3 359 520	-	-
Jordanie	1 440	1 440	-	-
Kazakhstan	4 860	4 860	-	-
Kenya	1 440	1 440	-	-
Koweït	25 200	25 200	-	-
Lettonie	1 620	1 620	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1 080	1 080	-	-
Liban	1 980	1 980	-	-
Libéria	180	180	-	-
Liechtenstein	1 080	1 080	-	-
Lituanie	2 880	2 880	-	-
Luxembourg	13 680	13 680	-	-
Madagascar	540	540	-	-
Malaisie	40 500	40 500	-	-
Mali	360	360	-	-
Malte	2 520	2 520	-	-
Maroc	7 740	7 740	-	-
Maurice	1 800	1 800	-	-
Mexique	187 020	187 020	-	-
Monaco	720	720	-	-
Mongolie	180	180	-	-
Myanmar	1 620	1 620	-	-
Namibie	1 260	1 260	-	-
Nicaragua	180	180	-	-
Niger	180	180	-	-
Nigeria	9 540	9 540	-	-
Norvège	111 420	111 420	-	-
Nouvelle-Zélande	41 580	41 580	-	-
Ouganda	900	900	-	-
Ouzbékistan	1 800	1 800	-	-
Pakistan	10 440	10 440	-	-
Panama	3 060	3 060	-	-
Paraguay	2 700	2 700	-	-
Pays-Bas	299 160	299 160	-	-
Pérou	20 340	20 340	-	-
Philippines	17 280	17 280	-	-
Pologne	54 540	54 540	-	3 594

### ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés
Portugal	79 560	79 560	-	-
Qatar	5 760	5 760	-	-
République arabe syrienne	13 860	13 860	-	-
République centrafricaine	180	-	180	-
République de Moldova	360	360	-	-
République démocratique du Congo	720	720	-	-
République dominicaine	3 960	1 600	2 360	-
République tchèque	29 340	29 340	-	1 971
République-Unie de Tanzanie	720	720	-	-
Roumanie	10 080	10 080	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	952 920	952 920	-	-
Saint-Siège	180	180	-	-
Sénégal	900	900	-	-
Sierra Leone	180	180	-	-
Singapour	67 680	67 680	-	-
Slovaquie	7 380	7 380	-	-
Slovénie	13 860	13 860	-	-
Soudan	1 080	1 080	-	-
Sri Lanka	2 700	2 700	-	-
Suède	176 760	176 760	-	-
Suisse	217 620	217 620	-	540
Tadjikistan	180	180	-	-
Thaïlande	43 380	43 380	-	3 130
Tunisie	5 220	5 220	-	-
Turquie	75 780	75 780	-	-
Ukraine	9 000	9 000	-	-
Uruguay	13 860	9 692	4 168	-
Venezuela	35 820	35 820	-	-
Vietnam	2 160	2 160	-	139
Yémen	1 260	1 260	-	-
Yougoslavie, République fédérale d'	3 420	3 420	-	-
Zambie	360	360	-	-
Zimbabwe	1 440	1 440	-	-
<b>Ancien Membre</b>				
Cambodge a/	360	180	180	-
<b>Total partiel</b>	<b>18 000 000</b>	<b>17 977 572</b>	<b>22 428</b>	<b>9 734</b>
<b>Nouveaux Membres</b>				
Érythrée b/	180	-	180	-
Honduras c/	720	720	-	-
République kirghize d/	180	-	180	-
Seychelles e/	360	-	360	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 440</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 001 440</b>	<b>17 978 292</b>	<b>23 148</b>	<b>9 734</b>

a/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003.

b/ L'Érythrée est devenue Membre de l'Agence le 20 décembre 2002.

c/ Le Honduras est devenu Membre de l'Agence le 24 février 2003.

d/ La République kirghize est devenue Membre de l'Agence le 10 septembre 2003.

e/ Les Seychelles sont devenues Membre de l'Agence le 22 avril 2003.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S4

## FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

## ÉTAT DES EXCÉDENTS DE CAISSE

AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en dollars des États-Unis)

	2003	2002
<u>Au titre de l'exercice</u>		
Sommes reçues	217 942 569	192 980 931
Décaissements (état IV)	(230 951 743)	(190 936 364)
Excédent (insuffisance) des sommes reçues par rapport aux décaissements	(13 009 174)	2 044 567
Engagements non réglés (état IV)	(23 939 539)	(23 180 906)
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	-	(2 334 092)
Déficit provisoire	(36 948 713)	(23 470 431)
Contributions à recevoir (état complémentaire S1)	37 466 581	26 207 196
Sommes diverses à recevoir	112 910	226 302
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état I)	630 778	2 963 067
<u>Résorption de l'excédent (du déficit) provisoire de l'exercice précédent</u>		
Déficit provisoire de l'exercice précédent	(23 470 431)	(6 636 948)
Réception de :		
Contributions pour les exercices antérieurs (état complémentaire S1)	23 012 620	6 137 270
Recettes diverses	226 302	520 555
Économies sur le règlement d'engagements au titre d'exercices antérieurs	1 108 783	2 297 639
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts	22 128	
Excédent (déficit) de caisse de l'exercice précédent	899 402	2 318 516
Autres excédents : (état complémentaire S5)		
Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions	478 785	496 085
<b>Total excédent (état II)</b>	<b>2 008 965</b>	<b>5 777 668</b>

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5**

**FONDS DU BUDGET ORDINAIRE**

**I. PARTS DES ÉTATS MEMBRES DANS L'EXCÉDENT DE CAISSE DE 2002**

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Barème des contributions pour 2002 %	Montant \$
Afghanistan	0,006	54
Afrique du Sud	0,312	2 806
Albanie	0,002	18
Algérie	0,053	477
Allemagne	9,625	86 540
Angola	0,002	18
Arabie saoudite	0,424	3 813
Argentine	0,879	7 906
Arménie	0,002	18
Australie	1,603	14 408
Autriche	0,933	8 391
Azerbaïdjan	0,003	27
Bangladesh	0,007	63
Bélarus	0,014	126
Belgique	1,112	10 001
Bénin	0,002	18
Bolivie	0,006	54
Bosnie-Herzégovine	0,003	27
Botswana a/	0,008	72
Brésil	1,698	15 263
Bulgarie	0,010	90
Burkina Faso	0,002	18
Cameroun	0,006	54
Canada	2,520	22 656
Chili	0,151	1 358
Chine	1,173	10 550
Chypre	0,033	297
Colombie	0,142	1 277
Corée, République de	1,315	11 818
Costa Rica	0,015	135
Côte d'Ivoire	0,006	54
Croatie	0,030	270
Cuba	0,022	198
Danemark	0,738	6 638
Égypte	0,062	558
El Salvador	0,014	126
Émirats arabes unis	0,200	1 799
Équateur	0,019	171
Érythrée a/	0,001	9
Espagne	2,482	22 314
Estonie	0,007	63
États-Unis d'Amérique	25,799	231 974
Éthiopie	0,003	27
Fédération de Russie	1,175	10 568
Finlande	0,514	4 623



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

État Membre	Barème des contributions pour 2002 %	Montant \$
France	6,370	57 274
Gabon	0,010	90
Géorgie	0,004	36
Ghana	0,004	36
Grèce	0,412	3 705
Guatemala	0,021	189
Haïti	0,002	18
Hongrie	0,092	827
Îles Marshall	0,001	9
Inde	0,261	2 347
Indonésie	0,153	1 376
Iran, République islamique d'	0,192	1 727
Iraq	0,097	872
Irlande	0,290	2 608
Islande	0,032	288
Israël	0,409	3 678
Italie	4,991	44 880
Jamahiriya arabe libyenne	0,051	459
Jamaïque	0,003	27
Japon	19,230	172 910
Jordanie	0,006	54
Kazakhstan	0,022	198
Kenya	0,006	54
Koweït	0,144	1 295
Lettonie	0,007	63
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	45
Liban	0,009	81
Libéria	0,001	9
Liechtenstein	0,006	54
Lituanie	0,013	117
Luxembourg	0,078	701
Madagascar	0,002	18
Malaisie	0,180	1 619
Mali	0,002	18
Malte	0,011	99
Maroc	0,034	306
Maurice	0,008	72
Mexique	0,832	7 483
Monaco	0,004	36
Mongolie	0,001	9
Myanmar	0,007	63
Namibie	0,006	54
Nicaragua	0,001	9
Niger	0,001	9
Nigeria	0,047	423
Norvège	0,637	5 729
Nouvelle-Zélande	0,237	2 132
Ouganda	0,004	36
Ouzbékistan	0,008	72
Pakistan	0,046	414

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)**

État Membre	Barème des contributions pour 2002 %	Montant \$
Panama	0,014	126
Paraguay	0,012	108
Pays-Bas	1,712	15 389
Pérou	0,091	818
Philippines	0,077	692
Pologne	0,269	2 419
Portugal	0,354	3 184
Qatar	0,033	297
République arabe syrienne	0,062	558
République centrafricaine	0,001	9
République de Moldova	0,002	18
République démocratique du Congo	0,003	27
République dominicaine	0,018	162
République tchèque	0,144	1 295
République-Unie de Tanzanie	0,003	27
Roumanie	0,045	405
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,455	49 044
Saint-Siège	0,001	9
Sénégal	0,004	36
Serbie et Monténégro a/	0,016	144
Sierra Leone	0,001	9
Singapour	0,342	3 076
Slovaquie	0,033	297
Slovénie	0,079	710
Soudan	0,005	45
Sri Lanka	0,012	108
Suède	1,012	9 102
Suisse	1,248	11 224
Tadjikistan a/	0,001	9
Thaïlande	0,209	1 880
Tunisie	0,023	207
Turquie	0,338	3 040
Ukraine	0,040	360
Uruguay	0,057	513
Venezuela	0,160	1 439
Vietnam	0,011	99
Yémen	0,006	54
Zambie	0,002	18
Zimbabwe	0,006	54
Total partiel	100,024	899 384
<u>Ancien Membre</u>		
Cambodge b/	0,002	18
<b>TOTAL (état complémentaire S4)</b>	<b>100,026 c/</b>	<b>899 402</b>

a/ Nouvel État Membre qui a été admis à l'Agence après l'approbation du barème des contributions.

b/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003.

c/ Le total est supérieur à 100 % étant donné qu'il comprend les nouveaux États Membres auxquels une contribution a été demandée en plus de ce que prévoyait le barème en vigueur.

Il a cependant été tenu compte de cette différence dans le calcul du montant des crédits à restituer.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

II. EXCÉDENTS DE CAISSE CONSERVÉS EN ATTENDANT LE VERSEMENT  
DE CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Exercice	31 décembre 2002	Montant restitué	31 décembre 2003
1959-1968	1 836	-	1 836
1979-1990	100 209	6 897	93 312
1992	32 955	984	31 971
1993	23 892	1 048	22 844
1994	79 645	3 528	76 117
1995	4 238	630	3 608
1996	114 546	41 549	72 997
1997	55 683	2 007	53 676
1998	66 929	17 631	49 298
1999	16 152	732	15 420
2001	2 318 516	2 260 810	57 706
<b>TOTAL (état complémentaire S4)</b>	<b>2 814 601</b>	<b>2 335 816</b>	<b>478 785</b>

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

BUDGET ORDINAIRE DE 2003  
ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE  
(en dollars des États-Unis)

Chef de dépense	2003 Budget ajusté a/	Dépenses			Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales	
Traitements - Postes approuvés - P	65 051 500	61 811 477	-	61 811 477	3 240 023
Personnel temporaire - P/MD	5 233 400	5 122 583	-	5 122 583	110 817
Personnel temporaire - P/CD	632 900	656 684	-	656 684	( 23 784)
Traitements - Postes approuvés - G	32 038 500	30 940 649	-	30 940 649	1 097 851
Personnel temporaire - G/MD	2 349 100	3 287 768	-	3 287 768	( 938 668)
Personnel temporaire - G/CD	646 500	1 202 007	-	1 202 007	( 555 507)
Dépenses communes de personnel	41 431 600	44 627 216	-	44 627 216	(3 195 616)
Heures supplémentaires	241 100	352 570	-	352 570	( 111 470)
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>147 624 600</b>	<b>148 000 954</b>	<b>-</b>	<b>148 000 954</b>	<b>( 376 354)</b>
Voyages - Fonctionnaires	11 141 700	7 963 229	1 902 883	9 866 112	1 275 588
Voyages - Non-fonctionnaires	7 188 300	5 637 800	296 183	5 933 983	1 254 317
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>18 330 000</b>	<b>13 601 029</b>	<b>2 199 066</b>	<b>15 800 095</b>	<b>2 529 905</b>
Services d'interprétation	916 100	656 063	113 054	769 117	146 983
Représentation et réceptions	241 600	254 001	1 380	255 381	( 13 781)
Formation	797 100	327 831	156 191	484 022	313 078
Matériel : pris à bail ou loué	355 100	250 425	50 439	300 864	54 236
Matériel acheté/travaux de construction	8 144 200	2 132 777	6 181 313	8 314 090	( 169 890)
Fournitures et accessoires	6 501 600	4 026 801	1 069 399	5 096 200	1 405 400
Dépenses générales de fonctionnement	17 303 100	15 287 961	4 077 510	19 365 471	(2 062 371)
Contrats	4 413 200	3 283 733	2 778 838	6 062 571	(1 649 371)
Contrats de recherche et de services techniques	5 037 000	1 988 271	2 702 949	4 691 220	345 780
Divers	3 304 700	3 198 277	210 129	3 408 406	( 103 706)
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>47 013 700</b>	<b>31 406 140</b>	<b>17 341 202</b>	<b>48 747 342</b>	<b>(1 733 642)</b>
Coûts directs de mise en oeuvre	10 310 000	10 038 611	433 345	10 471 956	( 161 956)
Coûts de gestion et d'exploitation	4 561 000	3 830 334	789 006	4 619 340	( 58 340)
<b>Total partiel : Activités de laboratoire</b>	<b>14 871 000</b>	<b>13 868 945</b>	<b>1 222 351</b>	<b>15 091 296</b>	<b>( 220 296)</b>
Services de traduction et de rédaction	6 713 600	6 448 239	192 281	6 640 520	73 080
Services d'impression	3 187 000	2 803 719	475 619	3 279 338	( 92 338)
Services de publication	3 049 000	2 932 021	118 480	3 050 501	( 1 501)
Services informatiques d'application	865 100	734 622	380 756	1 115 378	( 250 278)
Services informatiques centraux (non imputés)	5 710 000	4 506 852	1 211 452	5 718 304	( 8 304)
Services informatiques centraux (SG fixes)	1 441 000	1 135 717	305 283	1 441 000	-
Services médicaux	907 000	838 943	34 094	873 037	33 963
Services d'administration des contrats	659 000	578 915	11 442	590 357	68 643
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 201 000	1 184 421	29 563	1 213 984	( 12 984)
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>23 732 700</b>	<b>21 163 449</b>	<b>2 758 970</b>	<b>23 922 419</b>	<b>( 189 719)</b>
<b>T O T A L : Programmes de l'Agence</b>	<b>251 572 000</b>	<b>228 040 517</b>	<b>23 521 589</b>	<b>251 562 106</b>	<b>9 894</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 942 000	2 911 226	417 950	3 329 176	612 824
<b>TOTAL : Budget ordinaire (état I)</b>	<b>255 514 000</b>	<b>230 951 743</b>	<b>23 939 539</b>	<b>254 891 282</b>	<b>622 718</b>

a/ Sur la base de la décision du Conseil des gouverneurs figurant dans le document GOV/1999/15, un montant de 18 368 dollars a été transféré au programme sectoriel 3 "Sûreté nucléaire et protection contre les rayonnements" pour couvrir le coût de l'assistance d'urgence fournie à l'Équateur, à la Géorgie, au Nigeria et au Qatar. Des soldes non utilisés en fin d'exercice au titre de chapitres du budget ordinaire ont servi à rembourser cette avance.

b/ Ces montants représentent des engagements non réglés au titre des coûts d'appui répartis de l'Agence et du Laboratoire de l'Agence.

## SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2002

## ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE

(en dollars des États-Unis)

Chef de dépense	Dépenses		
	Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales
Traitements - Postes approuvés - P	-	-	-
Personnel temporaire - P/MD	-	-	-
Personnel temporaire - P/CD	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	35 500	-	35 500
Personnel temporaire - G/MD	-	-	-
Personnel temporaire - G/CD	-	-	-
Dépenses communes de personnel	14 500	-	14 500
Heures supplémentaires	-	-	-
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>
Voyages - Fonctionnaires	21 712	11 170	32 882
Voyages - Non-fonctionnaires	202 513	47 691	250 204
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>224 225</b>	<b>58 861</b>	<b>283 086</b>
Services d'interprétation	-	-	-
Représentation et réceptions	-	-	-
Formation	20 274	50 000	70 274
Matériel : pris à bail ou loué	-	-	-
Matériel acheté/travaux de construction	374 395	173 426	547 821
Fournitures et accessoires	109 158	232 663	341 821
Dépenses générales de fonctionnement	122	816 855	816 977
Contrats	112 074	89 911	201 985
Contrats de recherche et de services techniques	-	-	-
Divers	-	-	-
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>616 023</b>	<b>1 362 855</b>	<b>1 978 878</b>
Coûts directs de mise en oeuvre	-	-	-
Coûts de gestion et d'exploitation	-	-	-
<b>Total partiel : Activités de laboratoire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Services de traduction et de rédaction	-	-	-
Services d'impression	-	-	-
Services de publication	-	-	-
Services informatiques d'application	-	-	-
Services informatiques centraux (non imputés)	-	-	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	-	-	-
Services médicaux	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>T O T A L : Programmes de l'Agence</b>	<b>890 248</b>	<b>1 421 716</b>	<b>2 311 964</b>
Crédit spécial pour l'achat de matériel des garanties	-	-	-
<b>TOTAL (état IV supplémentaire)</b>	<b>890 248</b>	<b>1 421 716</b>	<b>2 311 964</b>

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S7

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE ET PAR GROUPE DE FONDS  
(en dollars des États-Unis)

Catégorie	2003						2002	
	Fonds général						Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve	TOTAL
	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	États Membres et organisations internationales	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	Programme des Nations Unies pour le développement		
Groupe de fonds I	Groupe de fonds II	Groupe de fonds III	Groupe de fonds IV	Groupe de fonds V	Groupe de fonds VI	TOTAL	TOTAL	
Traitements	112 305 569	-	-	-	-	-	-	93 932 541
Dépenses communes de personnel	54 227 291	-	4 822 236	-	-	-	-	49 002 619
Personnel temporaire	11 721 095	-	11 242 122	-	-	-	-	16 417 366
Total - Dépenses de personnel	178 253 955	-	16 064 358	-	-	-	-	159 352 526
Matériel	11 438 918	23 612 804	7 353 572	6 467 700	6 900	146 646	49 026 540	50 203 027
Voyages	16 116 306	17 374 585	7 182 973	661 188	-	-	41 335 052	38 055 332
Contrats	12 866 768	8 857 128	6 231 520	1 075 625	586	-	29 031 627	27 138 623
Dépenses générales de fonctionnement	24 084 274	1 156 002	74 108	91 415	93	42	25 405 934	19 931 630
Formation	684 869	12 043 848	447 754	249 596	-	-	13 426 067	14 769 098
Fournitures et accessoires	6 928 682	4 089 039	697 325	817 620	-	207 539	12 740 205	11 572 786
Divers	4 517 510	1 282 774	1 447 109	585 733	-	-	7 833 126	6 456 772
Total	76 637 327	68 416 180	23 434 361	9 948 877	7 579	354 227	178 798 551	168 127 268
<b>DÉPENSES TOTALES (état I)</b>	<b>254 891 282</b>	<b>68 416 180</b>	<b>39 498 719</b>	<b>9 948 877</b>	<b>7 579</b>	<b>354 227</b>	<b>373 116 864</b>	<b>327 479 794</b>

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S7 (SUPPLÉMENTAIRE)****SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2002****ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE**

(en dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses
Traitements	35 500
Dépenses communes de personnel	14 500
Personnel temporaire	-
Total - Dépenses de personnel	50 000
Matériel	547 821
Voyages	283 086
Contrats	201 985
Dépenses générales de fonctionnement	816 977
Formation	70 274
Fournitures et accessoires	341 821
Divers	-
Total - Autres coûts	2 261 964
<b>DÉPENSES TOTALES (état IV supplémentaire)</b>	<b>2 311 964</b>

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8

## CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

État au 31 décembre 2003

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 74,75 millions de dollars, objectif pour 2003, calculée par application de la quote-part de base a/	2003					Exercices antérieurs				Total des sommes dues	Versements anticipés		
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	Taux de réalisation %	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues					
Afghanistan	0,007	5 233	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	0,390	291 525	291 525	291 525	-	-	-	100,0	109 686	109 686	-	-	-	-	-
Albanie	0,003	2 242	2 242	2 242	-	-	-	100,0	2 190 b/	2 190	-	-	-	-	-
Algérie	0,067	50 083	50 000	50 000	-	-	-	99,8	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	9,342	6 983 145	-	4 506 836	-	-	-	64,5	-	-	-	-	-	-	-
Angola	0,002	1 495	1 495	1 495	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	0,530	396 175	50 000	50 000	-	-	-	12,6	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	1,100	822 250	-	-	-	-	-	-	431 059	142 089	288 970	-	-	-	-
Arménie	0,002	1 495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	1,556	1 163 110	1 120 787	1 120 787	-	-	-	96,4	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,905	676 488	676 488	676 488	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	0,004	2 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,009	6 728	6 728	6 728	-	-	-	100,0	25	25	-	-	-	-	-
Bélarus	0,018	13 455	-	13 455	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	5 261
Belgique	1,080	807 300	-	308 172	-	-	-	38,2	-	-	-	-	-	-	-
Bénin	0,002	1 495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	0,008	5 980	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,004	2 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	0,009	6 728	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bésil	1,986	1 484 535	400 000	-	-	-	-	-	948 324	148 324	800 000	1 200 000	-	-	-
Bulgarie	0,012	8 970	10 000	10 000	-	-	-	111,5	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,002	1 495	-	-	-	-	-	-	1 903 c/	1 903	-	1 903	-	-	-
Cameroun	0,008	5 980	5 980	5 785	-	-	-	96,7	-	-	-	195	-	-	195
Canada	2,447	1 829 133	1 673 469	1 673 469	-	-	-	91,5	-	-	-	-	-	-	-
Chili	0,177	132 308	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chine	1,466	1 095 835	1 095 835	1 095 835	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	2 165
Chypre	0,036	26 910	26 910	26 910	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	0,162	121 095	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Corée, République de	1,771	1 323 822	-	850 000	-	-	-	64,2	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	0,019	14 202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,008	5 980	-	-	-	-	-	-	6 570	-	6 570	-	-	-	6 570
Croatie	0,037	27 658	5 000	5 000	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	0,028	20 930	20 930	20 930	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	0,716	535 210	-	535 210	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	0,077	57 557	58 500	58 500	-	-	-	101,6	-	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,017	12 708	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	0,194	145 015	-	145 015	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Équateur	0,024	17 940	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,409	1 800 728	624 220	708 571	-	-	-	39,3	624 220	624 220	-	-	-	-	624 220



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 74,75 millions de dollars, objectif pour 2003, calculée par application de la quote-part de base a/	2003		Exercices antérieurs					Total des sommes dues	Versements anticipés	
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Taux de réalisation %	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues			
Estonie	0,009	6 728	-	-	6 728	-	-	-	-	-	-	6 728
États-Unis d'Amérique	25,000	18 687 500	18 562 467	18 562 467	-	-	-	-	-	-	-	-
Éthiopie	0,004	2 990	-	-	2 990	-	-	-	-	-	-	2 990
Fédération de Russie	1,139	851 402	-	-	851 402	-	-	-	799 621 b/	799 621	-	-
Finlande	0,499	373 003	373 003	373 003	-	-	-	-	-	-	-	-
France	6,183	4 621 793	-	-	4 621 793	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	0,013	9 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Géorgie	0,005	3 737	-	-	-	-	-	18 304 c/	18 304	18 304	-	-
Ghana	0,005	3 737	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	0,515	384 963	385 000	385 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	0,026	19 435	-	-	-	-	-	49 800	49 800	44 820	44 820	-
Haiti	0,002	1 495	-	-	-	-	-	800	800	800	800	-
Hongrie	0,115	85 962	85 962	85 962	-	-	-	-	-	-	-	90 589
Îles Marshall	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	0,326	243 685	243 685	243 685	-	-	-	-	-	-	-	244 894
Indonésie	0,191	142 772	75 000	75 000	-	-	-	52,5	-	-	-	48 386
Iran, République islamique d'	0,224	167 440	167 440	167 440	-	-	-	100,0	175 200	175 200	-	-
Iraq	0,097	72 507	-	-	-	-	-	-	54 600	-	54 600	-
Irlande	0,282	210 795	-	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Islande	0,031	23 173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	0,397	296 757	-	-	100 000	-	-	33,7	-	-	-	-
Italie	4,843	3 620 143	2 302 862	2 302 862	-	-	-	63,6	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,064	47 840	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	0,004	2 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	18,664	13 951 340	-	-	-	-	-	50,0	-	-	-	-
Jordanie	0,008	5 980	6 000	6 000	-	-	-	100,3	-	-	-	106
Kazakhstan	0,027	20 183	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	0,008	5 980	-	-	5 980	-	-	-	8 486	8 486	-	-
Koweït	0,140	104 650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0,009	6 728	6 728	6 728	-	-	-	100,0	-	-	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	4 485	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	0,011	8 223	-	-	-	-	-	-	80	-	80	-
Libéria	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	0,006	4 485	6 000	6 000	-	-	-	133,8	-	-	-	-
Lituanie	0,016	11 960	11 960	11 960	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Luxembourg	0,076	56 810	-	-	56 810	-	-	100,0	-	-	-	-
Madagascar	0,003	2 242	2 242	2 242	-	-	-	100,0	5 136	5 136	-	-
Malaisie	0,225	168 187	168 187	168 187	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Mali	0,002	1 495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	0,014	10 465	10 465	10 465	-	-	-	100,0	-	-	-	10 465
Maroc	0,043	32 142	32 142	32 142	-	-	-	-	60 753	60 753	92 895	-
Maurice	0,010	7 475	-	-	7 475	-	-	100,0	-	-	-	7 475
Mexique	1,039	776 653	-	-	-	-	-	-	757 740 b/	757 740	-	-
Monaco	0,004	2 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mongolie	0,001	747	-	-	747	-	-	100,0	-	-	-	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 74,75 millions de dollars, objectif pour 2003, calculée par application de la quote-part de base a/	2003		Exercices antérieurs					Total des sommes dues	Versements anticipés	
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Taux de réalisation %	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues			
Myanmar	0,009	6 728	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	0,007	5 233	5 110	5 110	-	-	-	97,6	-	-	-	5 232
Nicaragua	0,001	747	-	-	747	-	-	100,0	-	-	-	747
Niger	0,001	747	-	-	-	-	-	-	11 510	-	-	-
Nigeria	0,053	39 618	39 618	39 618	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Norvège	0,619	462 702	462 702	462 702	-	-	-	100,0	-	-	-	458 965
Nouvelle-Zélande	0,231	172 673	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	0,005	3 737	3 737	3 737	-	-	-	100,0	-	-	-	3 737
Ouzbékistan	0,010	7 475	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	0,058	43 355	-	-	43 355	-	-	100,0	-	-	-	721
Panama	0,017	12 708	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay	0,015	11 213	-	-	-	-	-	-	6 800	-	-	6 800
Pays-Bas	1,662	1 242 345	-	-	1 242 345	-	-	100,0	-	-	-	-
Pérou	0,113	84 467	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines	0,096	71 760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	0,303	226 492	226 492	226 492	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Portugal	0,442	330 395	-	-	-	-	-	-	200 000 b/	200 000	-	-
Qatar	0,032	23 920	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,077	57 557	48 000	48 000	-	-	-	83,4	-	-	-	-
République centrafricaine	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	0,002	1 495	-	-	1 495	-	-	100,0	-	-	-	-
République démocratique du Congo	0,004	2 990	-	-	-	-	-	-	3 500	-	-	3 500
République dominicaine	0,022	16 445	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	0,163	121 843	121 843	121 843	-	-	-	100,0	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,004	2 990	2 990	2 990	-	-	-	100,0	1 875 d/	1 875	-	-
Roumanie	0,056	41 860	41 860	41 860	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,294	3 957 265	-	-	3 957 265	-	-	100,0	-	-	-	3 935 588
Saint-Siège	0,001	747	1 000	1 000	-	-	-	133,9	-	-	-	1 000
Sénégal	0,005	3 737	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Serbie et Monténégro	0,019	14 202	14 202	14 202	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Sierra Leone	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	0,376	281 060	281 060	281 060	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Slovaquie	0,041	30 647	30 647	30 647	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Slovénie	0,077	57 557	57 557	57 557	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Soudan	0,006	4 485	4 485	-	-	-	-	-	9 611	-	-	14 096
Sri Lanka	0,015	11 213	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	0,982	734 045	734 045	734 045	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Suisse	1,209	903 727	903 727	903 727	-	-	-	100,0	44 205	44 205	-	-
Tadjikistan	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	0,241	180 148	180 148	180 148	-	-	-	100,0	911	911	-	-
Tunisie	0,029	21 678	21 678	21 678	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Turquie	0,421	314 698	314 698	314 698	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Ukraine	0,050	37 375	-	-	37 375	-	-	100,0	-	-	-	37 375
Uruguay	0,077	57 557	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	-
Venezuela	0,199	148 753	-	-	148 753	-	-	100,0	-	-	-	-
Vietnam	0,012	8 970	8 970	8 970	-	-	-	100,0	-	-	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 74,75 millions de dollars, objectif pour 2003, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs												
			2003	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	Taux de réalisation %	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés		
Yémen	0,007	5 233	5 233	5 233	-	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Zambie	0,002	1 495	1 495	1 495	-	-	-	5 781	-	100,0	5 781	-	-	-	-
Zimbabwe	0,008	5 980	-	-	-	-	-	6 025	-	-	6 025	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>99,998</b>	<b>74 748 505</b>	<b>32 070 549</b>	<b>31 009 507</b>	<b>25 361 621</b>	<b>1 061 042</b>	<b>3 780 495</b>	<b>1 374 246</b>	<b>2 406 249</b>	<b>75,4</b>	<b>2 435 288</b>	<b>1 374 246</b>	<b>2 435 288</b>	<b>4 862 424</b>	<b>4 862 424</b>
<b>Nouveaux Membres</b>															
Érythrée e/	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras f/	0,004	2 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République kirghize g/	0,001	747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles h/	0,002	1 495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>0,008</b>	<b>5 979</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Anciens Membres</b>															
Cambodge i/	0,002	1 495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée j/	-	-	-	-	-	-	29 635	-	29 635	-	29 635	-	29 635	29 635	-
Yougoslavie k/	-	-	-	-	-	-	834 026	-	834 026	-	834 026	-	834 026	834 026	-
<b>Total partiel</b>	<b>0,002</b>	<b>1 495</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>863 661</b>	<b>-</b>	<b>863 661</b>	<b>-</b>	<b>863 661</b>	<b>-</b>	<b>863 661</b>	<b>863 661</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,008</b>	<b>74 755 979</b>	<b>32 070 549</b>	<b>31 009 507</b>	<b>25 361 621</b>	<b>1 061 042</b>	<b>4 644 156</b>	<b>2 237 907</b>	<b>2 406 249</b>	<b>75,4</b>	<b>3 298 949</b>	<b>2 237 907</b>	<b>3 298 949</b>	<b>4 862 424</b>	<b>4 862 424</b>

a/ Comme il est recommandé de le faire dans la résolution CC(V)/RES/100, telle que modifiée par la résolution CC(XY)/RES/286.

b/ Contributions versées en 2003 a) au titre de 2002 : Albanie - 2 190 \$ ; Mexique - 757 740 \$ ; Fédération de Russie - 799 621 \$ ; b) au titre de 2001 : Portugal - 100 000 \$ ; c) au titre de 2000 : Portugal - 100 000 \$.

c/ Montant réévalué de la contribution promise par : le Burkina Faso pour 2001 - 312 \$ ; la Géorgie pour 2000 - (43) \$.

d/ Un versement de 2 950 \$ déduit en décembre 2002 des sommes dues au titre des contributions au Fonds de coopération technique a été viré aux contrats de recherche.

e/ L'Érythrée est devenue Membre de l'Agence le 20 décembre 2002.

f/ Le Honduras est devenu Membre de l'Agence le 24 février 2003.

g/ La République kirghize est devenue Membre de l'Agence le 10 septembre 2003.

h/ Les Seychelles sont devenues Membre de l'Agence le 22 avril 2003.

i/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003.

j/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

k/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9

## PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

## DÉPENSES DE PROGRAMME RECOUVRABLES

État au 31 décembre 2003

(en dollars des États-Unis)

Bénéficiaires	2002			1975-2001			Total des sommes dues	Total versé en 2003	Total des sommes dues	Versements anticipés
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2003	Sommes dues	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues				
Afrique du Sud	41 391	-	41 391	-	-	-	41 391	-	-	-
Albanie	27 526	27 526	-	-	-	-	27 526	-	-	-
Algérie	44 018	44 018	-	-	-	-	44 018	-	-	-
Arabie saoudite	5 914	5 914	-	-	-	-	5 914	-	-	-
Argentine	42 611	42 611	-	-	-	-	42 611	-	-	-
Arménie a/	80 696	80 696	-	234 290	23 429	210 861	104 125	210 861	-	-
Azerbaïdjan	7 939	-	7 939	1 615	-	1 615	-	9 554	-	-
Bélarus	41 284	41 284	-	-	-	-	41 284	-	-	-
Bolivie	45 246	-	45 246	416 792	33 960	382 832	33 960	428 078	-	-
Bosnie-Herzégovine	18 596	18 596	-	80 844	80 844	-	99 440	-	-	-
Brésil	128 511	-	128 511	141 221	126 676	14 545	126 676	143 056	-	-
Bulgarie	51 242	51 242	-	-	-	-	51 242	-	-	-
Cameroon	28 679	6 515	22 164	20 097	20 097	-	26 612	22 164	-	-
Chili	27 660	27 660	-	32 096	32 096	-	59 756	-	-	-
Chine	68 764	68 764	-	-	-	-	68 764	-	-	-
Chypre	2 960	2 960	-	-	-	-	2 960	-	-	-
Colombie	16 508	-	16 508	24 092	-	24 092	-	40 600	-	-
Corée, République de	28 195	-	-	-	-	-	28 195	-	-	-
Costa Rica a/	17 459	17 459	-	224 758	42 521	182 237	59 980	182 237	67 506 b/	-
Côte d'Ivoire	12 218	-	12 218	211 310	-	211 310	-	223 528	-	-
Croatie	15 372	15 372	-	-	-	-	15 372	-	-	-
Cuba	49 210	49 210	-	-	-	-	49 210	-	-	-
Égypte	87 266	87 266	-	1 781	1 781	-	89 047	-	137	-
El Salvador	13 146	-	13 146	-	-	-	-	13 146	-	-
Émirats arabes unis	1 470	-	1 470	377	-	377	-	1 847	-	-
Équateur	32 651	-	32 651	238 499	-	238 499	-	271 150	-	-
Estonie	4 193	4 193	-	-	-	-	4 193	-	-	-
Fédération de Russie	7 578	-	7 578	16 162	-	16 162	-	23 740	-	-
Gabon	2 613	-	2 613	5 094	-	5 094	-	7 707	-	-
Géorgie	29 561	-	29 561	104 535	-	104 535	-	134 096	-	-
Ghana a/	47 215	47 215	-	713 863	82 770	631 093	129 985	631 093	-	-
Grèce	10 046	10 046	-	-	-	-	10 046	-	-	-
Guatemala	11 825	-	11 825	353 941	94 486	259 455	94 486	271 280	-	-
Honduras	35	-	35	-	-	-	-	35	-	-
Hongrie	6 577	6 577	-	-	-	-	6 577	-	-	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9 (suite)

Bénéficiaires	2002			1975-2001			Total versé en 2003	Total des sommes dues	Versements anticipés
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2003	Sommes dues	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues			
Îles Marshall	-	-	-	207	207	-	207	-	-
Indonésie	35 131	35 131	-	-	-	-	35 131	-	-
Iran, République islamique d'	89 877	-	89 877	119 944	119 864	80	119 864	89 957	-
Iraq	-	-	-	163 565	-	163 565	-	163 565	-
Israël	15 397	-	15 397	57 029	-	57 029	-	72 426	-
Jamahiriya arabe libyenne	28 455	-	28 455	-	-	-	-	28 455	-
Jamaïque	32 654	-	32 654	52 624	-	52 624	-	85 278	-
Jordanie	30 715	30 715	-	962	962	-	31 677	-	-
Kazakhstan	40 480	-	40 480	189 225	-	189 225	-	229 705	-
Kenya	27 007	-	27 007	399 035	266 320	132 715	266 320	159 722	-
Koweït	7 389	-	7 389	3 185	-	3 185	-	10 574	-
Lettonie	20 933	20 933	-	-	-	-	20 933	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	12 510	12 510	-	35 537	35 537	-	48 047	-	-
Liban	9 039	-	9 039	26 351	-	26 351	-	35 390	-
Lituanie	25 550	25 550	-	-	-	-	25 550	-	-
Malaisie	31 646	31 646	-	-	-	-	31 646	-	-
Malte	19 015	-	19 015	-	-	-	-	19 015	-
Maroc	48 371	-	48 371	76 731	76 731	-	76 731	48 371	-
Maurice	12 878	12 878	-	-	-	-	12 878	-	-
Mexique	43 119	-	43 119	83 298	15 796	67 502	15 796	110 621	-
Mongolie	42 616	-	42 616	368 681	107 156	261 525	107 156	304 141	-
Namibie	21 851	21 851	-	5 656	5 656	-	27 507	-	-
Nigeria	37 687	578	37 109	21 912	21 912	-	22 490	37 109	-
Ouzbékistan	19 157	-	19 157	129 683	-	129 683	-	148 840	-
Pakistan	91 516	1 195	90 321	761	761	-	1 956	90 321	-
Panama	11 303	5 605	5 698	8 395	8 395	-	14 000	5 698	-
Paraguay	4 173	-	4 173	70 086	-	70 086	-	74 259	-
Pérou	36 118	-	36 118	647 391	85 976	561 415	85 976	597 533	-
Philippines	37 281	-	37 281	32 478	32 478	-	32 478	37 281	-
Pologne	34 271	24 410	9 861	5 486	5 486	-	29 896	9 861	-
Portugal	2 422	-	2 422	30 297	-	30 297	-	32 719	-
Qatar	160	-	160	2 002	-	2 002	-	2 162	-
République arabe syrienne	36 798	36 798	-	-	-	-	36 798	-	-
République de Moldova	18 835	-	18 835	16 354	16 354	-	16 354	18 835	-
République dominicaine	5 905	-	5 905	274 865	-	274 865	-	280 770	-
République kirghize	-	-	-	9 021	-	9 021	-	9 021	-
République tchèque	23 230	23 230	-	-	-	-	23 230	-	1 140
Roumanie	35 358	-	35 358	95 472	59 097	36 375	59 097	71 733	-
Serbie et Monténégro	3 999	3 928	71	-	-	-	3 928	71	-
Singapour	1 928	1 928	-	-	-	-	1 928	-	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9 (suite)

Bénéficiaires	2002			1975-2001			Total versé en 2003	Total des sommes dues	Versements anticipés
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2003	Sommes dues	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2003	Sommes dues			
Slovaquie	42 090	42 090	-	-	-	-	42 090	-	-
Slovénie	9 118	4 327	4 791	-	-	-	4 327	4 791	-
Sri Lanka	49 745	-	49 745	393 732	-	393 732	-	443 477	-
Thaïlande	43 650	43 650	-	-	-	-	43 650	-	-
Tunisie a/	36 254	36 254	-	333 777	31 981	301 796	68 235	301 796	-
Turquie	37 598	37 598	-	-	-	-	37 598	-	-
Ukraine	83 742	83 742	-	-	-	-	83 742	-	-
Uruguay	56 741	-	56 741	46 145	-	46 145	-	102 886	-
Venezuela	19 853	-	19 853	55 267	-	55 267	-	75 120	-
Zimbabwe	33 313	-	33 313	111 522	-	111 522	-	144 835	-
<u>Anciens Membres</u>									
République populaire démocratique de Corée c/	-	-	-	39 712	-	39 712	-	39 712	-
Yugoslavie d/	-	-	-	1 302	-	1 302	-	1 302	-
<u>Arriérés :</u>									
Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovaquie, L'ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie d/	-	-	-	381 410	-	381 410	-	381 410	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 463 053</b>	<b>1 219 866</b>	<b>1 243 187</b>	<b>7 110 467</b>	<b>1 429 329</b>	<b>5 681 138</b>	<b>2 649 195</b>	<b>6 924 325</b>	<b>68 783</b>

a/ Classé comme "nouveau" contributeur par suite de la conclusion d'un plan de versement.

b/ Ce montant est porté au crédit du gouvernement et sera utilisé conformément au plan de versement en attendant la décision que le Conseil doit prendre en juin 2004 sur l'avenir des dépenses de programme recouvrables.

c/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

d/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Pour la période antérieure à 1992, le montant des arriérés de dépenses de programme recouvrables au titre de l'assistance technique fournie à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie s'élevait à 381 410 \$. Après cette date, une assistance technique supplémentaire a été fournie à l'ex-Yougoslavie, au titre de laquelle des dépenses de programmes recouvrables d'un montant de 1 302 \$ restent dues. Depuis, aucune assistance technique n'a été fournie à l'ex-Yougoslavie.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S10

COMPTES COURANTS  
État au 31 décembre 2003

Monnaie	Montant dans la monnaie en question	Taux de change appliqué par l'ONU	Équivalent en dollars
<u>Fonds de l'Agence</u>			
Baht	1 897 977	39,4900	48 062
Couronnes slovaques	4 512 064	32,7200	137 899
Couronnes suédoises	51 894	7,2800	7 129
Couronnes tchèques	218 470	26,0000	8 403
Dollars australiens	59 650	1,3400	44 515
Dollars canadiens	150 872	1,3100	115 170
Dollars des États-Unis	1 839 857	1,0000	1 839 857
Euros	522 772	0,8010	652 649
Forints	3 633 419	209,0000	17 385
Francs suisses	5 828	1,2500	4 662
Lei	9 048 176 104	32846,0000	275 473
Leks albanais	1 226 132	105,6300	11 608
Livres sterling	215 307	0,5630	382 428
Livres égyptiennes	966 678	6,1300	157 696
Pesos cubains	1 182 215	1,0000	1 182 215
Pesos philippins	8 885	55,3000	161
Reais brésiliens	35 852	2,9100	12 320
Roubles	28 700 000	29,3000	979 522
Roupiés indiennes	11 091 824	45,2600	245 069
Roupiés pakistanaises	10 601 743	56,8500	186 486
Tolars slovènes	759 961	190,0000	4 000
Won de la R.P.D. de Corée	1 714 579	139,9600	12 250
Yen	5 758 494	107,0000	53 818
Yuan Renminbi	34 367 934	8,2660	4 157 747
Zlotych	100 426	3,6500	27 514
<b>TOTAL COMPTES COURANTS</b>			<b>10 564 038</b>

NOTE : L'utilisation de certaines monnaies par l'Agence est limitée par des dispositions juridiques ou autres. En fin d'exercice, la valeur en dollars, sur la base des taux de change appliqués par l'ONU, des montants détenus en ces monnaies était de 5 639 293 dollars (5 580 584 dollars en 2002).

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11

DÉPÔTS EN BANQUE  
État au 31 décembre 2003

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/Montant	Taux de change appliqué par l'ONU	Équivalent en dollars É.-U.
<u>Fonds de l'Agence</u>					
Anglo Irish Bank, Vienne	1,050 %	au jour le jour	\$ É.-U. 3 200 000	1,000	3 200 000
San Paolo Bank, Vienne	2,000 %	au jour le jour	EUR 2 900 000	0,801	3 620 474
Anglo Irish Bank, Vienne	1,120 %	04/01/02	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,080 %	04/01/05	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
Société Générale	1,000 %	04/01/07	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,080 %	04/01/12	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
Société Générale	1,000 %	04/01/13	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	1,120 %	04/01/15	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Banco do Brasil, Vienne	1,250 %	04/01/15	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,080 %	04/01/19	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
SMBC, Londres	1,140 %	04/01/20	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	1,080 %	04/01/20	\$ É.-U. 1 500 000	1,000	1 500 000
Société Générale	1,000 %	04/01/23	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank	1,040 %	04/01/23	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,080 %	04/01/26	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
San Paolo Bank, Vienne	2,080 %	04/01/28	EUR 3 500 000	0,801	4 369 539
BNP Paribas, Paris	2,280 %	04/01/29	EUR 3 500 000	0,801	4 369 539
BACA AG	2,080 %	04/01/29	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
Fortis Bank	1,050 %	04/01/30	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
BACA AG	2,090 %	04/02/02	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
Fortis Bank	1,070 %	04/02/02	\$ É.-U. 2 500 000	1,000	2 500 000
BACA AG	0,990 %	04/02/06	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
SMBC, Londres	1,160 %	04/02/06	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,100 %	04/02/09	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
San Paolo Bank, Vienne	1,030 %	04/02/13	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
SE Banken, Londres	1,030 %	04/02/13	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,110 %	04/02/16	EUR 1 000 000	0,801	1 248 439
BAWAG	2,110 %	04/02/16	EUR 1 000 000	0,801	1 248 439
San Paolo Bank, Vienne	1,030 %	04/02/20	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,100 %	04/02/23	EUR 1 000 000	0,801	1 248 439
BAWAG	2,100 %	04/02/23	EUR 1 000 000	0,801	1 248 439
BACA AG	2,100 %	04/02/25	EUR 3 500 000	0,801	4 369 539
BAWAG	2,120 %	04/02/26	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
Anglo Irish Bank, Vienne	2,150 %	04/02/26	EUR 1 000 000	0,801	1 248 439
Anglo Irish Bank, Vienne	2,130 %	04/02/26	EUR 2 500 000	0,801	3 121 099
San Paolo Bank, Vienne	1,030 %	04/02/27	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,070 %	04/03/01	EUR 1 000 000	0,801	1 248 439
BACA AG	2,060 %	04/03/01	EUR 1 500 000	0,801	1 872 659
SE Banken, Londres	1,130 %	04/03/02	\$ É.-U. 1 500 000	1,000	1 500 000
Banco do Brasil, Vienne	1,600 %	04/03/05	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
SE Banken, Londres	1,040 %	04/03/12	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Banco do Brasil, Vienne	1,250 %	04/03/15	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	1,130 %	04/03/15	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Fortis Bank	1,140 %	04/03/22	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
SE Banken, Londres	1,040 %	04/03/26	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11 (suite)

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/Montant	Taux de change appliqué par l'ONU	Équivalent en dollars É.-U.
Société Générale	2,090 %	04/03/29	EUR 3 000 000	0,801	3 745 318
BAWAG	2,130 %	04/03/30	EUR 2 000 000	0,801	2 496 879
BACA AG	2,130 %	04/03/30	EUR 4 500 000	0,801	5 617 978
Anglo Irish Bank, Vienne	1,170 %	04/04/05	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Banco do Brasil, Vienne	1,375 %	04/04/13	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
SMBC, Londres	1,210 %	04/04/21	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
SMBC, Londres	1,210 %	04/04/22	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Fortis Bank	1,160 %	04/04/22	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Fortis Bank	1,170 %	04/04/30	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	1,180 %	04/04/30	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Banco do Brasil, Vienne	1,400 %	04/05/04	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
SE Banken, Londres	1,140 %	04/05/10	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Banco do Brasil, Vienne	1,400 %	04/05/10	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	1,220 %	04/05/14	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank	1,150 %	04/05/21	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
SE Banken, Londres	1,170 %	04/05/28	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Tokyo-Mitsubishi	1,160 %	04/06/01	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
Fortis Bank	1,190 %	04/06/04	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Banco do Brasil, Vienne	1,400 %	04/06/09	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	1,140 %	04/06/15	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
SE Banken, Londres	1,140 %	04/06/21	\$ É.-U. 6 000 000	1,000	6 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	1,200 %	04/07/01	\$ É.-U. 4 500 000	1,000	4 500 000
Anglo Irish Bank, Vienne	1,260 %	04/07/09	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
SMBC, Londres	1,200 %	04/07/15	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
<b>TOTAL DES DÉPÔTS EN BANQUE</b>					<b>157 248 690</b>

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S12**

**ENCAISSE, COMPTES COURANTS ET DÉPÔTS EN BANQUE,  
PAR GROUPE DE FONDS ET PAR FONDS**

**ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2003**  
(en dollars des États-Unis)

Groupe de fonds	Encaisse	Comptes courants et dépôts en banque	Total
I Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	339 156	55 515 000	55 854 156
II Fonds de coopération technique	9 897	37 769 990	37 779 887
III Fonds pour les programmes extrabudgétaires	-	56 963 669	56 963 669
IV Fonds extrabudgétaire de coopération technique - États Membres et organisations internationales	-	16 284 522	16 284 522
V Fonds extrabudgétaire de coopération technique - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	-	78 719	78 719
VI Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche	- -	1 200 828	1 200 828
<b>TOTAL (état II)</b>	<b>349 053</b>	<b>167 812 728</b>	<b>168 161 781</b>

## PARTIE IV

### Notes aux états financiers

#### 1. Énoncé des objectifs de l'Agence

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une organisation intergouvernementale autonome fondée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son mandat statutaire est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

#### 2. Principes comptables essentiels

##### a) Base de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés en dollars des États-Unis (dollars É.-U.) et reflètent l'application du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'AIEA. Les états financiers sont conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies sur tous les points essentiels.

##### b) Groupement des fonds

L'Agence tient des comptes séparés pour chaque fonds ; ces comptes sont présentés en six groupes. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs, aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général et aux procédures et pratiques établies par le Secrétariat en conformité de ce Règlement et de ces Règles.

L'objet du groupe de fonds I (Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement) est de faire face aux engagements de dépenses de l'Agence découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce à des avances versées par les États Membres.

L'objet du groupe de fonds II (Fonds général - Fonds de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés au programme approuvé de coopération technique. Le groupe de fonds II est alimenté par des allocations annuelles approuvées par la Conférence générale qui sont financées grâce à des contributions volontaires, aux dépenses de programme recouvrables et à des recettes diverses. Les fonds non utilisés peuvent être reportés pour l'achèvement du programme approuvé.

L'objet du groupe de fonds III (Fonds général - Fonds pour les programmes extrabudgétaires) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires menées à l'appui du programme ordinaire. Le groupe de fonds III est financé grâce à des contributions volontaires spéciales de pays donateurs et d'organisations internationales. Les contributions restent à la disposition des programmes jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur concerné.

L'objet du groupe de fonds IV (Fonds général - Fonds extrabudgétaire de coopération technique - États Membres et organisations internationales) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires des projets approuvés de coopération technique. Le groupe de fonds IV est financé grâce à des contributions volontaires spéciales qui restent à la disposition des projets approuvés jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur concerné.

L'objet du groupe de fonds V (Fonds général - Fonds extrabudgétaire de coopération technique - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux projets du PNUD. Le groupe de fonds V est financé grâce aux ressources du PNUD, qui restent à la disposition des projets approuvés jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le PNUD.

L'objet du groupe de fonds VI (Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités financées grâce à leurs ressources respectives.

### **c) Constatation des recettes**

#### **Groupe de fonds I**

Les contributions des États Membres et les recettes diverses (travaux pour d'autres organismes) sont enregistrées sur la base de l'exercice. En ce qui concerne les autres recettes diverses, seule la partie qui a été effectivement perçue en fin d'exercice est incluse dans les états financiers aux fins du calcul des excédents à restituer aux États Membres.

#### **Groupe de fonds II**

Les contributions volontaires des États Membres sont enregistrées sur la base de l'exercice. Les recettes diverses et les recettes perçues au titre des dépenses de programme recouvrables sont enregistrées sur la base de la gestion.

#### **Groupes de fonds III, IV, V et VI**

Pour ces groupes de fonds, les recettes sont enregistrées sur la base de la gestion, à l'exception d'une créance de 390 529 dollars (118 131 dollars en 2002) garantie par une lettre de crédit.

### **d) Gestion de la trésorerie**

La trésorerie est gérée globalement pour permettre à l'Agence de faire face à ses obligations financières dans toutes les monnaies requises et pour réduire l'achat de monnaies à l'extérieur de l'Agence. Les montants dus entre fonds ou groupes de fonds sont réglés en équivalent-dollars des États-Unis au taux applicable à la date de l'opération. Les intérêts sont enregistrés initialement au Fonds du budget ordinaire (groupe de fonds I). En fin d'exercice, ils sont répartis entre les groupes de fonds I, II, III et IV sur la base des montants en monnaies productrices d'intérêts détenus pendant l'exercice et de la part des liquidités d'un grand donateur qui a demandé à percevoir les intérêts provenant de ses contributions volontaires.

### **e) Constatation des dépenses**

Les dépenses comprennent les décaissements et les engagements non réglés de l'exercice budgétaire en cours.

On entend par engagement de dépenses un engagement comportant une charge imputable sur les ressources pour lesquelles l'autorisation de dépenses a été donnée et par engagement non réglé un

engagement, ou une partie d'engagement, qui n'a pas encore été payé. Les engagements de dépenses sont enregistrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière sur la base de contrats, de bons de commande, d'accords ou d'autres types d'engagements juridiques, ou sur la base d'une dette reconnue par l'Agence.

**f) Système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières**

Le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières a été introduit en 1986 afin de réduire les effets pour l'Agence des fluctuations des taux de change sur les dépenses au titre du budget ordinaire. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins pour lesquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en dollars des États-Unis et une partie en euros, exprimée en tant qu'équivalent-dollars des États-Unis au taux de change moyen des Nations Unies qui devrait être enregistré pendant l'exercice budgétaire. Par conséquent, les dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimées en dollars des États-Unis, ne peuvent être déterminées qu'à la fin de l'exercice.

Les contributions des États Membres sont calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale. Chaque contribution comporte aussi une partie en dollars des États-Unis et une partie en euros. Ces parties sont en proportion directe des parts respectives des deux monnaies dans les dépenses au titre du budget ordinaire.

**g) Transactions en d'autres monnaies**

Les transactions en d'autres monnaies sont enregistrées dans les états financiers au taux de change des Nations Unies en vigueur au moment de la transaction.

Les gains et les pertes au change sont comptabilisés de la façon suivante :

**Groupes de fonds I et II**

- Les gains et les pertes réalisés à la suite de l'achat d'autres monnaies et du règlement de sommes à percevoir ou à verser sont crédités ou imputés aux recettes diverses de chaque groupe de fonds.

- Les gains nets non réalisés résultant de la réévaluation des disponibilités apparaissent comme provision dans le bilan, alors que les pertes nettes non réalisées sont imputées aux recettes diverses de chaque groupe de fonds.

- Les gains et les pertes non réalisés dus à la réévaluation d'engagements non réglés sont enregistrés comme ajustements des dépenses de programme correspondantes de chaque groupe de fonds.

**Groupes de fonds III, IV, V et VI**

- À des fins comptables, tous les gains et pertes nets (réalisés et non réalisés) au titre des groupes de fonds III, IV, V et VI sont enregistrés en tant qu'éléments des gains et pertes du groupe de fonds I.

**h) Excédents/déficits de caisse et soldes des fonds**

Pour le groupe de fonds I, les excédents de caisse sont répartis entre les États Membres conformément au barème des contributions pour l'exercice auquel ils se rapportent. Ceci s'applique aux États Membres qui ont payé l'intégralité de leurs contributions respectives. Les déficits de caisse sont

provisoirement couverts par des avances provenant du Fonds de roulement en attendant le versement des contributions régulières au titre d'exercices antérieurs.

Pour les groupes de fonds II, III, IV et VI, les soldes des fonds représentent l'actif ou le passif net des fonds. Ces soldes sont reportés aux exercices futurs.

Pour le groupe de fonds V, le report des soldes est soumis à l'approbation du PNUD.

**i) Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites comme dépenses l'année de leur acquisition. Cependant, le matériel non consommable, les fournitures et les accessoires d'une valeur supérieure à 1 000 dollars ou à caractère sensible font l'objet d'un inventaire. La valeur du stock est donnée dans la note 18 ci-après.

**j) Contributions non recouvrées et contributions versées d'avance**

Une réserve pour contributions non recouvrées égale au montant des contributions arriérées depuis plus d'un an apparaît sur le bilan comme déduction des excédents disponibles. Les recettes correspondantes ne sont pas ajustées.

Les contributions versées d'avance sont considérées comme une dette vis-à-vis du donateur lorsqu'elles sont initialement reçues, et sont enregistrées en tant que recettes pendant l'exercice suivant.

**k) Contributions en nature**

Les contributions en nature - sous la forme de services d'experts, de matériel, de réunions et de bourses offerts par des États Membres et des organisations internationales - ne sont pas enregistrées dans les comptes de l'Agence. Toutefois, des estimations de ces contributions apparaissent dans la note 17 ci-après.

**l) Services gratuits**

Pour les fonds en euros, l'Agence assure gratuitement certains services administratifs et de vérification.

### **3. Participation à la Caisse des pensions**

L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le versement de pensions, prestations de décès, pensions d'invalidité et autres indemnités. La Caisse des pensions gère un régime de prestations financé par capitalisation. Les obligations financières de l'Agence vis-à-vis de la Caisse des pensions comprennent sa cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations.

Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

### **4. Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants**

Le 1<sup>er</sup> janvier 1981 a pris effet entre la République d'Autriche, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA un accord portant création d'un fonds commun destiné à couvrir les dépenses relatives aux réparations et remplacements importants de bâtiments, d'installations et d'équipements techniques qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie des districts de siège de l'Organisation des

Nations Unies et de l'AIEA au Centre international de Vienne. Cet accord s'applique également à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) depuis 1986, date à laquelle cette organisation est devenue indépendante.

Au 31 décembre 2003, le solde du Fonds, qui est administré par l'ONUDI, s'élevait à 2 281 637 dollars (1 934 688 dollars en 2002).

## 5. Recettes diverses par principales catégories

	2003	2002
<b>a) Activités productrices de recettes</b>		
Publications de l'Agence - INIS	71 679	73 516
Publications de l'Agence - Autres	301 569	348 709
Recettes de Laboratoire	215 066	215 054
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	445 124	234 765
Recettes au titre d'autres services	2 700	3 200
<b>Total (état I)</b>	<b>1 036 138</b>	<b>875 244</b>
<b>b) Activités financées conjointement</b>		
Services de traitement de l'information	690 355	621 837
Services d'impression	1 200 437	990 164
Services médicaux	731 781	582 441
Services de bibliothèque	-	151 228
Services de radioprotection et de surveillance	104 925	81 653
Services de traduction	208 166	90 000
Revue Fusion nucléaire	147 825	181 120
Services de Laboratoire	221 380	207 919
Services du Laboratoire de l'environnement marin	24 307	-
<b>Total (état I)</b>	<b>3 329 176</b>	<b>2 906 362</b>

## 6. Dépenses (état I)

Les dépenses totales d'un montant de 68 416 180 dollars pour le Fonds de coopération technique ne comprennent pas des engagements de dépenses s'élevant à 2 968 883 dollars au titre des budgets des projets pour des années ultérieures (1 844 813 dollars en 2002).

## 7. Ajustements au titre d'exercices antérieurs

Les ajustements au titre d'exercices antérieurs sont les suivants :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>a) Fonds du budget ordinaire :</b>		
Excédent des contributions recouvrées par rapport aux arriérés d'exercices précédents		
<b>Total (état I)</b>	<b><u>(3 194 576)</u></b>	<b><u>( 750 268)</u></b>
<b>b) Fonds de coopération technique :</b>		
Annonces et ajustements d'annonces de contributions concernant les programmes d'exercices antérieurs		
<b>Total (état I)</b>	<b><u>1 759 820</u></b>	<b><u>24 448</u></b>

## 8. Réserves

### Virements aux réserves

Un montant de 750 000 dollars a été alloué au Fonds pour le remplacement du matériel 2005 (FRM 2005) en 2003 avec l'accord du Conseil des gouverneurs (GOV/2000/14), ce qui porte le total pour la période de trois ans à 1,2 million de dollars (états I et II).

## 9. Sommes créditées aux États Membres

Les excédents de caisse restitués aux États Membres remplissant les conditions requises se sont élevés à 2 335 816 dollars (75 886 dollars en 2002). Cette somme comprend les excédents de caisse de 2001 et d'exercices antérieurs qui ont été déduits des contributions respectives des États Membres (état I).

## 10. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (état I)

	<u>Fonds disponibles <sup>1/</sup></u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde non utilisé</u>
AIEA en tant que :			
Agent d'exécution	86 718	2 537	84 181
Organisme associé	1	5 042	( 5 041)
Services d'appui technique du PNUD	-	-	-
<b>Total 2003</b>	<b><u>86 719</u></b>	<b><u>7 579</u></b>	<b><u>79 140</u></b>
Total 2002	350 054	110 911	239 143



**11. Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve (état I)**

Le groupe de fonds VI comprend un fonds d'affectation spéciale :

	<b>Fonds disponibles <sup>1/</sup></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde non utilisé</b>
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>			
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche (RITF)	1 488 228	354 227	1 134 001
<b>Total 2003</b>	<b>1 488 228</b>	<b>354 227</b>	<b>1 134 001</b>
Total 2002	1 872 459	764 120	1 108 339

<sup>1/</sup> Y compris les soldes non utilisés reportés d'exercices antérieurs.

**12. Contributions régulières à recevoir**

Contributions non acquittées par exercice budgétaire :

<u>Exercices</u>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
1959-1995	<b>4 892 691</b>	5 153 636
1996	<b>830 416</b>	941 661
1997	<b>1 002 514</b>	1 406 226
1998	<b>1 318 701</b>	1 795 604
1999	<b>826 027</b>	864 119
2000	<b>587 839</b>	2 002 486
2001	<b>5 070 993</b>	5 574 081
2002	<b>8 804 462</b>	26 207 196
2003 (état complémentaire S1)	<b>23 333 643</b>	43 945 009
2003 (état complémentaire S1)	<b>37 466 581</b>	
<b>Total (état II)</b>	<b>60 800 224</b>	43 945 009

### 13. Sommes à recevoir – Autres

#### a) Fonds du budget ordinaire

	2003	2002
États Membres	1 890 432	2 011 885
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	239 702	5 420 371
Membres du personnel	1 550 249	2 579 338
Fournisseurs et entrepreneurs	810 360	518 351
Autres comptes	395 576	511 232
Avances au Fonds de roulement	23 148	-
<b>Total (état II)</b>	<b>4 909 467</b>	<b>11 041 177</b>

#### b) Fonds de coopération technique

	2003	2002
États Membres	53 837	87 987
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	825 230	349 567
Membres du personnel	22 789	29 382
Fournisseurs et entrepreneurs	293 083	305 537
Fonds remis à des agents	3 027 261	4 017 967
<b>Total (état II)</b>	<b>4 222 200</b>	<b>4 790 440</b>

#### c) Compte provisoire – Voyages

Les montants qui y figurent représentent les sommes versées à la société de gestion des voyages de l'Agence et les remises consenties par elle. Ils sont inscrits sur ce compte en attendant le règlement des factures et la répartition des coûts et des remises entre les divers engagements de dépenses. C'est pourquoi les engagements en question sont signalés comme étant non réglés à la fin de l'exercice. Selon les principes comptables de l'Agence, les dépenses comprennent les engagements non réglés et les décaissements. En conséquence, cette classification n'a aucune incidence sur l'état des recettes et des dépenses (état I).

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b><u>Fonds du budget ordinaire</u></b>		
Compte provisoire - Voyages		
<b>Total (état II)</b>	<b><u>992 262</u></b>	<b><u>668 041</u></b>

#### 14. Engagements de dépenses non réglés – Fonds du budget ordinaire

Les engagements non réglés se répartissent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Exercice considéré	23 939 539	23 180 905
Exercices antérieurs	991 800	1 006 625
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts pour 2002	1 421 716	-
<b>Total (état II)</b>	<b><u>26 353 055</u></b>	<b><u>24 187 530</u></b>

#### 15. Sommes à payer – Autres

##### a) Fonds du budget ordinaire

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
États Membres	-	123
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	-	30 677
Membres du personnel	1 148 806	663 834
Autres comptes	846 291	1 227 008
Fournisseurs et entrepreneurs	27 093	7 075
<b>Total (état II)</b>	<b><u>2 022 190</u></b>	<b><u>1 928 717</u></b>

## b) Fonds de coopération technique

	<b>2003</b>	2002
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	-	-
Membres du personnel	<b>6 937</b>	13 457
Autres comptes	<b>224 809</b>	9 239
Fournisseurs et entrepreneurs	<b>11 515</b>	14 559
<b>Total (état II)</b>	<b>243 261</b>	37 255

## 16. Provision pour revalorisation de liquidités (état II)

La provision correspond aux gains nets non réalisés provenant de la revalorisation de liquidités :

	<b>2003</b>	2002
Fonds du budget ordinaire	<b>22 762 616</b>	10 487 595
Fonds de coopération technique	<b>79 006</b>	-
<b>Total (état II)</b>	<b>22 841 622</b>	10 487 595

L'appréciation de l'euro par rapport au dollar s'est traduite par un gain net non réalisé pour le Fonds du budget ordinaire et l'appréciation de certaines autres monnaies par rapport au dollar s'est traduite par un gain net non réalisé pour le Fonds de coopération technique.

## 17. Contributions en nature

Les contributions en nature faites par des États Membres et leurs établissements et par des organisations internationales sont les suivantes :

	En milliers de dollars É.-U.					
	États Membres		Organisations internationales		Total	
	<b>2003</b>	2002	<b>2003</b>	2002	<b>2003</b>	2002
Bourses	375	183	-	-	375	183
Matériel et fournitures	56	111	1	8	57	119
Réunions et autres	1 756	1 182	-	-	1 756	1 182
Services d'experts gratuits	10 411	10 009	26	75	10 437	10 084
<b>Total</b>	<b>12 598</b>	11 485	<b>27</b>	83	<b>12 625</b>	11 568

En raison du caractère de ces contributions, on ne peut donner que des estimations de leur valeur monétaire. Pour plus de détails, voir l'annexe A3 (non vérifiée).

## 18. Matériel non consommable

Les valeurs nettes ci-après sont tirées des inventaires de l'Agence :

	<u>En milliers de dollars É.-U.</u>	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Matériel scientifique et technique	16 274	15 765
Matériel informatique	2 895	2 615
Matériel de bureau	20	73
Matériel de transport	427	424
Meubles et accessoires	4	24
<b>Total</b>	<b>19 620</b>	<b>18 901</b>

Aux fins de l'inventaire sont considérés comme du matériel tous les articles dont la valeur d'achat initiale est supérieure ou égale à 1 000 dollars, ainsi que tous les articles sensibles.

Les montants indiqués sont les valeurs actuelles déterminées par rapport à la valeur initiale des articles en fonction de leur durée de vie utile estimée, qui est de trois ans pour le matériel de traitement électronique de l'information, et de cinq ans pour tous les autres articles de matériel.

Le titre de propriété du matériel fourni dans le cadre de la coopération technique est transféré au bénéficiaire au moment de la livraison ; ce matériel n'est donc pas inclus dans l'inventaire des biens de l'Agence.

## 19. Intérêts

Un grand donateur de contributions volontaires pour les groupes de fonds III et IV a demandé à percevoir les intérêts provenant de ses contributions volontaires à l'Agence. Le Secrétariat a accepté, en vertu du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Agence, d'accéder à cette demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. En conséquence, les groupes de fonds I, II, III et IV reflètent leur part des intérêts pour l'exercice 2003 (état I).

## 20. Recettes diverses

Suite à des décisions récentes du Tribunal administratif de l'OIT, l'Agence a été assujettie à un passif imprévu de 400 000 dollars lié à la méthode de remboursement des impôts sur les émoluments qu'elle a versés. Elle a inclus dans les comptes pour 2003 une provision pour l'intégralité de ce montant (état I).

## 21. Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie

La société J Van Breda & Co International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel. Elle est dépositaire du Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie. Celui-ci est destiné à conserver les excédents de primes versées en sus des montants dus à la société et à absorber les augmentations futures de primes. Ce fonds, dont la valeur était de 736 066 euros (918 934 dollars) au 31 décembre 2003, appartient conjointement à l'Agence et aux participants sur la base de leurs contributions.

## 22. Prestations à la cessation de service

En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les fonctionnaires de l'Agence ont droit à certaines prestations à la cessation de service. Les dépenses sont enregistrées pendant l'exercice au cours duquel les prestations sont versées. Les droits et les obligations correspondantes au 31 décembre 2003 sont estimés comme suit :

	En milliers de dollars É.-U.	
	2003	2002
Rapatriement - primes	16 016	15 588
- voyages et déménagements	8 570	7 999
Congés annuels accumulés	19 628	16 990
Indemnités de cessation de service	19 323	16 156
<b>Total</b>	<b>63 537</b>	<b>56 733</b>

## 23. Prestations dont bénéficient les retraités

En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence. L'Agence contribue à la prime totale du retraité et enregistre le coût de cette prestation durant l'exercice où il est encouru. La part de l'Agence dans la prime totale s'est élevée à 1 404 735 dollars (984 770 dollars en 2002).

Toutefois, pour mieux comprendre les dimensions financières des obligations de l'Agence en matière d'assurance maladie au bénéfice des retraités, un actuaire-conseil indépendant a été engagé en 2002 pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations correspondantes pour les périodes s'achevant de 2002 à 2005. La méthode d'évaluation utilisée était celle du coût unitaire projeté du crédit. Les charges à payer projetées au 31 décembre 2003 s'élèvent à 80,9 millions de dollars (72 millions de dollars en 2002) sur la base d'un taux d'intérêt de 8,5 % et d'un taux d'inflation pour les frais médicaux de 6 %.

## **PARTIE V**

## **ANNEXES**

ANNEXE A1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003  
(en dollars des États-Unis)

	Prévisions budgétaires a/	Ajustements	Prévisions ajustées	Ressources effectives			Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions
				Sommes reçues	Sommes dues	Total	
Contributions régulières des États Membres	249 080 726	-	249 080 726	211 622 883	37 457 843	249 080 726	-
Contributions régulières des nouveaux États Membres	-	16 464 b/	16 464	7 726	8 738	16 464	-
	249 080 726	16 464	249 097 190	211 630 609	37 466 581	249 097 190	-
Réévaluation de devises	(783 726)	-	-783 726	-	-	-	783 726
Total contributions régulières et réévaluation	248 297 000	16 464	248 313 464	211 630 609	37 466 581	249 097 190	783 726
Recettes diverses							
a) Travaux pour d'autres organismes (chapitre 8)							
Services de traitement de l'information	853 000	-	853 000	690 355	-	690 355	-162 645
Services d'impression	1 310 000	-	1 310 000	1 166 799	33 638	1 200 437	-109 563
Services médicaux	857 000	-	857 000	652 509	79 272	731 781	-125 219
Services de protection et de surveillance radiologiques	103 000	-	103 000	104 925	-	104 925	1 925
Services de traduction	63 000	-	63 000	208 166	-	208 166	145 166
Revue Fusion nucléaire	496 000	-	496 000	147 825	-	147 825	-348 175
Services de laboratoire	200 000	-	200 000	221 380	-	221 380	21 380
Services du Laboratoire de l'environnement marin	60 000	-	60 000	24 307	-	24 307	-35 693
Total partiel	3 942 000	-	3 942 000	3 216 266	112 910	3 329 176	( 612 824)
b) Imputables à des programmes déterminés							
Publications de l'Agence - INIS	113 000	-	113 000	71 679	-	71 679	( 41 321)
Publications de l'Agence - Autres	515 000	-	515 000	301 569	-	301 569	( 213 431)
Recettes du Laboratoire	175 000	-	175 000	215 066	-	215 066	40 066
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	500 000	-	500 000	445 124	-	445 124	( 54 876)
Recettes au titre de l'appui au programme	19 000	-	19 000	25 053	-	25 053	6 053
Recettes au titre d'autres services	2 000	-	2 000	2 700	-	2 700	700
Total partiel	1 324 000	-	1 324 000	1 061 191	-	1 061 191	( 262 809)
c) Non imputables à des programmes déterminés							
Revenus de placements et intérêts	1 409 000	-	1 409 000	1 739 594	-	1 739 594	330 594
Gains (pertes) au change	-	-	-	365 158	-	365 158	365 158
Autres	542 000	-	542 000	( 70 249)	-	( 70 249)	( 612 249)
Total partiel	1 951 000	-	1 951 000	2 034 503	-	2 034 503	83 503
Total partiel b) et c)	3 275 000	-	3 275 000	3 095 694	-	3 095 694	( 179 306)
Total partiel a), b) et c)	7 217 000	-	7 217 000	6 311 960	112 910	6 424 870	( 792 130)
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES ET RECETTES DIVERSES</b>	<b>255 514 000</b>	<b>16 464</b>	<b>255 530 464</b>	<b>217 942 569</b>	<b>37 579 491</b>	<b>255 522 060</b>	<b>( 8 404)</b>

a/ GC(46)/RES/5.

b/ État complémentaire S1.



## ANNEXE A2

## FONDS DE COOPERATION TECHNIQUE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003  
(en dollars des États-Unis)

	2003	2002	2001	2000	1999	Antérieur à 1999	Total
<b>I. Prévisions</b>							
Objectifs	74 750 000	73 000 000	73 000 000	73 000 000	73 000 000		366 750 000
Autres recettes prévues	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		5 000 000
<b>Total des allocations de ressources</b>	<b>75 750 000</b> a/	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>		<b>371 750 000</b>
<b>II. Ressources effectives</b>							
<b>1. Contributions volontaires</b>							
reçues pour 2003	56 371 128	-	-	-	-		56 371 128
2002	1 895 103	57 513 069	-	-	-		59 408 172
2001	108 760	564 979	57 981 151	-	-		58 654 890
2000	361 570	16 456	5 303 360	52 366 914	-		58 048 300
1999	32 460	18 905	111 231	983 262	63 073 978		64 219 836
pour des exercices antérieurs	8 356	34 827	82 169	1 491 974	388 826		2 006 152
<b>Total</b>	<b>58 777 377</b>	<b>58 148 236</b>	<b>63 477 911</b>	<b>54 842 150</b>	<b>63 462 804</b>		<b>298 708 478</b>
<b>2. Paiement des dépenses de programme recouvrables</b>	<b>2 649 195</b>	<b>2 363 301</b>	<b>2 125 644</b>	<b>2 725 402</b>	<b>2 174 949</b>		<b>12 038 491</b>
<b>3. Recettes diverses</b>	<b>784 633</b>	<b>420 375</b>	<b>1 687 991</b>	<b>1 042 882</b>	<b>1 061 327</b>		<b>4 997 208</b>
<b>Total des sommes reçues</b>	<b>62 211 205</b>	<b>60 931 912</b>	<b>67 291 546</b>	<b>58 610 434</b>	<b>66 699 080</b>		<b>315 744 177</b>
<b>4. Sommes dues</b>							
Contributions volontaires promises et non payées	1 061 042	455 770	657 293	124 153	20 460	980 231	3 298 949 b/
Dépenses de programme recouvrables	1 243 187	737 933	552 465	504 642	581 007	3 305 091	6 924 325 c/
<b>Total des sommes dues</b>	<b>2 304 229</b>	<b>1 193 703</b>	<b>1 209 758</b>	<b>628 795</b>	<b>601 467</b>	<b>4 285 322</b>	<b>10 223 274</b>
<b>Total des ressources effectives</b>	<b>64 515 434</b>	<b>62 125 615</b>	<b>68 501 304</b>	<b>59 239 229</b>	<b>67 300 547</b>	<b>4 285 322</b>	<b>325 967 451</b>
<b>III. Différence entre ressources effectives et prévisions</b>	<b>(11 234 566)</b>	<b>(11 874 385)</b>	<b>(5 498 696)</b>	<b>(14 760 771)</b>	<b>(6 699 453)</b>	<b>4 285 322</b>	<b>(45 782 549)</b>

a/ GC(46)/RES/6.

b/ État complémentaire S8.

c/ État complémentaire S9.

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE  
PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 2003 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**  
(en dollars des États-Unis)

État Membre	EN ESPÈCES						EN NATURE a/ (Note 17)			
	TOTAL	Contributions régulières	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S1	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Services d'experts gratuits		
		état compl. S8								
Afghanistan	15 291	15 291	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	1 174 813	753 231	291 525	10 000	-	80	-	-	119 977	-
Albanie	75 789	6 547	2 242 b/	65 000	-	-	-	-	2 000	-
Algérie	200 097	131 497	50 000	-	-	-	-	-	18 600	-
Allemagne	30 948 954	23 738 722	4 506 836	1 877 296	-	7 550	90 000	-	728 550	-
Angola	411 928	4 058	1 495	400 000	-	-	-	-	6 375	-
Arabie saoudite	1 150 897	1 100 897	50 000	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	2 603 795	2 402 706	-	-	-	275	-	-	200 814	-
Arménie	18 882	4 058	-	-	-	-	-	-	14 824	-
Australie	5 001 738	3 606 484	1 120 787	64 641	-	1 815	-	-	208 011	-
Autriche	3 128 033	2 344 503	676 488	60 508	-	3 030	-	-	43 504	-
Azerbaïdjan	15 051	7 851	-	-	-	-	-	-	7 200	-
Bangladesh	30 410	17 382	6 728	2 500	-	-	-	-	3 800	-
Bélarus	72 770	34 981	13 455	-	-	-	-	-	24 334	-
Belgique	3 259 696	2 678 523	308 172	16 111	-	1 300	-	-	255 590	-
Bénin	4 368	4 368	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	194 912	17 456	-	172 000	-	-	-	-	5 456	-
Bosnie-Herzégovine	9 172	8 372	-	-	-	-	-	-	800	-
Botswana	19 659	19 659	-	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	4 925 655	4 337 977	400 000	-	-	560	54 000	-	133 118	-
Bulgarie	106 783	24 302	10 000	30 000	-	125	-	-	42 356	-
Burkina Faso	14 339	4 368	- c/	9 971	-	-	-	-	-	-
Cameroun	24 425	17 445	5 980	-	-	-	-	-	1 000	-
Canada	8 769 404	6 058 048	1 673 469	503 331	-	1 185	-	-	533 371	-
Chili	398 937	372 247	-	12 655	-	435	-	-	13 600	-
Chine	4 181 986	2 848 992	1 095 835	65 051	-	1 550	-	-	170 558	-
Chypre	111 200	82 490	26 910	-	-	-	-	-	1 800	-
Colombie	425 853	353 853	-	70 000	-	-	-	-	2 000	-
Corée, République de	5 619 566	3 617 424	850 000	331 320	-	-	61 807	-	759 015	-
Costa Rica	51 938	41 501	-	-	-	-	-	-	10 437	-
Côte d'Ivoire	17 473	17 473	-	-	-	-	-	-	-	-
Croatie	165 234	71 904	27 658	50 000	-	-	-	-	15 672	-
Cuba	114 851	61 159	20 930	-	-	-	-	-	32 762	-
Danemark	2 336 031	1 772 601	535 210	5 382	-	-	-	-	22 838	-
Égypte	252 232	156 236	58 500	-	-	120	-	-	37 376	-
El Salvador	221 140	37 133	-	180 207	-	-	-	-	3 800	-
Émirats arabes unis	699 822	518 565	145 015	30 000	-	-	-	-	6 242	-
Équateur	52 423	52 423	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	7 774 613	5 974 564	1 332 791	239 490	-	600	-	-	227 168	-
Estonie	163 381	16 253	6 728	135 000	-	-	-	-	5 400	-

## ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note 17)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S8	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Services d'experts gratuits
États-Unis d'Amérique	123 424 378	68 068 305	18 562 467	34 951 736	375 480	4 575	-	1 461 815
Éthiopie	11 214	7 224	2 990	-	-	-	-	1 000
Fédération de Russie	5 251 699	2 754 252	851 402 b/	1 002 191	-	-	-	643 854
Finlande	1 887 610	1 206 646	373 003	140 661	-	500	-	166 800
France	21 856 219	15 307 276	4 621 793	1 279 219	-	12 739	48 000	587 192
Gabon	28 395	28 395	-	-	-	-	-	-
Géorgie	33 060	10 920	- c/	-	-	-	-	22 140
Ghana	24 702	10 902	-	-	-	-	-	13 800
Grèce	1 402 652	994 651	385 000	-	-	185	3 060	19 756
Guatemala	193 593	56 793	-	136 000	-	-	-	800
Haiti	4 368	4 368	-	-	-	-	-	-
Hongrie	692 093	207 676	85 962	234 728	-	880	-	162 847
Îles Marshall	2 076	2 076	-	-	-	-	-	-
Inde	968 513	614 006	243 685	-	-	915	-	109 907
Indonésie	525 572	417 197	75 000	13 000	-	-	-	20 375
Iran, République islamique d'	1 678 829	488 908	167 440	1 004 430	-	-	-	18 051
Iraq	211 875	211 875	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 030 612	753 788	210 795	41 934	-	200	-	23 895
Islande	74 962	74 962	-	-	-	-	-	-
Israël	1 204 173	1 058 051	100 000	10 000	-	165	-	35 957
Italie	14 486 988	12 011 695	2 302 862	5 201	-	795	-	166 435
Jamahiriya arabe libyenne	131 908	124 378	-	-	-	-	-	7 530
Jamaïque	10 537	8 737	-	-	-	-	-	1 800
Japon	60 202 603	47 036 041	6 975 670	4 889 000	-	3 070	246 000	1 052 822
Jordanie	322 629	15 546	6 000	297 541	-	-	-	3 542
Kazakhstan	125 840	56 546	-	-	-	-	-	69 294
Kenya	28 411	16 231	5 980	-	-	-	-	6 200
Koweït	381 550	376 592	-	-	-	-	-	4 958
Lettonie	223 295	18 261	6 728	179 344	-	-	-	18 962
L'ex-République yougoslave de Macédoine	16 706	13 106	-	-	-	-	-	3 600
Liban	24 828	24 028	-	-	-	-	-	800
Libéria	2 185	2 185	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	20 856	14 856	6 000	-	-	-	-	-
Lituanie	87 007	32 465	11 960	-	-	-	-	42 582
Luxembourg	253 458	188 150	56 810	-	-	-	-	8 498
Madagascar	9 665	6 223	2 242	-	-	-	-	1 200
Malaisie	629 414	430 744	168 187	10 000	-	-	-	20 483
Mali	4 767	3 767	-	-	-	-	-	1 000
Malte	39 633	26 368	10 465	-	-	-	-	2 800
Maroc	125 764	87 248	32 142	-	-	-	-	6 374



État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note 17)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S8	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Services d'experts gratuits
Turquie	1 225 425	883 177	314 698	4 000	-	-	-	23 550
Ukraine	241 866	101 261	37 375	10 000	-	-	-	93 230
Uruguay	173 589	168 189	-	-	-	-	-	5 400
Venezuela	583 402	434 670	148 732	-	-	-	-	-
Vietnam	36 672	24 302	8 970	-	-	-	-	3 400
Yémen	18 754	13 521	5 233	-	-	-	-	-
Zambie	5 382	3 887	1 495	-	-	-	-	-
Zimbabwe	18 473	17 473	-	-	-	-	-	1 000
<b>Total partiel</b>	<b>371 757 175</b>	<b>249 076 358</b>	<b>57 432 170</b>	<b>52 650 243</b>	<b>375 480</b>	<b>56 309</b>	<b>1 755 756</b>	<b>10 410 859</b>
<u>Nouveaux Membres</u>								
Érythrée	2 185	2 185	-	-	-	-	-	-
Honduras	7 726	7 726	-	-	-	-	-	-
République kirghize	2 185	2 185	-	-	-	-	-	-
Seychelles	4 368	4 368	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>16 464</b>	<b>16 464</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<u>Anciens Membres</u>								
Cambodge	4 368	4 368	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie d/	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>4 368</b>	<b>4 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>371 778 007</b>	<b>249 097 190</b>	<b>57 432 170</b>	<b>52 650 243</b>	<b>375 480</b>	<b>56 309</b>	<b>1 755 756</b>	<b>10 410 859</b>
<u>Autres</u>								
Nouvelle-Calédonie	108 093	-	-	-	-	-	107 293	800

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les États Membres pour le matériel et les fournitures; coûts indiqués par les États Membres pour les réunions et autres; pour les services d'experts gratuits, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les États Membres.

b/ Contributions promises en 2003 a) au titre de 2002 : Albanie - 2 190 \$ ; Mexique - 757 740 \$ ; Fédération de Russie - 799 621 \$ ; b) au titre de 2001 : Portugal - 100 000 \$ ; c) au titre de 2000 : Portugal - 100 000 \$.

c/ Montant réévalué de la contribution promise par : le Burkina Faso pour 2001 - 312 \$ ; la Géorgie pour 2000 - (43) \$.

d/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

## ANNEXE A3b

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE**  
**PAR DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR 2003**  
**(CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**  
(en dollars des États-Unis)

	EN ESPÈCES			EN NATURE (Note 17)			Services d'experts gratuits
	TOTAL	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres		
Bureau international des poids et mesures (BIPM)	1 200	-	-	1 200	-	-	-
Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU)	1 800	-	-	-	-	1 800	1 800
Commission européenne (CE)	3 290	-	-	-	-	3 290	3 290
Commission internationale des unités et des mesures radiologiques (CIUR)	2 075	-	-	-	-	2 075	2 075
Fédération européenne des organisations de physique médicale (EFOMP)	1 953	-	-	-	-	1 953	1 953
Fonds OPEP pour le développement international	52 175	50 000	-	-	-	2 175	2 175
Nuclear Threat Initiative (NTI)	996 200	996 200	-	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies (ONU)	6 500 000	6 500 000	-	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	2 442 002	2 442 002	-	-	-	-	-
Organisation internationale de physique médicale (IOMP)	4 628	-	-	-	-	4 628	4 628
Organisation mondiale de la santé (OMS)	4 400	-	-	-	-	4 400	4 400
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	3 691	-	-	-	-	3 691	3 691
Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)	120 000	120 000	-	-	-	-	-
Organisation régionale pour la protection de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA)	10 000	10 000	-	-	-	-	-
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	(152 424)	(152 424)	-	-	-	-	-
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	234 075	234 075	-	-	-	-	-
Société européenne de radiothérapie et de radio-oncologie (ESTRO)	2 063	-	-	-	-	-	2 063
Union postale universelle (UPU)	6 712	6 712	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 233 840</b>	<b>10 206 565</b>	<b>-</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>26 075</b>	<b>26 075</b>

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les organisations pour le matériel et les fournitures; coûts indiqués par les organisations pour les réunions et autres; pour les services d'experts gratuits, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les organisations.

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE**  
**PAR PROGRAMME SECTORIEL POUR 2003 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**  
(en dollars des États-Unis)

	EN ESPÈCES		EN NATURE (Note 17)			
	TOTAL	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires a/	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Services d'experts gratuits
<b>Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>						
1. Gestion et coordination globales et activités communes	153	153	-	-	-	-
Programme A - Énergie d'origine nucléaire	2 858 648	1 480 582	-	-	74 659	1 303 407
Programme B - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	1 214 513	464 470	-	-	-	750 043
Programme C - Analyse pour le développement énergétique durable	86 110	-	-	-	-	86 110
Programme D - Sciences nucléaires	1 188 068	(41 350)	32 200	-	-	1 197 218
<b>Total Programme sectoriel 1</b>	<b>5 347 492</b>	<b>1 903 855</b>	<b>32 200</b>	<b>-</b>	<b>74 659</b>	<b>3 336 778</b>
<b>Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>						
2. Gestion et coordination globales et activités communes	335 230	216 854	-	-	-	118 376
Programme E - Alimentation et agriculture	2 708 546	2 513 442	10 500	-	-	184 604
Programme F - Santé humaine	299 300	2 075	163 800	16 800	10 245	108 455
Programme G - Ressources en eau	8 046	-	4 200	-	-	3 846
Programme H - Protection des environnements marin et terrestre	2 484 864	562 185	33 320	8 614	1 778 145	102 600
Programme I - Applications physiques et chimiques	160 733	-	59 780	-	-	100 953
<b>Total Programme sectoriel 2</b>	<b>5 996 719</b>	<b>3 294 556</b>	<b>271 600</b>	<b>25 414</b>	<b>1 788 390</b>	<b>618 834</b>
<b>Programme sectoriel 3 - Sécurité nucléaire et protection contre les rayonnements</b>						
3. Gestion et coordination globales et activités communes	526 934	162 631	-	-	-	364 303
Programme J - Sécurité des installations nucléaires	5 721 754	3 797 211	63 280	-	-	1 861 263
Programme K - Santé radiologique	3 567 187	1 736 489	-	-	-	1 830 698
Programme L - Gestion des déchets radioactifs	2 362 958	935 671	8 400	-	-	1 418 887
<b>Total Programme sectoriel 3</b>	<b>12 178 833</b>	<b>6 632 002</b>	<b>71 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 475 151</b>
<b>Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire et sécurité des matières</b>						
4. Gestion et coordination globales et activités communes	728 744	728 744	-	-	-	-
Programme M - Garanties	21 791 844	21 333 644	-	-	-	458 200
Programme N - Sécurité des matières	8 268 830	8 208 430	-	-	-	60 400
Programme O - Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	6 500 000	6 500 000	-	-	-	-
<b>Total Programme sectoriel 4</b>	<b>37 289 418</b>	<b>36 770 818</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>518 600</b>
<b>Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information</b>						
Programme P - Information du public	913 680	913 680	-	-	-	-
Programme Q - Infrastructure et services de technologie de l'information	-	-	-	-	-	-
Programme R - Sources d'information nucléaire	527 455	232 910	-	32 095	-	262 450
Programme S - Services de conférence, de traduction et de publication	-	-	-	-	-	-
<b>Total Programme sectoriel 5</b>	<b>1 441 135</b>	<b>1 146 590</b>	<b>-</b>	<b>32 095</b>	<b>-</b>	<b>262 450</b>
<b>Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement</b>						
Programme T - Gestion de la coopération technique pour le développement	560 059	334 138	-	-	-	225 921
<b>Total Programme sectoriel 6</b>	<b>560 059</b>	<b>334 138</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>225 921</b>
<b>Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale</b>						
Programme U - Direction générale, élaboration des politiques et coordination	561 474	561 474	-	-	-	-
Programme V - Administration et services généraux	330 683	330 683	-	-	-	-
Programme W - Supervision et évaluation	179 113	179 113	-	-	-	-
<b>Total Programme sectoriel 7</b>	<b>1 071 270</b>	<b>1 071 270</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>63 884 926</b>	<b>51 153 229</b>	<b>375 480</b>	<b>57 509</b>	<b>1 863 049</b>	<b>10 437 734</b>

a/ Non compris les projets extrabudgétaires de coopération technique, d'une valeur de 11 856 003 dollars.

